

Tunisie post-révolutionnaire : de l'effervescence démocratique à la désillusion ?

L'« exception tunisienne » vue par les Tunisiens

Mémoire réalisé par
Laura DE ROUCK

Promoteur(s)
Vincent LEGRAND

Lecteur(s)
Brigitte MARÉCHAL

Année académique 2017-2018
Master 120 en Sciences politiques, orientation Relations internationales, finalité Action humanitaire

Déclaration de déontologie

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au **Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses** et savoir que le plagiat constitue une faute grave.

Remerciements

En premier lieu, je désire remercier M. Legrand, professeur à l'Université Catholique de Louvain, pour le temps qu'il a consacré à la lecture et au suivi régulier de mon travail en tant que promoteur de mémoire. L'enseignement de qualité dispensé par le Master en Sciences politiques, orientations Relations internationales, a également su nourrir mes réflexions et a suscité une profonde satisfaction intellectuelle, j'en remercie donc les enseignants-chercheurs.

J'exprime également ma gratitude à S.E.M. l'Ambassadeur de Belgique en Tunisie, de m'avoir donné l'occasion extraordinaire de réaliser, de par le stage effectué à l'Ambassade et ma présence en Tunisie pendant trois mois, un travail de terrain complémentaire à l'exploitation de la littérature existante.

Je suis également reconnaissante envers les 327 Tunisiens anonymes qui, aux quatre coins de la Tunisie, ont accepté d'apporter leur contribution essentielle à ce mémoire en répondant à mon enquête, et tout particulièrement à ceux qui m'ont aidée pour les diverses traductions arabes. Enfin, merci à ma mère pour sa relecture, à la recherche de la faute d'orthographe oubliée.

Table des matières

Déclaration de déontologie.....	i
Remerciements	ii
Table des matières	iii
Liste des acronymes	iv
I. Introduction.....	1
II. Mise en contexte et problématisation	3
II.1. Bref retour sur les faits : la « Révolution de Jasmin »	3
II.2. Problématique et hypothèses.....	4
III. Cadre conceptuel : la notion de démocratie	7
III.1. Définitions et caractéristiques de la démocratie	7
a) Définitions	7
b) Caractéristiques	10
c) Le processus de transition démocratique	13
III.2. L'« exception démocratique » des pays arabes.....	15
a) L'approche culturelle ou religieuse	15
b) L'approche de l'économie politique	16
c) L'approche des relations internationales	17
d) La Tunisie, l'exception qui confirme ou infirme la règle ?.....	18
IV. Analyse : la transition démocratique en Tunisie depuis le tournant 2010-2011	21
IV.1. La phase 2011-2014	22
a) L'effervescence électorale.....	22
b) Premiers attermoissements et règlement de crise	25
c) Le regain démocratique de 2014 : nouvelle Constitution et élections.....	28
d) Conclusion et retour sur les principes de démocratie	30
IV.2. La phase 2015-2018	32
a) Le défi terroriste, les enjeux sécuritaires et leurs effets pervers	32
b) Le défi politique : vers le pourrissement du compromis ?.....	36
c) Le défi économique et social : la grande impasse.....	41
IV.3 Synthèse : de l'effervescence démocratique à la désillusion	46
V. Recherche de terrain : l'« exception tunisienne » vue par les Tunisiens	49
V.1. Indicateurs et outils de mesure empirique de la démocratie	49
V.2. Méthodologie	51
V.3. Présentation des résultats	53
a) Satisfaction de la situation politique	53
b) Satisfaction de la situation économique	56
c) Satisfaction de l'expérience démocratique	57
V.4. Analyse critique et adéquation.....	59
V.5. Perspectives d'avenir.....	65
VI. Conclusion	70
VII. Bibliographie	72
VIII. Annexes	78

Liste des acronymes

ANC : Assemblée Nationale Constituante

ARP : Assemblée des Représentants du Peuple

BCE : Béji Caïd Essebsi (actuel Président de la République tunisienne)

CPR : Congrès Pour la République (parti politique)

EI : État Islamique (groupe terroriste autoproclamé comme tel)

EIU : Economist Intelligence Unit

FMI : Fonds Monétaire International

FTDES : Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux

ICG : International Crisis Group

ICTJ : International Center for Transitional Justice

INS : Institut National de la Statistique

ISIE : Instance Supérieure Indépendante pour les Élections

LTDH : Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

ONAT : Ordre National des Avocats Tunisiens

PIB : Produit Intérieur Brut

RCD : Rassemblement Constitutionnel Démocratique (parti politique)

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UGTT : Union Générale Tunisienne du Travail

UTICA : Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

I. Introduction

*« Les peuples arabes ne sont qu'à l'orée d'une ère nouvelle, car ils sont encore dans la phase de la passion révolutionnaire et non dans celle de la raison démocratique ».*¹

Après le déclenchement de la « Révolution de Jasmin »² au tournant 2010-2011, et contrairement à plusieurs pays ayant expérimenté par le « Printemps arabe », comme l'Égypte, la Libye ou le Yémen, la Tunisie a relativement bien réussi sa transition démocratique. En effet, le pays a connu les élections de son gouvernement de manière démocratique, la rédaction et l'adoption d'une nouvelle Constitution en janvier 2014, suivie par la première élection présidentielle au suffrage universel, libre et démocratique fin de la même année, ou encore le prix Nobel de la paix en 2015, félicitant la tenue d'un Dialogue National.³

Néanmoins, le berceau des « Printemps arabes » reste confronté à de nombreux défis, qu'ils soient de nature politique, économique, sociale, ou sécuritaire. De fait, à l'intérieur du pays, la crise socio-économique s'enracine, le chômage reste élevé, et la ferveur révolutionnaire est remplacée par le désespoir et le manque de perspectives futures. Par ailleurs, au bord des frontières, l'instabilité règne avec de nombreux actes terroristes en 2015, notamment ceux perpétrés par la branche de l'État islamique installée aux portes de la Libye.⁴

Ainsi, après avoir fêté le septième anniversaire de la Révolution, nombreuses sont les questions qui se posent : quelles sont les avancées démocratiques observées ? Les acteurs de la Révolution voient-ils des améliorations de leurs conditions de vie et des réponses aux slogans scandés lors du soulèvement ? Sont-ils satisfaits de

¹ KHADER Bichara, *Le printemps arabe : un premier bilan : points de vue du sud*, Louvain-la-Neuve : Centre tricontinental, Coll. « Alternatives Sud », 2012, p.19.

² De sa qualification occidentale. D'aucuns utiliseront plutôt la contre-expression « Révolution de la figue de barbarie » à défaut de se référer à la fleur des banlieues huppées de Tunis (dont la journaliste franco-tunisienne Nabiha Gasmi et le militant politique Sadri Khiari) illustrant mieux l'origine du mouvement protestataire, parti de zones intérieures du pays. Par ces guillemets, nous voulons éviter tout écueil téléologique, et faire preuve de distanciation par rapport à l'appellation, que nous entendons communément tout au long de ce mémoire comme un terme générique faisant référence au processus révolutionnaire tunisien de 2010-2011.

³ Prix décerné au Quartet tunisien composé de quatre organisations de la société civile : UGTT, UTICA, ONAT, et LTDH, pour avoir œuvré à la construction d'une démocratie pluraliste en 2013-2014. Plus de détails dans : M'RAD Hatem, BEN SALEM Maryam, MEJRI Khaled, et alii, *National Dialogue in Tunisia*, Tunis: Nirvana, Tunisian Association of Political Studies (ATEP), 2015, 160 p.

⁴ Parmi les attentats survenus sur le sol tunisien, citons celui du Musée du Bardo le 18 mars 2015 (22 morts), celui de l'Hôtel RIU Imperial Marhaba (Port El Kantaoui) le 26 juin 2015 (39 morts), ou encore celui du 24 novembre 2015 contre le bus de la sécurité présidentielle (12 morts).

l'expérience démocratique ? Est-on déjà entré, pour reprendre les termes de Bichara Khader, dans une phase de « raison démocratique » ou est-on davantage resté dans un désenchantement de « la passion révolutionnaire » ?

C'est en tout cas à travers une analyse de la transition démocratique et à l'aune d'une enquête auprès de Tunisiens que des éléments de réponse seront apportés, afin de proposer un bilan critique de la Révolution tunisienne, depuis début 2011 à nos jours. Il s'agira d'établir dans un premier temps une prise de recul des évolutions successives du processus démocratique, pour pouvoir ensuite les confronter au contexte actuel, en bénéficiant d'un regard venant du côté Sud de la Méditerranée. A terme, ce mémoire entend répondre à cette question de recherche : dans quelle mesure l'« exception tunisienne » souvent évoquée suite à la transition démocratique du « Printemps arabe » est-elle effective au regard des principes de démocratie et des attentes des Tunisiens ?

II. Mise en contexte et problématisation

II.1. Bref retour sur les faits : la « Révolution de Jasmin »

Si l'analyse des moments révolutionnaires et de leurs causes est séduisante, cette question ne sera pas l'objet du présent travail, qui porte son attention sur l'« après ». Cependant, ne pouvant débattre des évolutions d'un événement sans l'évoquer lui-même, un bref retour sur les faits s'impose, sans pour autant refaire la genèse de la Révolution. Au tournant 2010-2011, la Tunisie, berceau du « Printemps arabe » devient source de nombreuses effervescences littéraires annonçant une nouvelle ère révolutionnaire dans le Monde Arabe. L'avènement de cette ère commence souvent par le nom d'un homme, Mohamed Bouazizi, une date, le 17 décembre 2010, et son triste cri de désespoir, embrasant rapidement avec lui une jeunesse tunisienne avide de travail, de dignité, de liberté, et de justice sociale, tels furent les termes des slogans révolutionnaires. Le président tunisien Zine El Abidine Ben Ali, 28 jours plus tard, le 14 janvier 2011, s'enfuyait pour l'Arabie saoudite, après 23 ans de règne autoritaire.

L'immolation par le feu de Bouazizi,⁵ souvent érigée comme événement déclencheur, a d'abord suscité l'indignation des jeunes issus des régions intérieures du pays, avant que les manifestations ne gagnent l'ensemble du pays. Pour cause notamment, la visite et la mise en scène de l'empathie du Président au chevet d'hôpital du martyr, qui fut rapidement jugée obscène et eut des effets contraires à ceux escomptés à mesure de sa médiatisation, qui atteignit son paroxysme lorsque Bouazizi succomba à ses blessures le 4 janvier 2011. Ce jeune vendeur de fruits et légumes ambulant de Sidi Bouzid, devient ainsi le symbole des protestations à plusieurs égards. D'abord, l'image de cet homme ayant des difficultés à disposer de moyens de subsistance suffisants fait écho à une certaine partie de la population. Ensuite, son geste décrit pour beaucoup l'accumulation constante de ressentiments d'humiliation, d'injustice et de perte de dignité vécue par les Tunisiens, qui éprouvaient un abandon,

⁵ Il décide de s'immoler par le feu devant le siège du gouvernorat, suite à son interpellation policière et la confiscation de son étal. L'histoire de la gifle qu'une policière lui aurait infligée a vraisemblablement été inventée, mais a permis entre temps la culmination du sentiment d'humiliation et sa médiatisation. LEGRAND Vincent, in *Printemps arabe : un an après. Quel bilan tirer de l'action des syndicats lors des printemps arabes et au-delà ?*, Bruxelles : Cahiers du CIEP, Journée d'étude d'actualité politique du Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC), 13 janvier 2012, p.14.

un autisme de l'Etat, du mépris, de l'indifférence et paradoxalement un sentiment d'étouffement et de harcèlement policier.⁶

Toutefois, les facteurs ayant conduit au soulèvement prenaient de l'ampleur depuis plusieurs années déjà, il serait ainsi peu perspicace d'incomber la Révolution à un seul homme ; plusieurs moments de résistance ont participé à l'érosion de la légitimité du pouvoir en place. Parmi ces moments, citons les mouvements protestataires de 2008 dans le bassin minier de Gafsa, suite à la contestation de la gestion clientéliste du concours de recrutement pour la Compagnie des phosphates. De même, l'impact des indicateurs économiques et sociaux sur la vie des Tunisiens y ont participé, tels que la frustration liée au taux élevé de chômage - oscillant autour de 15% mais atteignant 30% pour les diplômés et les régions intérieures - et la hausse de prix des denrées de base. Même si l'économie à elle seule n'est pas suffisante pour décrire les motifs des protestations,⁷ à mesure que les réformes libérales s'accompagnaient d'un capitalisme de copinage et que les inégalités se creusaient, le contrat social s'enlisait et la « cocotte-minute » était prête à imploser, de sorte que l'ensemble de ces éléments avaient déjà créé des fissures dans le système autoritaire de Ben Ali.

C'est ainsi que la « Révolution de Jasmin » entraîna un tournant, en ouvrant la voie à une transition démocratique en Tunisie. Face à ces événements, prétendre que les soulèvements arabes confirment l'avènement de nouvelles démocraties dans la région ou tenter d'émettre des scénarios sans prise de recul est hasardeux et peu judicieux. En revanche, sept ans après les faits, malgré la persistance d'une incertitude sur le long terme, il semble opportun de s'essayer à un premier bilan du cas tunisien.

II.2. Problématique et hypothèses

L'objectif de ce mémoire, à travers cette analyse, est d'évaluer les lendemains de la révolution tunisienne, sept ans après, au regard des évolutions structurelles et institutionnelles, ainsi qu'à travers le phénomène démocratique tel que représenté par des Tunisiens, en combinant d'une part les apports de la revue de la littérature, et d'autre part en bénéficiant d'une recherche de terrain et de données empiriques.

⁶ LEGRAND Vincent, *Analyse socio-politique du Monde Arabe*, Synthèse de cours (non publiée), Louvain-la-Neuve : UCL, 2016-2017, p.80.

⁷ EL MEEHY Asya, « "C'est l'économie, idiot !" Les soulèvements au Bahreïn, en Egypte et en Tunisie », *Critique internationale*, 2013, n°61, pp. 51-67.

La problématique sera exposée à travers une discussion de deux questions de recherche. La première question est la suivante : les transformations institutionnelles et politiques de la Tunisie post-révolutionnaire attestent-elles de l'établissement d'une démocratie effective ? La seconde proposition est : la transition démocratique a-t-elle eu un impact positif sur la vie des Tunisiens, dès lors satisfaits des évolutions du pays en termes démocratiques ?

Afin d'y apporter des éléments de réponse, cette étude sera divisée en trois sections principales. Il s'agira d'explicitier au préalable, et à l'aide d'une première littérature théorique et scientifique issue d'une grille de lecture politologique, les concepts clés en lien avec la problématique posée. Parmi ces concepts abstraits dont l'usage sans distinction peut susciter des ambiguïtés, les notions de « démocratie », d'« exception arabe » et tunisienne⁸ et de « transition démocratique » seront d'abord définies, de façon à cerner les tenants et aboutissants de ces principes clés, et de pouvoir évoquer ces termes dans le contexte tunisien.

Ensuite, cette toile de fond permettra d'entamer dans la deuxième section un travail de recherche exploratoire et factuel des récentes évolutions institutionnelles tunisiennes depuis la révolution, suivant deux phases distinctes. La première allant de 2011 à 2014, au moment des élections présidentielles, et la seconde allant de 2015, année marquant le début de la présidence, à 2018. La présentation de l'ancrage démocratique mis en place depuis 2011 et les avancées successives y afférentes, permettront d'une part de faire le lien avec les principes de démocratie, et d'apporter des réponses de faits à l'évaluation politologique d'une démocratisation en Tunisie d'autre part, selon la façon dont ces principes ont été appliqués et institués dans le contexte tunisien en particulier, répondant ainsi à la première question.

Enfin, cette analyse laissera place à une comparaison empirique afin de confronter les deux premières sections à une approche davantage socio-anthropologique, en évaluant la perception et la satisfaction de Tunisiens quant à l'expérience démocratique de leur pays. Pour ce faire, une enquête de satisfaction réalisée auprès d'un échantillon de 327 répondants permettra d'analyser l'adéquation ou

⁸ Certains auteurs ont nourri un débat selon lequel « l'exception démocratique » serait due à un biais culturel au sein des pays arabes et/ou musulmans. Or, depuis les « Printemps arabes », la littérature scientifique énonce souvent l'exemple d'une « exception tunisienne », comprise au sens mélioratif du terme.

non entre les acquis de la transition démocratique tels que conceptuellement définis, et la manière dont la démocratie est perçue ainsi que l'opinion en faveur de celle-ci exprimée par divers citoyens Tunisiens, ceci permettant de répondre à la seconde question.

III. Cadre conceptuel : la notion de démocratie

Avant d'analyser les différents aspects du processus de démocratisation en Tunisie post-révolutionnaire, ainsi que l'évaluation des tendances positives et négatives, il semble indispensable de revenir sur le concept clé utilisé : la démocratie. Cette section a pour objectif de mieux comprendre la problématique étudiée sans la moindre prétention normative. Autrement dit, ce mémoire n'a pas pour ambition de statuer sur la signification ultime ou sur l'essence de la démocratie. Il ne s'agira ici ni de juger ni de défendre la démocratie en tant qu'idéal normatif, mais plutôt d'en appréhender le phénomène et les modalités de fonctionnement, afin de disposer d'un point d'appui pertinent pour l'analyse.

III.1. Définitions et caractéristiques de la démocratie

a) Définitions

La littérature suggère différentes définitions de la démocratie, la pratique en crée différentes formes - démocratie libérale, représentative, délibérative, directe - et l'histoire en illustre davantage de processus d'acheminement. Sans prétendre aborder une démarche exhaustive, il convient de distinguer quelques considérations générales.

Le terme « démocratie » vient du Grec *demos*, désignant le « peuple », et *kratos*, le « pouvoir ».⁹ Jusque-là, rien de sorcier. Or, toute la sophistication du terme vient de la complexité des liens consentis entre ces deux dimensions. Pour reprendre la célèbre citation d'Abraham Lincoln,¹⁰ la démocratie serait une forme d'organisation politique définie comme le « *gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* ». La particularité de ce système réside dans le fait que le peuple est à la fois souverain - détenteur de pouvoir politique - et sujet - soumis au pouvoir - et que ce système est censé agir dans l'intérêt du peuple.¹¹

Ainsi, dans l'Antiquité grecque, au V^{ème} siècle avant J.-C., et selon la forme de démocratie directe, les lois étaient votées par l'Assemblée de citoyens - l'*Ecclésia* - et

⁹ BAUDEWYNS Pierre, BALZACQ Thierry, LEGRAND Vincent et alii, *Fondements de science politique*, Bruxelles : De Boeck, 2014, p.229.

¹⁰ Président des États-Unis de 1861 à 1865, qui prononce cette phrase le 19 novembre 1863 à Gettysburg, dont la formule est d'ailleurs reprise dans la Constitution française.

¹¹ GAXIE Daniel, *Démocratie*, Encyclopaedia Universalis, p.1.

l'attribution des postes se faisait par tirage au sort, afin d'être considérée comme démocratique, non pas par « quelques-uns » élus, ce procédé étant davantage qualifié d'aristocratique. Concernant le mode de suffrage, il n'incluait pas les femmes, les esclaves ni les étrangers, et était censitaire car le vote des citoyens bénéficiant d'un capital économique plus avantageux avait plus de poids. Bien que l'exercice du pouvoir était direct, il concernait un huitième de la population athénienne.¹²

Au fil du temps, la démocratie représentative suggère que cette autorité soit exercée par des « représentants du peuple » élus par ce dernier. La naissance du Parlement par la *Magna Carta* en Angleterre (XIII^{ème} siècle) marque un nouvel essor de la démocratie au Moyen-Âge. C'est ainsi que la démocratie s'installa progressivement en Europe et que ses caractéristiques s'inscrivirent dans les Constitutions nationales, même s'il faudra encore attendre le XX^{ème} siècle pour que le suffrage devienne universel.

Par conséquent, la démocratie est une notion évolutive, un concept qui revêt une grande polysémie, et qui se décline sous plusieurs formes et interprétations selon les époques et les adages.¹³ Rappelons également à titre exemplatif que les typologies actuelles sont loin de la connotation péjorative de la « démocratie » selon Aristote, dont le vocable en termes contemporains est plutôt « démagogie » ou « populisme », car défini comme : « *un mode de gouvernement par lequel les gouvernants dirigent supposément dans l'intérêt du peuple en allant dans son sens – dans le sens de la facilité – en recourant à un discours simpliste (...)* ». ¹⁴ Ainsi, les modalités de la démocratie sont loin de ses premiers pas en Grèce, et encore aujourd'hui, bien qu'elle soit universellement reconnue, elle ne répond pas aux mêmes déterminants dans tous les États.

Dans nos temps contemporains, et en adoptant une définition procédurale et libérale de l'appellation, la démocratie est un type de système politique dans lequel le pouvoir est alterné à travers des élections régulières et compétitives au suffrage universel, et où les citoyens jouissent de certains droits fondamentaux tirés des principes

¹² BAUDEWYNS Pierre, BALZACQ Thierry, LEGRAND Vincent et *alii*, *op. cit.*, pp.229, 235, 236, 363.

¹³ SOLDI Edina, MOUSTIER Emmanuelle, « Transition démocratique et culture en Méditerranée », *Maghreb - Machrek*, 2014, n°219, p.71.

¹⁴ BAUDEWYNS Pierre, BALZACQ Thierry, LEGRAND Vincent et *alii*, *op. cit.*, p.227.

de liberté et d'équité.¹⁵ Plus encore, et suivant les préceptes de la séparation des pouvoirs de Locke et Montesquieu, le pouvoir politique doit disposer d'une certaine légitimité, le pouvoir judiciaire doit être indépendant, et la Constitution se doit de définir clairement les relations entre l'Etat et la société, en délimitant les droits et obligations de chacun. Ainsi, la Constitution écrite sert de garantie aux citoyens afin que le gouvernement agisse d'une certaine manière.¹⁶

Cependant, selon certains auteurs, la démocratie de type libéral est insuffisante pour assurer aux citoyens des moyens matériels nécessaires pour jouir des droits accordés dans la Constitution. La considération de ces aspects engendre alors une définition plus large et substantielle selon laquelle la démocratie garantit aux citoyens, outre les droits politiques, des droits civils et socio-économiques, afin que ces derniers puissent notamment participer au processus politique de façon formelle et informelle, à travers la société civile et les mouvements sociaux.¹⁷

Par ailleurs, la démocratie au sens large fait davantage référence à une société ou une culture régie par des valeurs de tolérance, de participation et de solidarité. Ainsi, selon la définition adoptée par la discipline des sciences humaines concernée, l'accent sera porté soit sur l'aspect institutionnel (ou formel), soit sur l'aspect matériel (ou informel) du fonctionnement démocratique.¹⁸ Citons pour le critère matériel les travaux de Bernard Manin et sa typologie des régimes démocratiques contemporains, dont les caractéristiques seront développées dans le point suivant.¹⁹

Enfin, il convient également de mentionner différentes formes ou modèles « types » contemporains de la démocratie, caractérisés par les appellations suivantes : la démocratie libérale et représentative, la démocratie réactive, la démocratie participative ou directe, la démocratie délibérative, la démocratie associative, ou encore la démocratie égalitaire ou sociale.²⁰ En conséquence, le terme démocratie devient une formule « attrape-tout », qui subit une extension sémantique démesurée, afin de

¹⁵ CASSANI Andrea, PELLEGATA Alessandro, *Democracy and democratization. The other way around: Investigating the "reverse wave of de-democratization hypothesis"*, Università della Calabria: the XXIX Annual Conference of the Italian Political Science Association, 10-12 September 2015, p.7.

¹⁶ MOGHADAM M. Valentine, « What is democracy? Promises and perils of the Arab Spring », *Current Sociology*, 2013, vol. LXI, n°4, p.394.

¹⁷ Ibidem.

¹⁸ BAUDEWYNS Pierre, BALZACQ Thierry, LEGRAND Vincent et alii, *op. cit.*, p.232.

¹⁹ MANIN Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Calmann-Lévy, 1995, pp.17-18.

²⁰ COPPEDGE Michael, GERRING John, ALTMAN David et alii, « Conceptualizing and Measuring Democracy: A New Approach », *Perspectives on Politics*, vol. IX, n°2, June 2011, pp. 253-254.

revendiquer l'instauration de certains droits, ce que Sandra Laugier et Albert Ogien exploitent brillamment dans leur ouvrage, en recourant à la sociologie de l'action.²¹ Il existe ainsi une vaste littérature pour toutes ces notions qui ne seront pas détaillées ici, tant le concept même de démocratie est vaste et abstrait. Néanmoins, outre l'aspect esthétique donné au terme, différentes caractéristiques permettront de mieux comprendre ce qu'il recouvre.

b) Caractéristiques

Après avoir fait cet état des lieux sur les définitions les plus répandues de la démocratie, il semble utile d'en retenir certaines caractéristiques communément admises, qui permettront de qualifier un Etat de démocratique ou non. De façon générale, les principaux critères renvoient au nombre d'individus qui exercent ou possèdent un pouvoir politique. A cet égard, au plus l'accès au pouvoir politique est élargi au plus grand nombre de personnes, au plus le régime sera démocratique.²²

Un premier critère est **l'organisation régulière d'élections** souvent caractérisées par un **suffrage** de type **universel**. De ce fait, lorsque les électeurs votent, ils délèguent aux élus le soin de prendre des décisions en leur nom, ce qui leur permet d'influencer les décisions qui seront prises par les autorités publiques. En outre, la société civile doit également pouvoir jouer son rôle d'interférence dans le processus politique à travers d'autres canaux. Cette influence peut s'opérer par des moyens conventionnels (manifestations, grèves, pétitions) ou non conventionnels voire illégaux (occupation de lieux, blocage de routes, saccages et autres formes de violence).²³ En parallèle, les nouveaux élus, afin de remporter à nouveau le scrutin suivant, sont tenus de porter attention aux attentes des gouvernés, ce qui rend les gouvernements démocratiquement responsables. Néanmoins, ce critère n'est pas suffisant pour considérer un régime de démocratie.

Un deuxième critère est l'existence d'un **pluralisme politique** pour ces élections. En effet, la possibilité d'opposition entre plusieurs partis politiques est importante, même si toutes les tendances ne se retrouvent pas ultérieurement dans la majorité, les partis doivent pouvoir s'adonner à une concurrence électorale libre et équitable afin de

²¹ LAUGIER Sandra, OGIEN Albert, *Le principe démocratie : enquête sur les nouvelles formes du politique*, Paris : La Découverte, Coll. « Cahiers libres », 2014, pp.11-12.

²² BAUDEWYNS Pierre, BALZACQ Thierry, LEGRAND Vincent et *alii*, *op. cit.*, p.233.

²³ GAXIE Daniel, *op. cit.*, p.7.

s'exprimer et organiser leur campagne politique pour convaincre les électeurs de voter pour leur parti. Dans le même temps, les électeurs disposent de plusieurs alternatives pour leur choix de vote. Ensuite, après les élections, l'opposition doit également pouvoir alimenter le débat face aux politiques de la majorité.²⁴

Ces deux caractéristiques permettent une limitation du pouvoir exercé par les dirigeants suivant un **mandat politique** délimité dans le temps. Ceci rejoint l'idée que les élections sont réitérées selon un intervalle de temps, pour permettre une alternance entre les tendances majoritaires et minoritaires et pour repenser et résoudre les problèmes publics non résolus.²⁵ En outre, la démocratie fait également référence à **l'Etat de droit** (*rule of law*), où gouvernés et gouvernants sont soumis au principe de légalité. Au sens formel du terme, l'exercice du pouvoir est soumis à des règles procédurales, et au sens juridictionnel, il est soumis à la validité juridique des organes juridictionnels. De ce fait, l'Etat exerce le pouvoir mais sous certaines limites édictées par la Constitution.

Un critère supplémentaire participant également à la limitation du pouvoir est la **séparation des pouvoirs** déjà prônée par Aristote, Montesquieu ou Locke. Ainsi, le pouvoir est réparti entre l'exécutif, le judiciaire et le législatif afin d'éviter l'arbitraire et les abus tyranniques. Au-delà d'une simple division des tâches ou de leur cloisonnement, cette séparation des pouvoirs permet un contrôle réciproque de chaque branche sur l'autre, et participe à la garantie de libertés pour le citoyen.²⁶

Ceci amène enfin à considérer les aspects de la démocratie et de l'Etat de droit au sens substantiel du terme, liés à la liberté et au **respect des droits de l'Homme**. Au fil du temps, et particulièrement à la fin du XVIII^{ème} siècle (Révolution française), les lois édictées par la démocratie font référence au concept des droits de l'Homme et au respect **des libertés individuelles et collectives**. Ces notions sont référées dans la Charte des droits de l'Homme et prônées par les Etats démocratiques contemporains.²⁷ Ces dimensions de liberté et d'égalité qui sont également au centre d'un certain nombre de définitions normatives de la démocratie, se déclinent par une suggestion de droits

²⁴ SOLOT Elodie, *Fonctionnement de la démocratie en Tunisie de 1987 à nos jours*, Mémoire de master en Sciences politiques et administratives, Mons : FUCAM UCL, 2008, p.13

²⁵ Idem, p.14.

²⁶ BAUDEWYNS Pierre, BALZACQ Thierry, LEGRAND Vincent et *alii*, *op. cit.*, p.234.

²⁷ SOLOT Elodie, *op. cit.*, p.16.

essentiels qui devraient être promus par ce type de système politique, dont les droits politiques, civils et sociaux. Les droits politiques, explicités ci-avant, font référence aux droits liés aux mécanismes électoraux. Tandis que les droits civils comprennent l'intégrité corporelle, le droit à la défense, à la vie privée, la liberté de mouvement, de circulation et de résidence, les droits fondamentaux immatériels, la liberté d'expression et d'association, le droit à l'éducation, à l'information et à la liberté de la presse, pour n'en citer qu'une série. En outre, une catégorie de droits civils-économiques pourraient également être mentionnés, tels que les droits liés à l'emploi.²⁸

Enfin, les droits sociaux font référence au droit à la santé ou au bien-être mental et physique, le droit à l'assistance et à la sécurité sociale, le droit à la dignité humaine, le droit au logement, l'interdiction de discrimination fondée sur le sexe, la race, la religion, parmi d'autres.²⁹ Cette dernière catégorie de droits rencontre parfois des obstacles à leur pleine actualisation, y compris dans des pays où la démocratie est considérée comme acquise, car l'implémentation des idéaux référant à l'égalité, même accomplie pour une part, relève d'objectifs quelques peu utopiques et pas toujours préconisés par tous les partisans de la démocratie. De facto, la démocratie serait devenue une sorte d'aspiration utopique, au sens où elle est qualifiée par Ogien et Laugier d'« *exigence morale et politique, réunissant un ensemble de revendications sous un même 'air de famille'* », ce qui implique de ne plus appliquer de « *définition canonique* » à la démocratie.³⁰

Selon Daniel Gaxie, au-delà de ses institutions et de sa culture associée, la démocratie comprend aussi des représentations diffuses, et c'est au nom de ces représentations que des luttes politiques peuvent être menées. Néanmoins, ces diverses compétitions sont justement ce qui structure les sociétés démocratiques, car elles illustrent le mélange entre compromis et conflits, entre tensions et paix, de sorte que : « *la politique démocratique exprime les contradictions sociales en même temps qu'elle les institutionnalise* », ³¹ et ce système permet l'équilibre des intérêts sociaux. Ainsi, la démocratie n'a pas vocation à éliminer les conflits, mais à en garantir la négociation par confrontation des intérêts, édifiant une pacification de ces conflits. Cette idée est également évoquée par Ogien et Laugier : « *une des idées dont les mouvements de*

²⁸ MORLINO Leonardo, *Quality of Democracy: How to Analyze Them*, UK (University of Aberdeen): Centre for the Study of Public Policy, 2009, n°465, pp.16-17.

²⁹ Idem, p.17.

³⁰ LAUGIER Sandra, OGIEN Albert, *op. cit.*, p.22.

³¹ GAXIE Daniel, *op. cit.*, p.5.

protestation politique extra-institutionnelle ont imposé la validité est qu'il est devenu aujourd'hui totalement insatisfaisant de s'en tenir à une définition formelle de la démocratie comme régime politique qui se contenterait de garantir le pluralisme des opinions, la séparation des pouvoirs, la liberté de croyance et d'égalité des citoyens devant la loi ». Autrement dit, la démocratie est « une exigence vouée à ne jamais être satisfaite ».³²

En conclusion, les caractéristiques clés de la notion de démocratie sont les aspects procéduraux ; la responsabilité et la concurrence des gouvernants sont au cœur de cette conception. Par la suite, les aspects liés à la participation et à la liberté des gouvernés s'y ajoutent. Par conséquent, les règles procédurales sont insuffisantes, car la démocratie s'attache également aux aspects substantiels, et à des idéaux consacrés dans les droits de l'Homme tels que les aspirations à la liberté et à l'égalité, notions essentielles à la consécration d'une démocratie effective.³³ La variation entre les régimes démocratiques dépend donc de l'importance plus ou moins grande accordée à chacune de ces dimensions, avec des possibilités de combinaisons variées, car leur signification peut être comprise différemment en fonction de l'époque, des dirigeants et des citoyens ayant des systèmes de valeurs différents.³⁴ Dès lors, et bien que le chevauchement de ces droits semble désordonné et peu élégant d'un point de vue théorique, il est important de démontrer qu'ils font partie intégrante de la conception de la démocratie. Chaque variable est une condition nécessaire mais non suffisante pour qualifier un pays de pleinement démocratique. Ainsi, la démocratie n'est pas un « modèle » unique, elle est un principe au nom duquel est exigé une extension de droits et libertés. A cet égard, analyser l'expérience démocratique tunisienne nécessite un retour sur chacune de ces caractéristiques, pour pouvoir déterminer dans quelle mesure ces dimensions sont présentes ou non sept ans après la révolution.

c) Le processus de transition démocratique

Le processus de démocratisation est, quant à lui, le passage entre un régime politique (autoritaire, ou du moins non démocratique) et un autre, caractérisé par l'adoption de principes clés de la démocratie, suivant une voie plus ou moins progressive et sans prétention préalable à sa réussite. La transition est généralement

³² LAUGIER Sandra, OGIEN Albert, *op. cit.*, pp.49-50.

³³ SOLDI Edina, MOUSTIER Emmanuelle, *op. cit.*, pp.73-75.

³⁴ MORLINO Leonardo, *op. cit.*, p.25.

causée par différents facteurs : des pactes politiques, des tensions ou ruptures entre les élites militaires et civiles, la pression internationale, ou encore des mouvements populaires exigeant le changement,³⁵ comme en Tunisie. Suite à ces événements, la transition permet alors d'entamer des négociations desquelles s'ensuivent des pactes, de nouvelles institutions, des nouvelles lois promulguées. Cette phase est souvent marquée par une incertitude, et elle déterminera soit une consolidation de démocratisation soit un retour à l'autoritarisme et à de nouvelles ruptures.

Ceci amène à un questionnement ultérieur : quelles sont les conditions qui engendrent des mouvements sociaux favorables à la démocratie et permettent une consolidation démocratique ? On distingue un certain nombre de causes ou de facteurs pouvant y contribuer : une population éduquée, une société civile, la richesse ou le développement socio-économique, la présence d'une classe moyenne, une certaine culture civique, l'autonomisation humaine et les valeurs émancipatrices, une population homogène, l'influence des médias et réseaux sociaux, une intervention étrangère ou une pression internationale.³⁶ La consolidation de la transition dépendra d'autres variables complexes, dont les choix institutionnels, les facteurs économique, culturel et politique, y compris de la réaction de l'Etat et de la responsabilité électorale des gouvernants envers les gouvernés, ou de l'efficacité continue des mouvements sociaux comme force de démocratisation.³⁷

Toutefois, il convient d'émettre ici une certaine critique, la démocratie ayant aussi ses déviances et ses paradoxes, y compris les inégalités de revenus, la capture du gouvernement par le secteur des affaires et d'autres préoccupations financières. Ainsi, les idéaux de la démocratie ont parfois été pervertis par les défenseurs d'une économie de marché compétitive. La démocratie n'est pas l'apanage de tous les maux, et dans certains cas, les ouvertures démocratiques peuvent avoir des conséquences néfastes. Comme le disait Moncef Marzouki : « *l'histoire de la démocratie en Occident est aussi l'histoire des déceptions et des désenchantements* ». ³⁸ Les théories de la transition élaborées dans les années 1970 et appliquées aux expériences de pays d'Europe de l'Est postulaient pour la possibilité de transitions linéaires entre l'autoritarisme et la

³⁵ MOGHADAM M. Valentine, *op. cit.*, p.394.

³⁶ Idem, p.395.

³⁷ BURNELL Peter, « Democratisation in the Middle East and North Africa: perspectives from democracy support », *Third World Quarterly*, 2013, vol. XXXIV, n°5, p.853.

³⁸ MARZOUKI Moncef, GEISSER Vincent, MAMERE Noël, *Dictateurs en sursis : la revanche des peuples arabes*, Ivry-sur-Seine (Paris) : Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 2011, p.79.

démocratie libérale. Or, afin d'éviter tout écueil téléologique, nous prenons ici ce terme comme un phénomène en cours, les processus de transition démocratique ne doivent pas être voués à des trajectoires linéaires et uniformes, ce que ces transitions ne sont pas dans la mesure où elles naissent de spécificités contextuelles propres qui rendent caduque la tentative de prédiction à l'égard des consolidations démocratiques.

III.2. L'« exception démocratique » des pays arabes

Face aux vagues de démocratisation que vit l'époque contemporaine, il semblerait que le Monde arabe constitue une exception au « programme mondial ». De fait, bon an mal an, il suffit de s'atteler au Monde arabe pour que le concept ci-avant de démocratie s'analyse sous un angle théorique tout du moins réfractaire et insaisissable à certaines zones géographiques. En effet, nombre d'ouvrages évoquent la prédominance de régimes autoritaires dans le Monde arabe et leur récalcitrance envers la démocratie.

Partant de ce constat, les différents facteurs qui façonnent ces prédispositions à l'exceptionnalisme démocratique des pays arabes mettent l'accent sur quatre approches conceptuelles et analytiques : l'explication par la culture et la religion, par l'économie politique, par la société civile arabe, ou encore par l'interaction des facteurs domestiques avec l'international.³⁹ Sans vouloir statuer sur ce débat, il semble toutefois pertinent de l'évoquer, dans la mesure où cette analyse entend exploiter les principes de démocratie dans le cas tunisien.

a) L'approche culturelle ou religieuse

La causalité de ce manque démocratique, pour reprendre le terme de Ghassan Salamé,⁴⁰ est expliquée par différentes approches dont la plus répandue ; l'explication par la culture. Selon ce premier argumentaire, Islam et démocratie sont contradictoires car la démocratie est ancrée dans une spécificité historico-culturelle occidentale.⁴¹ Il existe ainsi une croyance (dépassée) de certains auteurs, dont Diamond, Linz et Lipset, ou plus influents encore les écrits de Samuel Huntington, selon lesquels certaines cultures imprégnées de croyances religieuses islamiques du Moyen-Orient et de

³⁹ BRYNEN Rex, KORANY Bahgat, NOBLE Paul, *Political liberalization and democratisation in the Arab world. Volume 1, Theoretical perspectives*, Boulder, Colorado: Lynne Rienner, 1995, p.6.

⁴⁰ SALAME Ghassan, « Sur la causalité d'un manque : pourquoi le monde arabe n'est-il donc pas démocratique ? », *Revue française de science politique*, 1991, n°3, pp.307-341.

⁴¹ MOUAQIT Mohammed, « L'islam entre principe démocratique et démocratie libérale », *Diogène*, 2016, n°253, p.97.

l'Afrique du Nord sont inhospitalières et contradictoires envers et en vue d'une démocratisation.⁴² Selon ces spécialistes de la politique comparée, ces pays semblent avoir peu de perspectives de transition même vers une semi-démocratie. A ce sujet, Didier Gazagnadou écrit également, pas plus tard qu'en 2015, que l'idée de démocratie réelle complète n'est pas compatible avec les pratiques actuelles de l'islam : « *L'histoire contemporaine montre que le religieux, les États arabes et les mouvements islamiques constituent des entraves aux développements des forces démocratiques* ». ⁴³

Suivant cette position, il a été suggéré, par exemple, que l'accent mis par l'Islam sur la souveraineté divine plutôt que sur la souveraineté populaire évince les pratiques de prise de décision publique et participative.⁴⁴ Ainsi, l'Islam aurait du mal à intégrer la sécularisation de la société et du politique souvent associée au modèle libéral et laïc de la démocratie. Cette disjonction placerait l'Islam en porte-à-faux face à ce mode de gouvernance.⁴⁵

Une autre explication brandie à ce constat fait référence à « *l'obsession de la survie communautaire* » responsable du « *manque séculaire d'imagination pour trouver des régimes alternatifs à l'autoritarisme* », comme l'explique Ghassan Salamé.⁴⁶ Autrement dit, ce principe d'unité de la Communauté - *Umma* - des croyants présent dans la culture islamique empêcherait ainsi toute réflexion sur les possibilités de son accomplissement, rendant de facto peu probable l'institutionnalisation du conflit politique. Or, toujours selon lui : « *si donc on ne peut nier les origines historiques et géographiques précises de la démocratie moderne, on ne devrait pas, pour autant, supposer que les ensembles culturels qui ne l'ont pas secrétée n'ont pas les moyens, ni la volonté, d'aménager un espace démocratique* ». ⁴⁷ L'adaptabilité à la pratique démocratique n'est pas limitée à la civilisation occidentale chrétienne.

b) L'approche de l'économie politique

D'autres auteurs expliqueront cette incompatibilité entre Islam et démocratie par l'argument économique, de sorte que la légitimation des régimes autoritaires s'opère par

⁴² BURNELL Peter, *op. cit.*, p.848.

⁴³ GAZAGNADOU Didier, « L'islam et la démocratie politique », *Commentaire*, 2015, n°150, p.305.

⁴⁴ BRYNEN Rex, KORANY Bahgat, NOBLE Paul, *op. cit.*, pp.6-7.

⁴⁵ MOUAQIT Mohammed, *op. cit.*, pp.105,107.

⁴⁶ SALAME Ghassan, « Sur la causalité d'un manque : pourquoi le monde arabe n'est-il donc pas démocratique ? », *op. cit.*, pp.312-313.

⁴⁷ Idem, p.310.

le souci de modernisation et de développement économique, ce qui permettait d'exclure - pour un temps - la pratique démocratique. Dès lors, la plupart des régimes arabes, influencés par l'impact du contexte régional et de la mondialisation, ont adopté ces dernières décennies des réformes de libéralisation économique, et ensuite de privatisation, notamment en faveur d'une cooptation de forces susceptibles de pérenniser le maintien de l'ordre établi.⁴⁸

Même dessein pour les pays pétroliers dans lesquels l'accès à de grandes quantités de ressources économiques générées de l'extérieur sert à consolider l'emprise autoritaire et l'autonomie de l'État. De cette façon, les décideurs de l'Etat rentier sont beaucoup moins contraints par les intérêts des acteurs domestiques. L'appareil coercitif de l'Etat est maintenu par un contrat social censé assurer un certain niveau de sécurité économique, en échange duquel la société accorde aux dirigeants de l'Etat une autonomie politique considérable. Ce concept rentier représente un outil analytique puissant pour expliquer l'absence de politique démocratique dans les principaux pays producteurs de pétrole.⁴⁹

c) L'approche des relations internationales

Enfin, une dernière approche de cet exceptionnalisme arabe, et du fait de l'autoritarisme, réside dans la réaction à la domination politique et économique extérieure. Selon cette optique, le libéralisme constitutionnel est nécessairement lié à l'occidentalisation, elle-même ressentie comme une menace pour les cultures islamiques du Monde arabe. Par conséquent, l'utilisation même des termes « Islam » et « démocratie » par des forces souvent hostiles pose problème, car ils reflètent encore le conflit culturel et politique entre le monde occidental et le Monde arabe, faisant de ces notions « *deux choix globaux et antinomiques* ».⁵⁰ L'alliance de ces deux termes est ainsi compliquée par les conséquences politiques et intellectuelles du colonialisme occidental, car elle reflète l'hypothèse que la démocratie est inévitablement liée aux valeurs culturelles occidentales.

Pour conclure, il est indispensable d'adopter une posture de distanciation et d'éviter les dangers ethnocentriques dans ce genre d'analyse, et de ne pas sous-estimer

⁴⁸ Idem, pp.327,329,330.

⁴⁹ BRYNEN Rex, KORANY Bahgat, NOBLE Paul, *op. cit.*, p.15

⁵⁰ SALAME Ghassan, *op. cit.*, pp. 314-324.

les circonstances historiques des autres contextes et pays. Dès lors, il est important de ne pas présumer que toute démocratie doit nécessairement suivre un modèle démocratique libéral occidental. Chaque fois et partout où elle opère, la démocratie est fondamentalement façonnée par le contexte historique et culturel d'où elle émerge, et ses caractéristiques sont sujettes à des interprétations alternatives.⁵¹

d) La Tunisie, l'exception qui confirme ou infirme la règle ?

L'appellation péjorative d'exceptionnalisme utilisée à l'égard du Monde arabe a tendance, surtout depuis les soulèvements populaires de 2010 et 2011, à s'appliquer dans son sens mélioratif pour le cas tunisien. En effet, la Tunisie disposait, déjà avant la Révolution, de sorte de pré-requis à la démocratie, de certains marqueurs favorables au « terreau démocratique », autrement dit certaines « conditions » qui, réunies, ont pu amorcer l'invention d'un espace démocratique.⁵² Parmi ces facteurs antérieurs, Olivier Mongin nous parle de deux exceptions tunisiennes. La première fait référence à l'héritage de Bourguiba et à sa valorisation de l'éducation nationale qui – même autoritariste – a fait de la société tunisienne une société dont les perceptions publiques et privées ainsi que le système de valeurs, bien qu'encore et toujours imprégnés de religieux, sont toutefois empreints, plus qu'ailleurs dans le Monde arabe, des caractéristiques de la démocratie occidentale. De ce fait, la Tunisie a toujours été vue de l'étranger comme avant-gardiste notamment à l'égard du statut des femmes.⁵³ La seconde exception a trait au « miracle économique »⁵⁴ tunisien longtemps vanté par Ben Ali et relayé comme tel par les institutions internationales.

Par la suite, la société tunisienne a subi des transformations démographiques, sociales et d'urbanisation. Tout d'abord, la transition démographique et la réduction du taux de fécondité par femme a subséquentement impacté l'organisation familiale. En parallèle, le système éducatif tunisien et la cohésion sociale de la société font apparaître une classe moyenne éduquée. Ces facteurs modifient la mentalité, le système de valeurs, dont l'aspiration à plus d'égalité, le rapport à l'individualité et l'autonomisation, dont

⁵¹ BRYNEN Rex, KORANY Bahgat, NOBLE Paul, *op. cit.*, pp.3,4,8.

⁵² SOLDI Edina, MOUSTIER Emmanuelle, *op. cit.*, p.78.

⁵³ MONGIN Olivier, « Pour la Tunisie. La démocratie à l'horizon ! », *Esprit*, 2011, pp.6-7.

⁵⁴ Avec les précautions à aborder, lorsque l'on sait que les indicateurs étaient quelque peu falsifiés pour être « au vert ». Voir : SAIDI Raouf, « Chapitre 1 – La pauvreté en Tunisie : présentation critique », in LAMLOUM Olfa, RAVENEL Bernard (sous la direction de), *La Tunisie de Ben Ali : la société contre le régime*, Paris : L'Harmattan, Coll. « Les Cahiers de Confluences », 2002, 282 pp.11-29. Ainsi que : MARZOUKI Moncef, *Le mal arabe. Entre dictatures et intégrismes : la démocratie interdite*, Paris : L'Harmattan, mai 2004, p.102.

l'émancipation des femmes, le rapport à la religion et à la modernité.⁵⁵ De même, ces éléments sont indissociables du développement économique et des facteurs externes associés au phénomène de croissance « globalisée », de sorte que la Tunisie pratiquait depuis plusieurs années des politiques de libéralisation économique notamment imposées par le Fonds Monétaire International. Cette ouverture aux marchés et à la privatisation ont par la suite entraîné des retombées négatives sur les groupes les plus vulnérables de la société et un accroissement des inégalités, débouchant sur un capitalisme de copinage, et des pratiques de corruption systématiques.⁵⁶

Outre ces éléments, Mathieu Guidère considère pourtant la Tunisie comme un cas d'école concernant la fausse perception de démocratie avant la Révolution, en décrivant : « *le citoyen lambda noyé pendant des années dans une logorrhée pseudo-démocratique* » dont « *le verbiage des régimes en place laisse les citoyens perplexes* ». ⁵⁷ Idée partagée par Moncef Marzouki, qui évoque son expérience de vie dans le simulacre de la démocratie tunisienne, la seule dictature qui affiche pour idéologie la démocratie et les droits de l'homme, avec pour mot d'ordre « *ne pouvant éviter la démocratie, falsifions-la* ». ⁵⁸ En effet, entre les discours et les faits, l'effectivité démocratique du régime de Ben Ali est sans appel. ⁵⁹ Le terme « démocratie » était un « *signifiant sans signifié* », ⁶⁰ dans la mesure où les modestes réformes de démocratisation étaient purement cosmétiques, destinées à réaffirmer la légitimité du pouvoir et à apaiser les demandes d'élargissement des libertés publiques et de participation. Le régime de Ben Ali, bien qu'exerçant une relative redistribution économique, restreignait fortement les pans formels et substantiels de la démocratie. ⁶¹

Nous verrons dans la section suivante dans quelle mesure le soulèvement de l'hiver 2010-2011 a refondé cette « exception tunisienne ». Quoi qu'il en soit, prétendre que le « Printemps arabe » mènerait à la naissance de « *démocraties calquées sur le modèle occidental est une arrogante vue de l'esprit* ». ⁶² Comme le dit Sonia Dayan-Herzbrun : « *que les révolutions arabes aient été porteuses d'un projet démocratique*

⁵⁵ SOLDI Edina, MOUSTIER Emmanuelle, *op. cit.*, p.78.

⁵⁶ EL MEEHY Asya, *op. cit.*, p.56.

⁵⁷ GUIDERE Mathieu, *Le choc des révolutions arabes*, Paris : Autrement, Coll. « Frontières (Autrement) », 2011, p.30.

⁵⁸ MARZOUKI Moncef, *Le mal arabe*, *op. cit.*, p.16.

⁵⁹ Pour plus de détails sur l'analyse de la démocratie appliquée au cas tunisien pendant le règne de Ben Ali, voir SOLOT Elodie, *op. cit.*

⁶⁰ SOLDI Edina, MOUSTIER Emmanuelle, *op. cit.*, p.78.

⁶¹ MONGIN Olivier, *op. cit.*, p.7.

⁶² SOLDI Edina, MOUSTIER Emmanuelle, *op. cit.*, p.77.

*pouvant être analysé selon les grilles de la théorie politique contemporaine, ne signifie pas qu'elles aient pris modèle sur les révolutions européennes ».*⁶³ Il ne s'agit pas d'imiter un système politique vidé des considérations et réalités nationales et socioculturelles du pays. Certes la Tunisie adopte des référents occidentaux dans son mode de fonctionnement politique mais empreints d'autres modalités et spécificités en phase avec ses pratiques culturelles, religieuses et sociales. Les protestations des pays arabes de ces dernières années ont sérieusement entaché cette idée d'exceptionnalisme selon lequel certains peuples ou cultures seraient incapables d'accorder de l'importance à des valeurs telles que la dignité humaine ou les libertés individuelles et collectives, valeurs prônées dans les démocraties occidentales. Ces soulèvements remettent également en question l'idée qu'un régime intermédiaire, hybride ou semi-démocratique ne puisse permettre une certaine stabilité dans le pays.⁶⁴

Pour conclure, les événements ayant suivi le tournant 2010-2011, outre la clôture de ce débat « exceptionnaliste », questionnent non pas la compatibilité des caractéristiques démocratiques avec l'Islam, mais la confrontation des fondements conceptuels de la démocratie avec les pratiques démocratiques occidentales. Ainsi, il ne s'agit pas tant de démontrer si le « Printemps arabe » marque la « *victoire irrésistible de la démocratie et des valeurs occidentales* », comme le suggère Marc Crapez,⁶⁵ mais quel mode de fonctionnement politique et institutionnel empreint de principes liés à la démocratie serait susceptible d'être approprié au contexte tunisien. A cet effet, la transition démocratique tunisienne résulte d'un construit culturel adapté aux valeurs fondamentales de la société concernée. Il incombe ainsi aux Tunisiens de construire, selon Moustier et Soldo : « *un contrat social à partir de leurs propres déterminations* ».⁶⁶

⁶³ DAYAN-HERZBRUN Sonia, « Utopies anti-autoritaires et projet démocratique en contexte musulman », *Tumultes*, 2017, n°49, p.106.

⁶⁴ BURNELL Peter, *op. cit.*, p.840.

⁶⁵ CRAPEZ Marc, « La démocratie dans l'aire arabo-musulmane », *Politique étrangère*, 2011, p.647.

⁶⁶ SOLDI Edina, MOUSTIER Emmanuelle, *op. cit.*, p.77.

IV. Analyse : la transition démocratique en Tunisie depuis le tournant 2010-2011

Dès 2011, certains observateurs ont estimé que le « Printemps arabe » symbolisait une vague de démocratisation dans le Monde arabe, semblable à celle qui a balayé l'Europe de l'Est en 1989. Manifestement, les circonstances ont vu se retrancher les partisans de ce scénario, bien que l'exemple tunisien fasse souvent office d'exception au sens mélioratif du terme. En effet, sept ans après la Révolution tunisienne, le pays a été témoin de changements significatifs survenus dans un contexte relativement pacifique en comparaison de la violence ayant suivi les épisodes libyen et syrien, pour n'en citer que deux. Il convient ainsi de retracer ces évolutions en deux phases, la première allant de 2011 à 2014, la seconde allant de 2015 à nos jours, avec pour césure entre les deux phases l'élection présidentielle de décembre 2014 et le début du mandat.

Ce faisant, il est toutefois primordial de préciser d'emblée que le soulèvement survenu en Tunisie était moins un appel à la démocratie en soi⁶⁷ qu'une demande pour une amélioration de la situation socio-économique, l'aspiration de droits et libertés civiques considérés comme fondamentaux, et la dénonciation de pratiques clientélistes et de domination. Ainsi, il n'était pas tant question d'objectifs politiques de fond planifiés par des groupes organisés. Dès lors, les notions conceptuelles de la démocratie définies ci-avant servent davantage de grille d'analyse du sujet que d'une conviction théorique liant la transition du « Printemps arabe » à un processus ordonnateur et conditionné par des « étapes » à la démocratisation. De même, analyser ces premières années de transition sous le prisme de la *dimuqratiyya* a semblé le plus adéquat dans la mesure où ce terme, outre ses « prédispositions » occidentales, est devenu communément utilisé et occupe désormais une place centrale dans les débats politiques et intellectuels tunisiens, ainsi que sur la scène médiatique et au sein de la société civile.

⁶⁷ Conclusion également tirée des résultats de deux enquêtes menées à la suite de la révolution visant à déterminer si les participants aux révoltes étaient motivés par le désir de réformes démocratiques. Pour plus de détails sur ces enquêtes, voir DOHERTY David, SCHRAEDER Peter J., *Support for Democracy, Social Forces, and Mass Participation in the Tunisian Revolution*, Loyola University Chicago: Department of Political Science, 53p.

IV.1. La phase 2011-2014

a) L'effervescence électorale

Après la fuite de Ben Ali, Fouad Mebazaa (ancien président du Parlement) est nommé Président par intérim, et un gouvernement de transition est formé. Ce dernier mettra en place une Commission ensuite renommée « Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique », composée de 72 puis 155 membres, le 7 avril 2011, et présidée par Yadh Ben Achour. Afin d'acter le changement de régime, des élections sont planifiées pour la formation d'un nouveau gouvernement et d'un nouveau Parlement, ainsi que la rédaction d'une nouvelle Constitution.⁶⁸ L'instance est dissoute le 13 octobre 2011, après la mise en place de ses deux principales avancées : la rédaction d'une nouvelle loi électorale et la création de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Élections (ISIE), destinée à superviser les élections à venir.

Les premières élections libres et démocratiques du pays ont lieu le 23 octobre 2011, afin d'élire les membres de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC), qui seront ensuite chargés de rédiger la nouvelle Constitution. Elles se soldent par la victoire du parti islamiste Ennahdha,⁶⁹ qui remporte 89 sièges sur un total de 217, soit 42% des sièges de l'Assemblée et 37% des voix, suivi par le Congrès pour la République (CPR), parti de gauche nationaliste avec 29 élus (7,8% des voix), et du mouvement Al-Aridah Chaabia (« Pétition populaire », 26 sièges). Les Tunisiens ont ainsi pu exercer leur droit de vote et participer à des élections reconnues au niveau international comme libres, transparentes et équitables, sans s'attendre à un résultat du scrutin porté peu ou prou à 99,99% des voix pour un seul parti.⁷⁰ Les électeurs ont aussi pu choisir parmi un éventail diversifié de partis politiques, ayant des idéologies politiques différentes.

En effet, ces élections sont d'autant plus félicitées qu'elles s'inscrivent dans un champ politique tunisien, qui, en quelques mois, s'est extrêmement diversifié : 105 partis étaient en lice, ainsi que des listes indépendantes, les votes ont donc été

⁶⁸ KHADER Bichara, *op. cit.*, p.12.

⁶⁹ Le mouvement Ennahdha, s'inspirant du mouvement des Frères musulmans, s'est fait connaître après la révolution iranienne de 1979. Le gouvernement tunisien a interdit au parti de participer aux élections de 1989, et le parti est resté illégal jusqu'au 1er mars 2011.

⁷⁰ KHADER Bichara, *op. cit.*, p.13.

particulièrement éparpillés, outre un taux de participation s'élevant, selon les sources, à 52% (ISIE). Selon les résultats officiels, on souligne également un taux d'abstention surprenant allant autour de 51%, ce qui représente 3 702 627 votants pour un corps électoral chiffré à 7 570 000 personnes.⁷¹

La victoire des islamistes s'explique de plusieurs façons. Tout d'abord, certains diront qu'elle confirme le poids du référent religieux pour une partie de la population tunisienne.⁷² D'autres expliquent leur victoire par la perception d'intégrité et d'honnêteté qu'ils inspirent aux électeurs, grâce à leur « *capital de virginité politique et de sympathie* » selon les termes de Vincent Legrand. Le fait d'avoir été autrefois utilisés comme bouc émissaire pour justifier le maintien du régime autoritaire à titre de « *rempart contre l'intégrisme islamique* » a contribué à leur offrir une certaine légitimité.⁷³ Les islamistes détenaient ainsi des atouts supplémentaires par rapport à leurs rivaux politiques, qui leur permettaient de ne pas être associés à la corruption et à la mauvaise gouvernance⁷⁴ et d'être celui qui pourrait contrer l'ancien régime le plus efficacement.⁷⁵ C'est pourquoi ce choix de vote islamiste ne caractériserait pas tant un phénomène religieux de l'électorat tunisien mais un phénomène sociopolitique, bien que le référent religieux ne soit pas entièrement évincé.⁷⁶ En ce sens, la rhétorique du vote religieux, tout en ne reniant pas ses fondements, met davantage l'accent sur les conditions sociales, économiques et politiques à redéfinir.

En vertu du mode de scrutin proportionnel adopté, la majorité relative remportée par Ennahdha les contraint de s'allier avec d'autres partis politiques pour obtenir la majorité gouvernementale. C'est ainsi que naît la formation du gouvernement dit de la « Troïka » composée du parti Ennahdha et de deux autres partis de tendance « laïque »⁷⁷

⁷¹ On dénombre 830 listes de partis, 655 listes indépendantes, ainsi que 34 listes de coalition, pour un total de 11 686 candidats. DAOUD Zakya, *La révolution arabe, 1798-2014 : espoir ou désillusion ?*, Paris : Perrin, 2015, p.317.

⁷² GAZAGNADOU Didier, *op. cit.*, p.301.

⁷³ LEGRAND Vincent, in *Printemps arabe : un an après. Quel bilan tirer de l'action des syndicats lors des printemps arabes et au-delà ?*, *op. cit.*, p.19.

⁷⁴ BOURRAT Flavien, *Quel bilan de l'islamisme politique au pouvoir ?*, in *La géopolitique du printemps arabe, 6^e séminaire à Bruxelles*, Bruxelles : IHEDN, 3 juillet 2014, p.15.

⁷⁵ BENSTEAD Lindsay et alii, *Tunisian elections bring hope in uncertain times*, in *Tunisia's Volatile Transition to Democracy*, George Washington University: Institute for Middle East Studies, « POMEPS Briefings », 6 November 2015, n°27, p.7.

⁷⁶ LEGRAND Vincent, in *Printemps arabe : un an après. Quel bilan tirer de l'action des syndicats lors des printemps arabes et au-delà ?*, *op. cit.*, p.19.

⁷⁷ Le terme laïc fait référence à l'autonomie du religieux et du politique. Or, dans le contexte tunisien, le politique a souvent dominé le religieux. Le référent « laïc » est donc ici aussi utilisé par le terme « séculier » inspiré de l'anglais *secular*, en sachant que la précaution des guillemets est de mise pour

ou plutôt « séculiers » de centre gauche : le CPR (qui détient 29 sièges), et Ettakattol (le Front démocratique pour le travail et les libertés), qui dispose de 20 élus. Hamadi Jebali (Ennahdha) devient chef du gouvernement le 24 décembre 2011, le leader du CPR, Moncef Marzouki, devient Président intérimaire par l'ANC, et le leader d'Ettakattol, Mustafa Ben Jaafar obtient la présidence de l'ANC. Mais la troïka n'avait pas de véritable programme politique et était composée de visions divergentes.⁷⁸

Cette alliance, contradictoire à plus d'un titre pour certains, suscita rapidement les réactions de la mouvance anti-islamiste, qui la qualifia de « trahison opportuniste ». Pourtant, il convient de noter que ce pacte ne s'est pas fait *ex nihilo* après les élections de 2011, il s'est forgé au fil du temps et serait l'aboutissement d'une longue série de discussions idéologiques entre acteurs de l'opposition tunisienne dans les années 2000, déjà entamées par la Ligue tunisienne des droits de l'homme depuis les années 1990.⁷⁹ A titre d'exemple, Moncef Marzouki (CPR) et Rached Ghannouchi (Ennahdha) s'étaient déjà rapprochés sous la dictature. Ainsi, cette volonté de « *compromis sans compromissions* » avait déjà fait état de négociations à Aix-en-Provence en mai 2003 et à Rome en 2005, entre personnalités tunisiennes de tendance islamiste et laïque. Ces opposants ainsi que des militants indépendants et groupes de la société civile s'étaient déjà accordés dans la « Déclaration de Tunis » du 17 juin 2003. La gauche y avait reconnu le droit à l'identité nationale et religieuse des Tunisiens, et la branche islamiste le droit aux principes de base d'un régime démocratique, en ce compris l'égalité des sexes.⁸⁰

En réaction à la victoire d'Ennahdha, Béji Caïd Essebsi, ancien ministre de l'époque de Bourguiba et ancien cadre du régime de Ben Ali, crée en juin 2012 le parti Nida Tounes. Cette formation politique comprend un conglomerat éclectique de cadres du régime autoritaire (destouriens comme RCDistes),⁸¹ de grandes entreprises, de membres intellectuels de la gauche, de syndicalistes et de nationalistes. Pour certains,

nuancer la charge idéologique de ces mots, et ne pas tomber dans la terminologie antimusulmane. MARECHAL Brigitte, *Socio-anthropologie de l'Islam contemporain*, Synthèse de cours (non publiée), Louvain-la-Neuve : UCL, 2016-2017, p.31.

⁷⁸ BOUGHZALA Mongi, BEN ROMDHANE Saoussen, *Transition from Autocracy to Democracy in Tunisia: Factors Underlying the Tunisian Uprising and the Prospects for Consolidating the Transition to Democracy*, « American University of Beirut Institute of Financial Economics », 2015, n°3, p.30.

⁷⁹ MARZOUKI Nadia, « La transition tunisienne : du compromis démocratique à la réconciliation forcée », *Pouvoirs*, 2016, n°156, p.85.

⁸⁰ MARZOUKI Moncef, *Le mal arabe*, op. cit., pp.147-148.

⁸¹ Des partisans de Bourguiba, ainsi que des membres du parti politique déchu de Ben Ali, le Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD).

Essebsi représente le meilleur des accomplissements du pays et dispose d'une grande expérience de gouvernement. Pour d'autres, il incarne un retour de l'ancien régime et l'ascendance d'intérêts acquis personnellement et par des avantages et monopoles commerciaux. Ainsi, pour ne citer que ces partis phares, la première phase de la transition est marquée par la naissance de nombreux partis politiques sans pour autant concevoir de véritable programme politique crédible pour le gouvernement.⁸² Néanmoins, comme explicité dans le chapitre précédent, « *l'existence de champs politiques différenciés est une composante importante des démocraties* », ⁸³ ils représentent des clivages idéologiques et politiques distincts devant négocier pour la recherche d'un compromis.

b) Premiers atermoiements et règlement de crise

L'ANC prit donc ses fonctions entre octobre 2011 et janvier 2014. L'expérience démocratique de l'Assemblée constituante fut positive à plusieurs égards. Elle permet d'abord d'enclencher un renouvellement du personnel politique, d'initier les nouveaux députés à leur apprentissage du métier, et par cela, d'ouvrir un lieu de négociation collective. Cependant, la transition politique tunisienne n'est pas linéaire, et le processus fut ralenti en 2013 par un climat de tensions marqué notamment par des conditions de sécurité déclinantes. Citons l'attaque de 2012 contre l'Ambassade des Etats-Unis, une tentative de kamikaze échouée sur une plage de Sousse (octobre 2013), et deux assassinats de personnalités politiques emblématiques de l'opposition. Le premier survient le 6 février 2013, à l'encontre de Chokri Belaïd, leader d'extrême gauche, le second le 25 juillet 2013 avec l'assassinat de Mohamed Brahmi, député de la gauche nationaliste arabe.⁸⁴ S'en est suivi plusieurs mois de turbulences politiques et sociales ainsi qu'une vague de spéculation selon laquelle le gouvernement de la Troïka et en particulier Ennahdha était directement ou indirectement responsable. En août 2013, des dizaines de milliers de manifestants ont exprimé leur colère et se sont rassemblés devant l'ANC au Bardo pour demander la dissolution de l'Assemblée et la démission du gouvernement de la Troïka. Septante députés quittèrent l'ANC et son président suspendit les travaux.⁸⁵

⁸² BOURRAT Flavien, *op. cit.*, p.11.

⁸³ GAXIE Daniel, *op. cit.*, p.6.

⁸⁴ MARZOUKI Nadia, *op. cit.*, p.87.

⁸⁵ MARKS Monica, *How Egypt's coup really affected Tunisia's Islamists*, in *Tunisia's Volatile Transition to Democracy*, *op. cit.*, p.48.

Suite à cette situation d'incertitudes, à l'opposition populaire croissante, et au blocage politique, un Quartet est mis sur pied en octobre 2013 afin de négocier pacifiquement sans pour autant éroder complètement les institutions démocratiques naissantes. Ce quatuor, composé de la centrale syndicale : l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT), la centrale patronale : l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA), la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH), ainsi que l'Ordre National des Avocats Tunisiens (ONAT), propose une feuille de route aux partenaires politiques. Néanmoins, la rupture de confiance envers Ennahdha les contraint à se replier en faveur d'un gouvernement technocrate intérimaire, à condition que l'ANC ne soit pas dissoute. Ali Larayedh (Premier ministre d'Ennahdha) remet sa démission pour le Premier ministre technocrate Mehdi Jomaa. Les rênes sont donc transférées à un gouvernement transitoire, devant superviser les élections présidentielles et parlementaires, et qui restera en place de janvier 2014 à février 2015.⁸⁶

Ainsi, le Dialogue National a été l'arène médiatrice la plus efficace pour faire avancer les pourparlers, aider les islamistes et les forces laïques à surmonter l'impasse violente de l'année 2013 et parvenir à un accord sur la Constitution. De fait, le 26 janvier 2014, l'ANC adopta avec 200 voix sur 217 la version finale de la nouvelle Constitution,⁸⁷ après quatre textes provisoires et quelques semaines d'interruption durant l'été 2013.⁸⁸ L'ANC perdit parfois en légitimité en raison des retards de sa mission (deux ans de retard sur le calendrier initial, qui avait au départ planifié un délai d'un an) mais finit par s'accorder sur un texte de 149 articles, qui entérine une séparation des pouvoirs ainsi que la garantie de libertés politiques et civiques universelles.⁸⁹

Les retards et tergiversations autour de la Constitution découlent en grande partie d'une méfiance réciproque entre les factions politiques de tendances laïque et islamiste, chacun cherchant à tirer les règles constitutionnelles à son avantage.⁹⁰ Les débats les plus houleux de l'Assemblée ont été sans surprise, le type de régime à

⁸⁶ M'RAD Hatem, BEN SALEM Maryam, MEJRI Khaled, et alii, *op. cit.*, pp.43-84.

⁸⁷ « Constitution de la République tunisienne », *Journal Officiel de la République Tunisienne*, 20 avril 2015, 32 p. Disponible [[en ligne](#)].

⁸⁸ MARZOUKI Nadia, *op. cit.*, p.87.

⁸⁹ HMED Choukri, « Au-delà de l'exception tunisienne : les failles et les risques du processus révolutionnaire », *Pouvoirs*, 2016, n°156, p.138.

⁹⁰ MANSOURI Fethi, ARMILLEI Riccardo, « The Democratic 'Transition' in Post-revolution Tunisia: Conditions for successful 'Consolidation' and Future Prospects », *Revolutions: Global Trends & Regional Issues*, vol. IV, n°1, 2016, p.159.

adopter, les questions liées à la place de la religion, et les rapports entre hommes et femmes. Concernant le premier débat institutionnel, le régime de type parlementaire était plaidé par les forces islamistes afin d'éviter toute personnalisation abusive du pouvoir, tandis que leurs opposants prônaient plutôt un régime de type présidentiel, craignant une hégémonie islamiste du Parlement. Finalement, le régime politique adopté n'est ni complètement parlementaire, ni parfaitement présidentiel.⁹¹ Au niveau de la place de la religion, la référence à la charia suggérée par Ennahdha a finalement été abandonnée, sans toutefois renier l'importance de l'islam, mentionné dans l'article 1^{er} de la Constitution comme étant la religion de la Tunisie.⁹² Enfin, au sujet des rapports entre hommes et femmes, le terme de « complémentarité » et de « femme gardienne des valeurs de la famille » suggéré par Ennahdha a finalement été retiré suite à de vives controverses, pour le mot « égalité » entre citoyens et citoyennes. La consécration de ces droits, bien que remarquables, dépendront beaucoup de l'exercice effectif du pouvoir.⁹³ Mais comme l'avait prédit Moncef Marzouki bien avant la révolution, la démocratie tunisienne doit se faire avec l'islam, pas contre lui : « *la responsabilité des démocrates arabes est donc de (...) "convertir" à la démocratie le maximum de composantes de l'islamisme modéré* ». ⁹⁴

Toutefois, selon certaines analystes, en dépit de ces compromis couchés dans le texte de la Constitution, la juxtaposition et l'ambiguïté de différentes approches de certains articles - telle que la référence aux enseignements de l'islam ainsi que celle des principes universels des droits de l'homme - pourrait laisser libre court à des interprétations contradictoires. De ce fait, comme le dit Nadia Marzouki : « *dès lors que le texte n'indique pas comment hiérarchiser ces différentes valeurs idéologiques ni comment en faire la synthèse, il porte en lui le germe de conflits futurs* ». ⁹⁵ En effet, faire de la liberté de conscience un principe constitutionnel au même rang que la garantie d'un Etat « gardien de la religion » et « garant du sacré » est quelque part un oxymore. L'application d'une loi y afférente est susceptible d'en faire découler des ambiguïtés. ⁹⁶

⁹¹ Pour plus de détails sur cette question : GADDES Chawki, *Le Régime Politique Tunisien dans la Constitution de 2014 et son fonctionnement après les Élections*, 24 octobre 2014, [en ligne], consulté le 16 mars 2018.

⁹² MARZOUKI Nadia, *op. cit.*, p.88.

⁹³ MYARD Jacques, « Révolutions arabes : l'histoire continue », *Géoéconomie*, 2014, n°69, p.72.

⁹⁴ MARZOUKI Moncef, *Le mal arabe*, *op. cit.*, p.151.

⁹⁵ MARZOUKI Nadia, *op. cit.*, p.88.

⁹⁶ BESSIS Sophie, « Tunisie : les lendemains d'une révolution », *Confluences Méditerranée*, 2015, n°94, p.22.

Malgré la tenue du Dialogue National et d'un accord sur la Constitution, le gouvernement de la Troïka succomba à sa chute de popularité, en particulier celle du parti islamiste. Ainsi, en dépit de sa victoire électorale, le parti Ennahdha n'a pas imposé d'« Automne islamiste tunisien » et a préféré opter pour la retenue. Ceci s'explique par différentes raisons, dont la pression des camps plus séculiers ainsi que de la société civile, et surtout la volonté du parti d'être intégré au jeu politique, sans ambition de vouloir islamiser à tout prix l'ordre politique naissant.⁹⁷ Parmi les autres causes de leur déclin, et outre le manque d'expérience dans l'exercice du pouvoir, citons la responsabilité qui leur a été portée dans la crise que connaît le pays en 2013, l'incapacité de faire face aux problèmes sociaux, ou encore le manque d'intérêt à l'égard de l'économie et de l'attentisme des investisseurs nationaux et étrangers.⁹⁸

En effet, le parti s'est heurté, dans sa pratique du pouvoir, aux réalités socio-économiques et sécuritaires et à la difficulté de leur gestion, dont les espérances parmi ceux qui les ont élus étaient très élevées. Comme le dit Flavien Bourrat : « *Le flou caractérisant leur programme économique et social, couplé à la reproduction des pratiques les plus contestables des pouvoirs précédents telles que la corruption et le népotisme leur été rapidement reproché* ». ⁹⁹ Le grand absent des programmes politiques des partis est souvent l'économie, et le parti islamiste n'a guère de programme détaillé et convaincant pour lutter contre la dégradation économique, leur doctrine étant tantôt plus conservatrice, tantôt plus libérale, avec pour slogan : « l'islam est la solution ». ¹⁰⁰ Par conséquent, la performance du gouvernement dirigé par Ennahdha a suscité déception et frustration.

c) Le regain démocratique de 2014 : nouvelle Constitution et élections

Malgré la perte de popularité d'Ennahdha, le Dialogue National et la médiation de ses acteurs phares placent l'année 2014 sous le signe du déblocage avec l'adoption de la nouvelle Constitution, suivie de nouvelles élections parlementaires et présidentielles, sous l'auspice d'un gouvernement de technocrates dirigé par Mehdi Jomaa. Les élections législatives pour l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) ont lieu le 26 octobre 2014 : le parti séculier Nidaa Tounes remporte 37% des voix contre 26% pour le parti

⁹⁷ MARZOUKI Nadia, *op. cit.*, p.87.

⁹⁸ BESSIS Sophie, *op. cit.*, p.20.

⁹⁹ BOURRAT Flavien, *op. cit.*, p.16.

¹⁰⁰ MYARD Jacques, *op. cit.*, p.74.

islamiste. Sur les 217 sièges, Ennahdha reste toutefois la deuxième force politique, et dispose de 69 sièges de députés contre 86 pour Nida. Le reste des sièges revient à une série d'autres partis dont le Front Populaire, avec 16 députés, et Afek Tounes (8 sièges). Le premier Parlement post-révolutionnaire prendra ses fonctions le 2 décembre 2014.¹⁰¹ A noter aussi que les résultats des élections n'ont pas été contestés par les partis et candidats perdants, ce qui marque une réelle acceptation d'un champ politique pluriel.

Ces élections parlementaires sont suivies de près par les deux tours de l'élection présidentielle, les 23 novembre et 21 décembre 2014. A l'issue du premier tour, Moncef Marzouki et Béji Caïd Essebsi (BCE), leader du parti Nida Tounes, sont les deux favoris. BCE remporte le second tour de la présidentielle à 88 ans, et devient le premier chef d'Etat élu démocratiquement, avec 55,68% des suffrages, contre 44,32% des voix pour Moncef Marzouki.¹⁰² A noter toutefois un taux de participation relativement faible, et en baisse par rapport à 2011. Une grande partie de l'électorat issu des régions marginalisées de l'intérieur du pays ainsi que de la périphérie urbaine n'a pas participé au vote. De même, on constate une forte différenciation des résultats de l'élection présidentielle, pratiquement coupés en deux sur le territoire tunisien ; Essebsi est largement plébiscité sur le littoral et les régions côtières du Nord-est qui représentent les trois quarts de la richesse du pays, et Marzouki, quant à lui, a bénéficié des voix du Sud et de l'intérieur.¹⁰³ Une forte disparité selon l'âge a également été décelée, de sorte que la majorité des soutiens de BCE est constituée de manière disproportionnée par des personnes plus âgées issues des régions côtières.¹⁰⁴ Quoi qu'il en soit, les élections parlementaires et présidentielles de 2014 ont été vantées comme étant le marqueur de la normalisation du nouveau système politique.¹⁰⁵

Enfin, outre l'effectivité de ces droits politiques liés aux mécanismes électoraux, l'aspect sans doute le plus important et caractéristique de la transition est indéniablement la place de la société civile comme partie prenante influente sur la prise de décision de la scène politique et dans ses nouvelles configurations. Cette période de transition est aussi une phase de construction d'une nouvelle « citoyenneté » -

¹⁰¹ Depuis 2011, le pouvoir législatif était exercé par l'ANC, dont le mandat et les fonctions étaient transitoires.

¹⁰² NACHI Mohamed, « Transition to democracy in Tunisia: Learning about citizenship in a national and transnational context », *Social Science Information*, 2016, vol. LV, n°4, p.443.

¹⁰³ BESSIS Sophie, *op. cit.*, p.22.

¹⁰⁴ PREISLER Benjamin, *Three remarks on the Tunisian elections*, in *Tunisia's Volatile Transition to Democracy*, *op. cit.*, p.13.

¹⁰⁵ MANSOURI Fethi, ARMILLEI Riccardo, *op. cit.*, p.166.

mouwâtana - fondée sur les valeurs de liberté, d'égalité et de participation à la vie publique et politique, à travers des élections transparentes mais aussi par des nouvelles formes d'engagement citoyen et associatif.¹⁰⁶ Le tissu associatif - chiffré aux alentours de 21 000 associations - s'est démultiplié de façon vertigineuse et s'est fortement mobilisé pour plaider ses intérêts dans l'élaboration des processus post-révolution, et la société civile s'est structurée et encadre désormais les aspects sociétaux. Plus généralement, la révolution a entraîné une disparition de la peur ; l'espace public s'ouvre et la population ne craint plus d'exprimer ses revendications et ses attentes.¹⁰⁷

d) Conclusion et retour sur les principes de démocratie

En guise de conclusion, il convient de revenir à la première question de recherche : les transformations institutionnelles et politiques de la Tunisie post-révolutionnaire attestent-elles de l'établissement d'une démocratie effective ? On constate que la phase 2011-2014 permet de reconnaître et d'instituer un certain nombre de principes et pratiques associés aux caractéristiques de base du concept de démocratie explicité dans le précédent chapitre. Au vu des éléments explicités, une transition politique est réellement en cours de réalisation et prometteuse. En ce sens, la Tunisie a connu une période de concrétisations démocratiques et de libertés politiques sans précédent. Pour la première fois, les citoyens ont connu des **élections libres** et ouvertes, ont joui d'une plus grande possibilité de s'exprimer librement et ont vu des groupes d'opposition islamistes pourtant existant de longue date entrer formellement dans la sphère politique.¹⁰⁸ L'opportunité de compétition d'Ennahdha pour occuper des positions ouvrant l'accès à des chances de pouvoir était impensable sous la dictature.¹⁰⁹

Entre 2011 et 2014, l'ANC constitue un lieu majeur de création du **pluralisme politique**. Les débats furent parfois houleux mais comme l'annonçait Bichara Khader en 2012, la pluralité des points de vue a été respectée, et ces joutes verbales sont saines et

¹⁰⁶ NACHI Mohamed, *op. cit.*, p.431.

¹⁰⁷ HIBOU Béatrice, « Tunisie. Economie politique et morale d'un mouvement social », *Politique africaine*, 2011, n°121, p.5.

¹⁰⁸ ROBBINS Michael, « Youth, Religion and Democracy After the Arab Uprisings: Evidence from the Arab Barometer », *The Muslim World*, January 2017, vol. CVII, p.100.

¹⁰⁹ En comparaison du parti unique sous Ben Ali et ses méthodes coercitives et disciplinaires de son économie politique : HIBOU Béatrice, *op. cit.*, p.6. Les élections étaient mises en scène au sein d'une « opposition légale » constituée de partis créés de toutes pièces, une opinion publique et une presse muselée, une chambre d'enregistrement pour office de Parlement, une justice sur mesure et des lois légalisant l'illégal, voir : MARZOUKI Moncef, *Le mal arabe*, *op. cit.*, pp.97,101,105.

prouvent que le débat constitutionnel ne sera plus taillé sur mesure.¹¹⁰ Ennahdha a joué un rôle important en gouvernant en coalition avec des partis de tendance laïque après avoir remporté les élections de 2011 et a ensuite revu ses ambitions afin de trouver un accord pour la rédaction de la nouvelle Constitution. Le gouvernement de la Troïka, bien qu'instable, a favorisé un environnement de compromis démocratique, de délibération et d'inclusivité relative pour cette première phase de la transition, même si les islamistes ont été discrédités pendant la période de troubles de 2013.¹¹¹

De par le Dialogue National et les nombreuses manifestations de la société civile, le pouvoir fait preuve d'ouverture à plus de **participation citoyenne** dans le processus politique et la prise de décision. On constate une réelle libération de la parole au sein de l'espace public et la fin de la peur, la société civile tunisienne fait « sauter la chape de plomb » qui l'étouffait. Les moyens et formes d'expression de la société civile se sont multipliés et sont le gage d'un acquis qui se refuserait tout retour en arrière.¹¹² Les choix débattus à l'ANC, parfois avec ardeur, ont été entérinés grâce à l'aide d'autres forces motrices que sont les syndicats et les groupes influents de la société civile tunisienne. Ainsi, même si l'ancrage démocratique recèle d'incertitudes, la **nouvelle Constitution** est le reflet des principes de gouvernement démocratique dans la mesure où elle représente une institutionnalisation des conflits et l'aboutissement d'une pratique politique de consensus, fruit de louables et laborieuses négociations. Les branches politiques acceptent d'entretenir un discours rationnel en faveur d'arrangements politiques pacifiques, et ces avancées sont décisives pour la transition démocratique.

Par conséquent, le processus de transition de la phase 2011-2014 jette les bases juridiques de l'établissement de nouveaux pouvoirs légitimes en respectant les « règles du jeu démocratique » : un suffrage universel fondé sur la souveraineté du peuple, l'organisation d'élections libres, le respect d'un pluralisme partisan et d'une concurrence électorale et politique.¹¹³ Bien que l'on puisse parler d'« exception tunisienne » au vu des acquis formels des principes de démocratie, la transition est encore susceptible de devoir affronter des moments de turbulence et d'incertitude, tels que ceux vécus en 2013. Par ailleurs, la fin de l'année 2014 n'est que le commencement du mandat

¹¹⁰ KHADER Bichara, *op. cit.*, p.12.

¹¹¹ MARZOUKI Nadia, *op. cit.*, pp.84-85.

¹¹² MYARD Jacques, *op. cit.*, p.71.

¹¹³ HEURTAUX Jérôme, « Rendre intelligible "l'après" d'une "révolution". Monde arabe (2011-2015) », *Politix*, 2015, n°112, p.183.

présidentiel et de la nouvelle législature et d'une étape non moins importante ; cette de la mise en pratique de ces principes légaux et des nouvelles institutions annoncées par la Constitution de 2014, dont la concrétisation sera garante de la consolidation du système politique démocratique.¹¹⁴

Va-t-on pour autant vers une Tunisie représentée comme « terre du compromis » ?¹¹⁵ Existera-t-il un système efficace de contrôle et d'équilibre entre les autorités législatives, exécutives et judiciaires, tel que prévu par la Constitution ? C'est à travers la deuxième phase allant de 2015 à 2018 que des éléments de réponse seront apportés, afin de découvrir si le compromis atteint vise la résolution des tensions sociales et politiques et la consolidation démocratique, ou s'il est davantage une façade vouée à étouffer les désaccords et gangrener les facteurs de protestation.

IV.2. La phase 2015-2018

a) Le défi terroriste, les enjeux sécuritaires et leurs effets pervers

Le sentiment de sécurité s'est fortement dégradé depuis la contestation de 2010-2011 et davantage durant l'année 2015, ce qui s'explique par plusieurs phénomènes, à commencer par les attentats terroristes. Le 18 mars 2015, des assaillants tuent 22 personnes et en blessent 50 autres au musée du Bardo à Tunis. Trois mois plus tard, le 26 juin 2015, la Tunisie est victime de l'attaque terroriste la plus meurtrière du pays ; 39 personnes sont tuées et autant blessées à l'hôtel Imperial Marhaba à Kantaoui (zone côtière du gouvernorat de Sousse) par un individu affilié au groupe autoproclamé Etat islamique (EI). Les deux attaques, revendiquées par l'autoproclamé EI, ont entraîné la mort de plus de 60 victimes pour la plupart étrangères, et visaient délibérément à dévaster l'industrie touristique déjà en berne, en ciblant des sites d'une importance symbolique. Les attentats, très médiatisés, ont ainsi causé de considérables dommages économiques, alors que ce secteur représentait les poumons économiques de la Tunisie, avec environ 15% du PIB.¹¹⁶

En réponse à ces attaques terroristes, le Président Essebsi déclare l'état d'urgence dans tout le pays, et le gouvernement prend une série de mesures sécuritaires dont

¹¹⁴ NACHI Mohamed, *op. cit.*, p.429.

¹¹⁵ MARZOUKI Nadia, *op. cit.*, p.83.

¹¹⁶ ANDERSEN Robert, BRYM Robert, « How Terrorism Affects Attitudes towards Democracy: Tunisia in 2015 », *Canadian Review of Sociology* (forthcoming in), 2017, p.3.

l'adoption d'une loi anti-terroriste approuvée par le Parlement le 24 juillet 2015. Ces décisions seront rapidement pointées du doigt par divers organismes tels qu'Amnesty international et Human Rights Watch, dont le rapport d'Amnesty de février 2017, qui s'inquiète des lois d'exception et des méthodes « douteuses » auxquelles les autorités tunisiennes ont eu recours en 2015 et 2016. Le constat est d'autant plus alarmant lorsque l'on voit qu'il y est fait état de violations généralisées des droits de l'Homme dans le cadre de mesures répressives souvent arbitraires, discriminatoires et disproportionnées.

Parmi les points que l'on pourrait reprocher à ces mesures, on trouve le fait que la loi anti-terroriste autorise plus de deux semaines de détention provisoire des suspects sans avoir accès à un avocat; elle permet des procès fermés au public, avec des témoins anonymes; elle prévoit la peine de mort notamment pour les responsables ayant commis des actes terroristes; et elle accentue les pouvoirs de surveillance des forces de sécurité.¹¹⁷ De même, dans le cadre de l'état d'urgence, les forces de l'ordre peuvent imposer à certaines personnes des restrictions à la liberté d'expression, d'association, de manifestation en interdisant des grèves et des réunions « *de nature à provoquer (...) le désordre* », et en adoptant des mesures « *pour assurer le contrôle de la presse* ».¹¹⁸ Enfin, les autorités peuvent restreindre la liberté de mouvement au moyen d'ordres d'assignation à résidence et de mesures de contrôle aux frontières.

Ce rapport fait également état de nombreux cas de perquisitions illégales, d'arrestations arbitraires, discriminatoires et disproportionnées, d'actes de torture et mauvais traitements pendant les détentions, de harcèlement des familles de suspects, et autres méthodes, qui rappellent les pratiques du régime de Ben Ali. Une brève comparaison au rapport d'Amnesty datant de 2009 en dit long sur la ressemblance de ces violations ; il suffit de constater la faible différence des conclusions entre les deux rapports.¹¹⁹ Human Rights Watch avertit également que cette loi « *maintient certaines des dispositions les plus troublantes de la loi de 2003* ».¹²⁰ Enfin, en termes juridiques,

¹¹⁷ Amnesty international, « *Nous ne voulons plus avoir peur* ». Tunisie. Violations des droits humains sous l'Etat d'urgence, Londres : Amnesty international, février 2017, pp.5-6.

¹¹⁸ A noter que l'état d'urgence est toujours en vigueur depuis 2015, suite aux prolongations à répétition de la présidence tunisienne. La dernière a d'ailleurs été annoncée le 6 mars 2018, comme « mesure d'exception » prolongée pendant sept mois à compter du 12 mars 2018, jusqu'à mi-octobre 2018. Voir HuffPostMaghreb, Tunisie: L'état d'urgence prolongé de 7 mois, 6 mars 2018, [\[en ligne\]](#), consulté le 8 mars 2018.

¹¹⁹ Amnesty international, Tunisie. Les violations des droits humains se poursuivent au nom de la sécurité, Londres : Amnesty international, août 2009, 23 p.

¹²⁰ BERMAN Chantal et alii, Tunisian voters balancing security and freedom, in Tunisia's Volatile Transition to Democracy, op. cit., p.29.

la nouvelle loi anti-terroriste légifère à elle seule une réforme sécuritaire et judiciaire *sui generis*, par la création d'une section antiterroriste au Tribunal d'instance, laquelle se voit octroyer le monopole de compétence, excluant de facto les juridictions civiles et militaires pour les affaires de terrorisme.¹²¹

Cette loi laisse donc la porte ouverte à des abus dans son application, elle limite les libertés publiques et fait penser à un retour à la période antérieure à la révolution de par son approche autoritaire, l'élargissement des pouvoirs des services de sécurité, et leur impact sur les droits fondamentaux. Ces éléments soulèvent de sérieuses questions, d'autant plus que depuis les protestations de fin 2010, l'état d'urgence n'a été levé que durant un an et demi. Ainsi, Amnesty met en garde le gouvernement tunisien afin que « *les méthodes utilisées pour combattre les menaces liées à la sécurité ne les amènent pas à revenir sur leur engagement de respecter les droits humains et ne constituent pas un retour aux pratiques du passé* »¹²² Les autorités tunisiennes, ayant le devoir de protéger la population, ne doivent toutefois pas violer le respect des droits humains.

Depuis la Révolution, et outre les attentats touchant les touristes, le climat sécuritaire est aussi tendu suite à de récurrentes attaques envers les forces de l'ordre dont l'armée, la police, et la protection civile. Une série d'opérations sécuritaires ont causé la mort de plus de 80 personnes des forces de l'ordre et entraîné 200 blessés.¹²³ Le 24 novembre 2015, la Tunisie est victime d'un troisième attentat ; une attaque piégée visant cette fois l'autobus de la garde présidentielle au cœur de Tunis, faisant 12 morts parmi les agents de sécurité et une quinzaine de blessés. A nouveau, en mars 2016, des djihadistes attaquent à Ben Guerdane, ville tunisienne près de la frontière libyenne, trois sites stratégiques de l'armée, de la police et de la garde nationale respectivement. BCE évoque « *une attaque sans précédent, coordonnée* » visant à établir un « *émirat de Daech* ». Le Ministère de l'Intérieur indique 66 morts, dont 46 assaillants, 13 parmi les forces de sécurité et 7 civils.¹²⁴

¹²¹ BOURGOU Taoufik, « Renseignement et terrorisme en phase de transition politique : le cas de la Tunisie », *Sécurité et stratégie*, 2015, p.60.

¹²² Amnesty international, « *Nous ne voulons plus avoir peur* ». Tunisie. Violations des droits humains sous l'Etat d'urgence, *op. cit.*, p53.

¹²³ HMED Choukri, *op. cit.*, p.139.

¹²⁴ GHORBAL Samy, *Tunisie : la bataille de Ben Guerdane*, Jeune Afrique, 22 mars 2016, [[en ligne](#)], consulté le 20 mars 2018.

En conséquence, le gouvernement tunisien place l'année 2016 sous le slogan de la « guerre contre le terrorisme », érigée en priorité nationale. Les événements ont contraint la Tunisie à réorienter son projet de réforme du système sécuritaire. Durant ces années où le groupe autoproclamé EI sévissait davantage, la Tunisie a souvent été pointée du doigt comme étant un foyer d'enracinement des pratiques d'enrôlement de jeunes Tunisiens. Selon les chiffres du Ministère de l'Intérieur, les réseaux djihadistes comptaient environ 7000 Tunisiens dans leurs rangs. Quoi de plus paradoxal que le pays arabo-islamique le plus démocratique soit le premier pourvoyeur de recrues djihadistes. Pour cause, notamment, le démantèlement du système de « police politique » issu du renseignement benaliste, qui a engendré une perte de contrôle des éléments radicaux. L'enracinement de ces réseaux djihadistes d'une part, et de la « mafia des frontières » d'autre part s'est accentué par manque d'amélioration de la conjoncture sociale et des conditions de vie des zones défavorisées.¹²⁵

Or, six ans après les premières élections démocratiques et plus de sept ans après la fuite de Ben Ali, la réforme du système de sécurité n'est toujours pas à l'agenda, les quelques changements se sont greffés sur le système antérieur qui garde la même architecture. En effet, le Ministère de l'Intérieur a fait l'objet depuis 2011 de divers projets de réforme qui n'ont toutefois abouti qu'à une normalisation de la corruption et du clientélisme. Ce véritable « Etat dans l'Etat », pour reprendre le terme de Chokri Hmed, a recours à des pratiques illégales y compris de torture et n'a cessé de mettre sous tutelle politique une majorité de ses directions. Pire encore, l'influence dans les rangs du pouvoir du parti Ennahdha n'a paradoxalement pas engendré de rupture envers la politique sécuritaire.¹²⁶

Ainsi, ces événements viennent ternir l'enthousiasme de la fin 2014. Rappelons que la liberté était l'une des conquêtes de la « Révolution de jasmin », qui a d'abord entraîné une libération de la parole, puis qui a également été acquise dans la nouvelle Constitution, mais une fois conquise sur papier, la liberté doit être mise à l'épreuve de la réalité.¹²⁷ Visiblement, les dérives autoritaires mettent les libertés sous surveillance, sous couvert soit de la lutte contre le terrorisme, soit pour « le maintien de l'ordre public

¹²⁵ BOURGOU Taoufik, *op. cit.*, pp.54,55,58.

¹²⁶ HMED Choukri, *op. cit.*, p.139.

¹²⁷ NACHI Mohamed, « Révolution et transition démocratique en Tunisie. L'invention d'un nouveau compromis politique ? », in MUNERA Léopoldo, de NANTEUIL Matthieu (sous la direction de), *La vulnérabilité du monde. Démocraties et violence à l'heure de la globalisation*, Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant, 2014, p.213.

» ou « pour des questions de sécurité », et cela tant envers les activistes, les journalistes que les citoyens lambdas.¹²⁸

b) Le défi politique : vers le pourrissement du compromis ?

Depuis les élections de fin 2014, les forces politiques dominantes se sont engagées dans une approche pragmatique et réaliste de la politique délibérative quotidienne afin d'éviter tout retour aux tensions vécues en 2013. Notons par ailleurs que la Tunisie est récompensée le 9 octobre 2015, par le prix Nobel de la paix, décerné au Quartet tunisien pour la tenue du Dialogue National durant la crise de 2013. Ces négociations entre acteurs politiques, organisations professionnelles, syndicales et représentants de la société civile sont félicitées pour leur rôle essentiel dans la transition pacifique de la Tunisie. Ce prix fut vite le nouvel étendard des louanges accordées à l'exception tunisienne dans sa réussite démocratique, surtout par rapport à la violence en cours dans les pays voisins. En effet, quoi de plus remarquable qu'après une vingtaine d'années, par deux fois, la Tunisie puisse connaître en l'espace de sept ans, quatre Présidents de la République et six Chefs du gouvernement, gage d'une véritable possibilité d'alternance pacifique du pouvoir.¹²⁹ Ceci amène à s'interroger sur la teneur du nouveau compromis politique depuis 2015. Deux scénarios peuvent être dressés.

Premièrement, d'aucuns diront que malgré les événements terroristes tragiques de 2015, ni le processus de transition démocratique, ni l'entente entre les partis laïques et islamistes de la coalition gouvernementale n'en ont été affectés. D'ailleurs, le renouvellement du gouvernement d'union nationale d'août 2016 présenta des dispositions politiques semblables à celles des premières élections de l'après-2014. Selon un certain point de vue, la réussite de la transition politique tunisienne réside dans le rôle joué par le parti islamiste, qui, malgré les divisions idéologiques et politiques avec la tendance laïque, a opté pour l'art de la politique de consensus, dont l'acceptation d'agendas sociaux progressistes dans les principaux débats nationaux, tels que le degré de séparation du politique et du religieux ou les droits de la femme. Cette « tunisification » du parti islamiste indique une certaine distanciation d'Ennahdha par

¹²⁸ A noter par exemple les interventions policières répressives à prétextes « de bonnes mœurs » ou d'« outrage à agent public » avec la polémique du : « 1 baiser, 3 mois de prison ». Pour plus de détails sur les questions de liberté : DAHMANI Frida, *En Tunisie, dérives autoritaires et libertés sous surveillance*, Jeune Afrique, 8 novembre 2017, [\[en ligne\]](#), consulté le 12 mars 2018.

¹²⁹ HMED Choukri, *op. cit.*, p.138.

rapport au mouvement des Frères musulmans¹³⁰ et permet le maintien d'un dialogue constant entre partis adverses, ouvrant la voie à une stabilité politique.

Pour d'autres, le compromis est le masque d'une tactique politique d'alliance pour l'obtention d'arrangements et de partage du pouvoir. Le soutien à la démocratie serait alors purement une compétition inter-partis entre islamistes « modérés » ou plus radicaux et opposants « libéraux-sécularistes » permettant de naviguer entre les tendances politiques, de satisfaire l'opinion publique tout en se répartissant les sièges.¹³¹ Ainsi, ce compromis témoigne-t-il d'une acceptation réelle et sincère pour la modération de la place de l'islam dans le jeu démocratique ou cache-t-il un double discours nécessaire à son maintien dans les rapports de force ?¹³²

Par ailleurs, Amin Allal fait remarquer que jusqu'alors, la transition, en voulant accorder une grande importance à l'élaboration des « règles du jeu démocratique » - par la rédaction de la Constitution, la tenue des élections - elle se focalise sur les aspects « techniques » du processus politique, et tourne pernicieusement le dos aux questions urgentes que sont les conditions de vie et les luttes économiques, chères aux Tunisiens.¹³³ De plus, depuis l'automne 2014, le compromis politique entre Nida Tounes et Ennahdha semblerait se vider de sa compétition idéologique. En effet, lors de sa campagne pour les élections parlementaires, Nida Tounes s'érige comme rempart à la menace islamiste. Après sa victoire, le parti Ennahdha a préféré s'allier avec ce parti anciennement ennemi que de constituer l'opposition parlementaire, choix qui suscita l'incompréhension, mais qui serait toujours dû à la stratégie d'inclusion et de normalisation d'Ennahdha dans le champ politique.¹³⁴

De son côté, Nida Tounes, en acceptant cette « unité nationale », malgré la réticence de certains membres, collectivise la responsabilité du gouvernement en cas d'incapacité à répondre aux défis socioéconomiques et sécuritaires, et cette stratégie est également plus utile qu'une répression à l'ancienne. Comme le dit Nadia Marzouki : « *le mot d'ordre reste l'endiguement de l'influence islamiste, même si cela passe désormais*

¹³⁰ MANSOURI Fethi, ARMILLEI Riccardo, *op. cit.*, p.160.

¹³¹ GAZAGNADOU Didier, *op. cit.*, p.304.

¹³² MYARD Jacques, *op. cit.*, p.73.

¹³³ ALLAL Amin, « Retour vers le futur. Les origines économiques de la révolution tunisienne », *Pouvoirs*, 2016, n°156, p.26.

¹³⁴ MARZOUKI Nadia, *op. cit.*, pp.89-90.

par la cooptation plutôt que par l'intimidation ».¹³⁵ Selon elle, la stratégie de ces deux partis ne se base pas sur une négociation égalitaire, mais sur une tactique de neutralisation ou d'absorption grâce à laquelle l'alliance permet de brouiller les pistes plutôt que de dépasser les conflits latents. Aussi, depuis 2015, leur entente engendre un étranglement « de l'espace de contestation politique et sociale ».¹³⁶ Ce faisant, la « charité musulmane » qu'incarnait le registre identitaire populaire du parti Ennahdha ne semble pas échapper à la recomposition de pratiques clientélistes, se mettant alors en porte-à-faux envers sa base populaire l'ayant porté au pouvoir et qui espérait qu'elle serve ses intérêts.¹³⁷

Ce point de vue est également partagé par Sophie Bessis, qui précise que la coalition au pouvoir issue des élections de fin 2014 ne détient pas de stratégie suffisamment cohérente ni de projet commun pour la formulation de programmes politiques et économiques clairs susceptibles de gérer les grands problèmes du pays, qui sont trop souvent noyés dans des débats politiques. De fait, la Tunisie est à présent dans un déni de crise, engluée par un gouvernement dépourvu de vision et une population qui commence à désenchanter. Les alliances pourtant inédites et les « *calculs antinomiques* » auxquels se livrent les partis de la coalition font du compromis « *un gouvernement pléthorique sans projet ni ambition* », tandis que le chef de l'Etat gère les dossiers brûlants du pays au jour le jour, et sans message fédérateur.¹³⁸ Ce passage le résume avec pertinence :

« (...) tout paraît en effet indiquer que le gouvernement de coalition a inauguré une cogestion entre les deux partis qui dominent la scène. D'un côté, Nida Tounes marginalise sa gauche en intégrant des éléments de plus en plus nombreux du RCD, l'ancien parti unique de Ben Ali, qui n'ont aucune allergie idéologique à l'encontre du parti islamiste à condition que ce dernier ne monopolise pas le pouvoir et ce qui reste de rente étatique. De l'autre, le chef d'Ennahdha sait que l'objectif de construction d'une société et d'un Etat à base religieuse demande du temps et des alliés (...). Mais ni les uns ni les autres ne semblent avoir idée de la façon de sortir le pays d'une mauvaise passe qui s'éternise (...) ».¹³⁹

¹³⁵ Idem, pp.90-91.

¹³⁶ Idem, p.84.

¹³⁷ ALLAL Amin, « Le "prix" de la révolution en Tunisie », *Savoir/Agir*, 2015, n°34, p.117.

¹³⁸ BESSIS Sophie, *op. cit.*, pp.17 et 23.

¹³⁹ Idem, p.25.

Concernant à présent le respect des prérogatives de la Constitution - et outre le non-respect des libertés comme explicité ci-avant - il en est de même pour l'équilibre entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, qui rencontre des décalages entre normes et pratiques constitutionnelles. Cette analyse n'est pas l'objet de ce travail, mais on constate clairement que l'édifice institutionnel promis n'est pas encore abouti et fait face à des retards dans la mise en œuvre de certaines institutions, dont la Cour Constitutionnelle.¹⁴⁰ De même, les instances indépendantes censées incarner les principes d'impartialité et de neutralité sont restreintes dans leur marge de manœuvre, manquent d'autonomie et se voient affectées par des membres défendant des intérêts partisans respectifs. Concernant l'ARP, d'aucuns témoigneront que son président, Mohamed Ennaceur (Nida) « *gère son parlement comme un ministère* », qui risque de devenir une « *chambre d'enregistrement des décisions politiques prises en amont* ».¹⁴¹ Citons encore la tenue d'élections municipales prévues par la Constitution de 2014, qui entrevoyait une décentralisation nécessaire au renforcement du pouvoir décisionnel local, cher aux régions intérieures défavorisées depuis trop longtemps. Ce point n'était vraisemblablement pas dans les intérêts des groupes de base de Nida, voulant continuer à tirer profit de la concentration du budget et des investissements au bénéfice des régions côtières, et qui risquait dans une plus large mesure d'éparpiller son influence au pouvoir.¹⁴²

De fait, les élections municipales ont été continuellement reportées, jusqu'au 6 mai 2018.¹⁴³ A l'issue de ces élections locales observées par plusieurs ONG et observateurs internationaux, l'organisation I Watch dénonce la faiblesse de l'ISIE, qualifiée de moins performante en comparaison avec les scrutins de 2014. En effet, environ 900 violations électorales ont été enregistrées, dont une centaine d'infractions graves. Concernant les résultats, et outre un taux de participation moyen de 33,7%, les listes indépendantes sont en tête, et aucun parti n'a décroché de majorité absolue. A

¹⁴⁰ Les députés ne sont toujours pas parvenus à élire les membres de la Cour Constitutionnelle en date du 21 mars 2018 (dont le délai maximum était d'un an selon la Constitution de 2014). *Tunisie-Cour constitutionnelle : Trois séances de votes, trois flops !*, Kapitalis, 21 mars 2018, [[en ligne](#)], consulté le 22 mars 2018.

¹⁴¹ International Crisis Group, *Endiguer la dérive autoritaire en Tunisie*, Bruxelles : Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord, 11 janvier 2018, n°180, pp.12,13,15.

¹⁴² GREENFIELD Danya, *Tunisia's post-parliamentary election hangover*, in *Tunisia's Volatile Transition to Democracy*, op. cit., p.11.

¹⁴³ Selon les résultats préliminaires de l'ISIE, le nombre de votants s'est élevé à 1 796 154, avec un taux de participation par gouvernorat allant de 26 à 46% [[en ligne](#)].

noter que Nida perd près d'un million d'électeurs par rapport aux législatives de 2014. L'alliance entre les deux forces politiques s'en trouve dès lors affaiblie.¹⁴⁴

Enfin, pour illustrer davantage le « pourrissement »¹⁴⁵ du compromis politique, il semble utile d'évoquer la polémique de la loi dite de « réconciliation nationale » de 2015. Ce projet de « *loi organique relative aux dispositions particulières concernant la réconciliation dans le domaine économique et financier* », fortement promue par le Président et son cabinet, une fois approuvée par le Parlement, mettrait en place un processus contrôlé en grande partie par l'exécutif pour amnistier et protéger les poursuites contre d'anciens fonctionnaires ou hommes d'affaires impliqués dans le détournement de fonds publics et la corruption sous le régime de Ben Ali, s'ils restituaient l'argent volé.¹⁴⁶ En effet, le Président tunisien a ouvertement soutenu qu'une telle réconciliation était nécessaire pour aider la reprise économique du pays, et qu'il était temps d'aller de l'avant et que les poursuites pour corruption et autres crimes économiques ne feraient que freiner les progrès du pays.

Ce projet de loi entraîne de vives critiques ; des coalitions de partis et des mobilisations sont organisées sous le slogan « *Manich msamah* » (Je ne pardonnerai pas), et des associations signataires refusent le projet de loi. De fait, cette loi de réconciliation économique va à l'encontre de ce qui avait été négocié au sein de l'Assemblée constituante et entre la société civile et les partis politiques au cours de la phase 2011-2014.¹⁴⁷ Malgré cela, la loi renommée « réconciliation administrative » fut adoptée le 13 septembre 2017, et permet de réhabiliter légalement les cadres de l'ancien régime en leur évitant toute poursuite judiciaire. Dans cette polémique, Ennahdha s'est retrouvé pris entre le marteau et l'enclume car sa base politique ne pouvait que rejeter la loi, étant victime elle aussi des spoliations de l'ancien régime, mais le parti, ne pouvant faire front à son allié Nida Tounes dont émane l'initiative, a décidé de pratiquer la politique de l'autruche. Cet exemple illustre selon les termes de Frédéric Bodin, un des effets pervers de la « sacro-sainte stabilité » que le condominium politique actuel

¹⁴⁴ *I Watch dénonce la faiblesse de l'ISIE lors des élections municipales ; Municipales: Des exactions en payaille recensées ; Premières élections municipales libres en Tunisie: Premières réflexions*, Huffpostmaghreb, consultés le 17 mai 2018.

¹⁴⁵ MARZOUKI Nadia, *op. cit.*

¹⁴⁶ EL GANTRI Rim, *Tunisia in Transition. One Year After the Creation of the Truth and Dignity Commission*, Tunis: The International Center for Transitional Justice (ICTJ), « Briefing », September 2015, p.2.

¹⁴⁷ MARZOUKI Nadia, *op. cit.*, pp.92-93.

cherche à conserver à tout prix, mais qui fait du consensus politique un « étouffoir des idéaux de la révolution ».¹⁴⁸

Pour conclure, et comme mentionné dans le rapport de 2018 de l'ICG : « *l'écart se creuse entre les principes constitutionnels et la réalité du jeu politique actuel* », ¹⁴⁹ et cet exemple démontre que BCE a pour ambition de renouer avec le passé, mais cette fois en permettant à Ennahdha de ne plus être dans la clandestinité, et en vantant un partage du pouvoir fondé sur le compromis. Le projet de Béji s'éclaircit davantage début septembre 2017,¹⁵⁰ lorsqu'il plaide dans un entretien le retour en force d'un régime présidentiel, en attribuant au régime parlementaire l'inefficacité du gouvernement et en considérant les instances indépendantes comme des menaces à « *l'existence de l'Etat et sa cohésion* ». Il voudrait diminuer les contre-pouvoirs en révisant la Constitution de 2014,¹⁵¹ alors que l'amender reviendrait à ouvrir une boîte de Pandore. En outre, les tentatives de Hafedh Caïd Essebsi, son fils, de grimper les échelons politiques suscitent de vives tensions au sein du gouvernement d'union nationale.¹⁵² Face à BCE, l'opposition est divisée et affaiblie, et Ennahdha fait « *le dos rond en attendant des jours meilleurs* », pour reprendre les termes de Khadija Mohsen-Finan, de sorte qu'il n'y a à ce jour aucune force politique capable de proposer une alternative.¹⁵³

c) Le défi économique et social : la grande impasse

Loin de prétendre que la situation économique est la cause monolithique d'un potentiel échec de l'expérience démocratique, il convient toutefois d'évoquer quelques points focaux du défi économique tunisien, qui reste un facteur d'aggravation des frustrations sociales et une source intarissable d'insatisfactions au sein de la population. Cela d'autant plus que le manque d'emplois et l'accès inégal aux opportunités

¹⁴⁸ Voir le brillant décryptage réalisé par Frédéric Bodin : *Le consensus politique tunisien, étouffoir des idéaux de la révolution de jasmin*, Le Monde Afrique, 25 janvier 2018, [\[en ligne\]](#), consulté le 2 avril 2018.

¹⁴⁹ International Crisis Group, *Endiguer la dérive autoritaire en Tunisie*, op. cit., p.5.

¹⁵⁰ A noter les deux derniers changements de cabinet : Chahed I en septembre 2016, et Chahed II, reconduit en septembre 2017. Ennahdha obtient plus de ministères (notamment l'économie), tandis que Nida semble se réserver les domaines de la Défense et de l'Intérieur. Idem, p.9.

¹⁵¹ NOUIRA Hechmi, Entretien du Président Béji Caïd Essebsi à Assahafa et à La Presse : *Le système politique actuel ne peut assurer le développement et la stabilité du pays*, Journal La Presse de Tunisie, 6 septembre 2017. Voir aussi l'analyse d'Eric Gobe concernant la prééminence présidentielle au sein de l'exécutif : « La Tunisie en 2016 : La présidentialisation de l'impuissance politique (an II) », *L'Année du Maghreb*, 13 novembre 2017, n°17, pp. 313-333.

¹⁵² DAHMANI Frida, *Tunisie : Hafedh Caïd Essebsi, un fils très envahissant*, Jeune Afrique, 22 novembre 2017, [\[en ligne\]](#), consulté le 21 mars 2018.

¹⁵³ MOHSEN-FINAN Khadija, « Tunisie : la tentation de l'absolutisme », *Esprit*, 2017, pp.10,11,13.

économiques étaient au cœur des protestations de 2011.¹⁵⁴ Or, il est à constater que si les transformations politiques sont réelles, elles n'ont pas été accompagnées, jusqu'ici, d'améliorations des inégalités sociales et des disparités régionales, ni en matière d'emploi.

En effet, les perspectives économiques déjà sur le fil à l'aube du mouvement révolutionnaire sont inquiétantes, et la situation macroéconomique s'est considérablement détériorée. Tout d'abord, le soulèvement de 2010-2011, couplé au climat sécuritaire - dont les attaques terroristes de 2015 - ont accentué les dislocations économiques par une baisse des investissements étrangers et du tourisme, toujours en berne. Le taux de croissance économique stagne autour de 1 et 2%, le taux d'inflation atteint un nouveau record en mars 2018 avec 7,6% (INS), et le dinar, monnaie tunisienne, continue sa dépréciation et a perdu un tiers de sa valeur en un an. Notons encore des déficits budgétaires et courants de l'État à des niveaux alarmants, et l'explosion des dépenses par rapport aux recettes. En 2017, la dette publique et la dette extérieure représentent respectivement 65% et 73% du PIB. Au niveau microéconomique, la baisse vertigineuse du pouvoir d'achat, la cherté de la vie et l'appauvrissement de la classe moyenne engendrent un endettement des ménages, qui ont de plus en plus recours à des crédits pour survivre. Enfin, concernant le taux de chômage, il oscille aux alentours des 15% mais reste fortement inégal selon le territoire, et peut grimper à 30 voire 40% chez les jeunes diplômés et les femmes des régions intérieures. Ainsi, tous ces indicateurs semblent à des niveaux inférieurs comparés au « miracle économique » d'antan.

Une autre problématique à mentionner concerne les recrutements massifs dans la fonction publique ; les gouvernements successifs ont pensé pouvoir acheter la paix sociale par l'octroi d'emplois publics.¹⁵⁵ De facto la masse salariale tunisienne est l'une des plus élevées au monde selon le FMI, où près de 50% du budget de l'Etat est utilisé pour payer les salaires du secteur public. Face à ce marasme économique, des institutions internationales telles que la Banque mondiale et le FMI s'inquiètent de l'infructuosité des politiques économiques tunisiennes dans leur rapports réguliers.¹⁵⁶

¹⁵⁴ BOUGHZALA Mongi, BEN ROMDHANE Saoussen, *op. cit.*, p.29.

¹⁵⁵ International Crisis Group, *La transition bloquée : corruption et régionalisme en Tunisie*, Bruxelles : Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord, 10 mai 20017, n°177, p.8.

¹⁵⁶ International Crisis Group, *Endiguer la dérive autoritaire en Tunisie*, *op. cit.*, p.17.

Ensuite, concernant la question de la corruption, hautement mise en cause l'hiver 2010, on constate que le système de ponction des activités économiques existant sous Ben Ali n'a pas été réformé de manière significative. En 2018, il semblerait que ce profit lié au pouvoir politique soit usé et abusé par l'ensemble de la coalition. En effet, nombre de rapports déplorent la persistance de réseaux d'influence et d'affaires héritées de l'ancien système et largement intactes sous certains aspects. Selon Khadija Mohsen-Finan, le parti Nidaa Tounes a permis leur infiltration au départ discrète, mais dont les pratiques, caractérisées par une élite contrôlant le flux des ressources, gangrènent à présent l'administration et alimentent la corruption, condamnant le pays à la léthargie.¹⁵⁷ Ce que Béatrice Hibou avait déjà prédit début 2011 - alors que la littérature s'adonnait à des louanges démocratiques historiques - en estimant que les pratiques clientélistes sont trop fortement et historiquement ancrées dans l'économie politique ainsi que la société tunisienne pour qu'elles puissent être éradiquées sans tensions, et cela même après le départ des acolytes mafieux de Ben Ali. La corruption est selon elle un système de passe-droits qui englobe l'ensemble de la population.¹⁵⁸

De fait, on constate ces dernières années une prolifération du clientélisme et de l'affairisme pour le partage des ressources de l'Etat, ce qui renforce l'incertitude du climat économique. Selon l'ICG, la concurrence politique s'étale sur l'économie, dans la mesure où l'accaparement de postes-clés de l'administration permet « *de contrôler l'accès au financement bancaire et à l'économie formelle* ». ¹⁵⁹ Ces pratiques sont facilitées par le système de lois et de règlements utilisé pour la captation de la richesse qui est toujours en vigueur, dont les autorisations d'entrée et les restrictions aux investisseurs nationaux et étrangers dans le domaine des investissements. Ces législations limitent la concurrence dans certains secteurs capturés par des oligopoles privés et des monopoles publics et continuent de bénéficier à l'élite au détriment de la majorité.¹⁶⁰ Le système repose sur une bureaucratie complexe, dont la faible marge de manœuvre encourage davantage le recours à la corruption pour « accélérer les choses ». ¹⁶¹ Les deux grandes formations politiques parviennent également à placer des partisans à la tête d'établissements et entreprises publiques et semi-publiques comme les

¹⁵⁷ MOHSEN-FINAN Khadija, *op. cit.*, p.10.

¹⁵⁸ HIBOU Béatrice, *op. cit.*, pp.5,16,17,19,20.

¹⁵⁹ International Crisis Group, *La transition bloquée : corruption et régionalisme en Tunisie*, *op. cit.*, p.3.

¹⁶⁰ RIJKERS Bob, *Tunisia's golden age of crony capitalism*, in *Tunisia's Volatile Transition to Democracy*, *op. cit.*, p.23.

¹⁶¹ NUCIFORA Antonio, CHURCHILL Erik, *Tunisia's economic status quo*, in *Tunisia's Volatile Transition to Democracy*, *op. cit.*, p.26.

directions de chaînes télévisées, utiles pour influencer leur agenda.¹⁶² De même, les grands groupes économiques familiaux influencent les agendas et les nominations politiques. Ces méthodes d'« hommes de l'ombre » visant à « démocratiser » la corruption, autrefois limitée aux clans benalistes, grignotent à présent tout le système, et cette domination économique ne fait qu'accentuer les inégalités socio-régionales et discriminer les branches de la population les moins favorisées.¹⁶³

En outre, la contrebande transfrontalière et le trafic en tous genres dans les gouvernorats du Sud, notamment aux frontières avec la Libye et l'Algérie gangrène le commerce illicite de drogues, d'armes, et de trafic de change, devenu monnaie courante. Les réseaux informels bénéficient là aussi du silence des agents de l'Etat acheté à travers un système élargi de corruption.¹⁶⁴ La prolifération du secteur informel et la généralisation d'une certaine culture de l'illégalité par une partie de la population désespérée empiètent considérablement sur la richesse nationale et privent les pouvoirs publics de nombreuses recettes.

Enfin, pour évoquer à présent le climat social, le système continue de subventionner principalement les larges pans de la classe moyenne, peu surprenant lorsque l'on sait que l'électorat de BCE est justement composé de cette classe moyenne urbaine et côtière, qui continue de bénéficier des subventions et du système de rente de l'ère de Ben Ali.¹⁶⁵ Par conséquent, les politiques de l'Etat impactent de la même façon les différentes catégories sociales. Quant aux modes de politisation autrefois fortement réprimés, les formes de contestation sont depuis 2011 en pleine effervescence, caractérisées par des manifestations et des grèves majoritairement pacifiques. A ce sujet, le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux (FTDES) publie des rapports mensuels sur le nombre et la nature des mouvements sociaux, des suicides et des violences.¹⁶⁶

Néanmoins, depuis les attaques terroristes de l'été 2015, les modes de politisation font de plus en plus l'objet d'une répression judiciaire croissante, les

¹⁶² International Crisis Group, *Endiguer la dérive autoritaire en Tunisie*, op. cit., p.9.

¹⁶³ International Crisis Group, *La transition bloquée : corruption et régionalisme en Tunisie*, op. cit., pp.6-7.

¹⁶⁴ BESSIS Sophie, op. cit., p.20.

¹⁶⁵ PREISLER Benjamin, *Three remarks on the Tunisian elections*, in *Tunisia's Volatile Transition to Democracy*, op. cit., p.14.

¹⁶⁶ Par exemple, les protestations sont chiffrées entre 900 et 1500 par mois, avec un total de 11 000 protestations pour l'année 2017. Plus d'infos sur : <https://ftdes.net/fr>.

manifestants sont davantage arrêtés¹⁶⁷ et ont tendance à subir un contrôle plus ardu de l'appareil policier, qui devient un arbitre des protestations sociales. Bien que ces événements ne constituent pas un retour au contrôle pratiqué par les hommes de main de Ben Ali, Amin Allal met en garde : « *si ces mobilisations protestataires sont parfois intégrées, souvent a posteriori et à travers des médiations complexes, dans des agendas partisans et syndicaux, elles ne semblent pas produire une mise à l'ordre du jour de la question de la redistribution et de la protection sociale* ». ¹⁶⁸

Par ailleurs, l'adoption des lois de finances 2017 et 2018, qui prévoient notamment une hausse des taxes et de la TVA, ont entraîné des manifestations en 2017 et début 2018. De même, le septième anniversaire de la révolution en janvier 2018 fut un moyen de faire le bilan de la révolution, et a suscité une grogne sociale nationale avec de nombreuses manifestations sous le slogan « *Fech nestanneu* » (Qu'est-ce qu'on attend). Les actes à caractère violent - pillages, sabotages, vols - ont fait l'objet d'interventions brutales de la police. Quant aux protestations contre l'augmentation du coût de la vie, les journalistes et organisateurs ont subi des actes de harcèlement et d'intimidation venant des autorités. Le 15 janvier 2018, Kais Bouazizi est arrêté à Sidi Bouzid pour « *nuisance à l'ordre public* » suite à une publication Facebook appelant à manifester contre les récentes mesures économiques. D'autres blogueurs, dont le député Yassine Ayari - condamné à 16 jours de prison par le tribunal militaire -, ont été poursuivis pour « *atteinte au moral de l'armée* » et car ils « *remettent en cause l'intégrité des institutions chargées de la sécurité* ». ¹⁶⁹

Enfin, le climat socioéconomique tunisien alimente un autre phénomène pertinent à mentionner ; celui de la migration clandestine. De fait, on constate une montée de ce phénomène ces derniers mois par rapport aux chiffres d'avant 2015. Par exemple, de juillet à août 2017, 1 040 personnes tentant de partir illégalement vers l'Italie ont été arrêtées. Le nombre d'interceptions par les garde-côtes tunisiens a été multiplié par 8 en 2 ans selon le FTDES. ¹⁷⁰ De plus en plus de jeunes Tunisiens déclarent vouloir émigrer et le sentiment de détresse et le désir d'amélioration des

¹⁶⁷ Voir HuffPostMaghreb, *Tunisie : Environ 100 000 arrestations en sept mois, selon le ministère de l'Intérieur*, 29 juillet 2015, [[en ligne](#)], consulté le 20 février 2018.

¹⁶⁸ ALLAL Amin, « Le "prix" de la révolution en Tunisie », *op. cit.*, p.122.

¹⁶⁹ Amnesty international, *Tunisie. Les atteintes à la liberté d'expression doivent cesser*, 2 février 2018, [[en ligne](#)], consulté le 19 mars 2018.

¹⁷⁰ BOUKHAYATIA Rihab, *Le nombre de migrants interceptés par les garde-côtes tunisiens a été multiplié par 8 en 2 ans selon le FTDES*, 22 mars 2018, HuffPostMaghreb, [[en ligne](#)], consulté le 26 mars 2018.

conditions économiques sont l'incitation la plus régulièrement citée pour arriver à cette décision. Le rapport mentionne également le fait que le discours du nouveau gouvernement ne contient aucune solution pour résoudre les problématiques sociales.

De même, le nombre de suicides publics au moyen de l'immolation par le feu s'est considérablement accru, au point d'être le second moyen de se suicider, et de représenter un cas tous les trois jours en 2016, autrement dit trois fois plus qu'avant la révolution.¹⁷¹ Plus qu'un effet « mimétique » de Bouazizi, ce geste est une preuve du déni relationnel toujours présent entre citoyens tunisiens et élites au pouvoir. Par conséquent, il semblerait que les éléments ayant nourri les protestations (les inégalités sociales et régionales, le chômage, la corruption et la montée de la précarité) sont tout aussi prégnants sept ans plus tard et suscitent un sentiment de désarroi parmi les couches les plus défavorisées du pays. Ces éléments laissent penser que les gouvernements successifs ont opté pour la continuité des orientations économiques antérieures ; le credo du néolibéralisme associé au capitalisme de copinage.¹⁷²

IV.3 Synthèse : de l'effervescence démocratique à la désillusion

L'analyse de la Tunisie post-révolutionnaire depuis le tournant 2010-2011 nous amène, *mutatis mutandis*, à revenir sur la question de l'ancrage démocratique tunisien, sept ans après le soulèvement populaire. Pour conclure sur l'analyse des deux phases de la transition tunisienne, et en recourant au prisme du processus de démocratisation, nous avons d'abord démontré que ledit processus implique des changements basés sur certains principes et valeurs considérés comme universels : élections libres, pluralisme politique, garanties de libertés, etc. Néanmoins, la démocratisation ne peut être réduite à une simple affirmation de principes ou procédures, ces derniers doivent être effectifs, enracinés dans la réalité, appliqués dans les pratiques politiques et faire l'objet d'un réel engagement politique proactif afin d'être en vigueur au sein de la collectivité et partagés par tous.¹⁷³

Il a été démontré que durant la phase 2011-2014 de la transition, les transformations institutionnelles et politiques de la Tunisie ont jeté les bases

¹⁷¹ VINCHON Timothée, *Comment l'immolation par le feu s'est banalisée en Tunisie*, 11 septembre 2017, Vice News, [[en ligne](#)], consulté le 26 mars 2018.

¹⁷² HMED Choukri, *op. cit.*, pp.140,142.

¹⁷³ NACHI Mohamed, « Transition to democracy in Tunisia: Learning about citizenship in a national and transnational context », *op. cit.*, p.432.

constitutionnelles nécessaires à la construction d'un système politique fonctionnel basé sur les principes procéduraux de la démocratie. Les éléments de réponse développés attestent ainsi de l'établissement d'une démocratie procédurale mais ne garantissent pas nécessairement l'effectivité d'autres principes démocratiques, davantage substantiels, dans la réalité quotidienne des gouvernés. Les Tunisiens ont gagné en droits politiques et civiques, en légalité, en liberté (relativement), mais qu'en est-il du reste ? Qu'en est-il des revendications portant sur l'accès à l'emploi, les conditions socio-économiques, la corruption, la dignité humaine, la justice sociale, la meilleure répartition des revenus, le développement des régions intérieures,... ?

En effet, bien qu'avoir dépassé les dissensions politiques majeures de l'année 2013 afin de forger une coalition relativement stable, le Dialogue National récompensé par le prix Nobel de la paix n'a guère fait avancer la poursuite des objectifs de la Révolution. Les principaux protagonistes ont résolu un conflit qu'ils avaient eux-mêmes créé, à des degrés divers, et ils sont devenus les principaux gagnants de cette saga.¹⁷⁴ La matrice politique relègue au second plan les questions d'ordre social et les impératifs économiques, ce qui vide l'agenda politique des revendications essentielles du soulèvement. De fait, à l'heure actuelle, le pays reste confronté à de nombreux défis d'ordre économique, social, sécuritaire, politique et constitutionnel. Le marasme économique, la situation des régions intérieures défavorisées ainsi que les taux de jeunes chômeurs restent des priorités à traiter, qui ne découleront pas des réformes procédurales et fiscales.

En outre, l'obstination concurrentielle de la coalition au pouvoir empiète sur la mise en pratique effective de la Constitution. En dépit des réalisations institutionnelles, les institutions et organismes indépendants chargés de leur application sont freinés dans leurs moyens d'action et de contrôle de la sphère politique.¹⁷⁵ Ainsi, à défaut de ratifier des dispositions constitutionnelles et législatives, c'est avant tout leur application qui est garante des avancées, pas leur bonne foi. De même, depuis les élections de 2014, l'alliance entre les deux formations politiques rend la scène politique de plus en plus opaque et la domination du politique sur l'économie est en train d'écorner sa crédibilité. Les éléments évoqués au cours de la phase 2015-2018 démontrent l'ampleur de

¹⁷⁴ MARKS Monica, *What did Tunisia's Nobel laureates actually achieve?*, in *Tunisia's Volatile Transition to Democracy*, op. cit., p.62.

¹⁷⁵ International Crisis Group, *Endiguer la dérive autoritaire en Tunisie*, op. cit., p.4.

l'impasse économique du pays et la prolifération de la corruption et de comportements clientélistes qui ont toujours le vent en poupe et qui marginalisent les « exclus » du système. Ainsi, il n'y a pas eu d'« *élimination des débris de l'ancien régime* » comme le craignait Alain Gresh en 2012,¹⁷⁶ l'ordre précédemment en vigueur n'a pas été significativement démantelé. Et Choukri Hmed d'ajouter que : « *La domination des élites économiques et politiques de ce pays ne s'est pas limitée, comme on le croit souvent, aux seules structures de l'Etat; bien au contraire, elle s'est enracinée dans la société au point de fabriquer une forme de gouvernementalité, loin de se réduire à la "force de l'obéissance"* ». ¹⁷⁷

Enfin, il a été démontré que le fait de verrouiller le champ politique par le consensus tacite entre les forces politiques majeures entraîne une marginalisation des acteurs sociaux et un contrôle croissant des mouvements populaires et de la liberté d'expression, sous couvert d'une rhétorique appelant à la stabilité de l'Etat, à l'unité de la nation ou au maintien de l'ordre public. Cette « *réconciliation forcée* » provoque une « *asphyxie sociale* »¹⁷⁸ et freine les bases du pluralisme démocratique entamé en 2011.

Pour conclure, au septième anniversaire de la « Révolution de la figue de barbarie », et d'un point de vue théorique et procédural de la définition minimaliste de la démocratie, des changements remarquables ont été opérés, notamment au plan électoral. En revanche, au-delà de ces aspects procéduraux de la transition démocratique, la Tunisie tend à récidiver vers ses anciens penchants autoritaires et nous en avons démontré plusieurs raisons : une volonté politique affaiblie pour mettre en pratique la Constitution de 2014 de manière effective, un compromis politique stagnant, des réformes reportées *sine die*, des institutions pas si indépendantes, un recul des libertés acquises après le soulèvement, et *de facto* une désillusion accablante de l'effervescence démocratique si fièrement acquise. Finalement, ce qui émerge de cette analyse est que l'expérience démocratique tunisienne est difficilement mesurable en se limitant aux aspects politologiques et formels de la conception démocratique d'un pays. Elle induit également l'observation et les aspects qualitatifs et subjectifs des gouvernés par rapport aux gouvernants. C'est sur ce dernier point que s'attardera la dernière section, à l'aune d'une évaluation et d'une discussion de l'« exception tunisienne » vue par les Tunisiens.

¹⁷⁶ GRESH Alain, in *Printemps arabe : un an après. Quel bilan tirer de l'action des syndicats lors des printemps arabes et au-delà ?*, p.8.

¹⁷⁷ HMED Choukri, *op. cit.*, p.147.

¹⁷⁸ MARZOUKI Nadia, *op. cit.*, p.91.

V. Recherche de terrain : l'« exception tunisienne » vue par les Tunisiens

V.1. Indicateurs et outils de mesure empirique de la démocratie

Si de plus en plus de pays au cours de l'histoire sont définis comme démocratiques ou tentent de le devenir, une question récurrente est de savoir en quoi ces régimes labellisés comme tels le sont de manière effective. Pour ce faire, une pléiade de chercheurs ont développé certaines méthodologies permettant d'évaluer de manière empirique le « degré d'application » des principes de démocratie, afin de classer le régime politique d'un pays donné. Il n'y a néanmoins pas de consensus à ce jour sur la façon de conceptualiser et de mesurer les régimes démocratiques de façon univoque, tant les comparaisons divergent entre pays, et tant le consensus définitionnel est abstrait, comme nous l'avons vu. La nature polysémique du concept de démocratie permet difficilement de s'accorder sur un indicateur unique capable de rassembler toutes les composantes - formelles, informelles, utopiques - de la démocratie.

Néanmoins, certains indices ont été développés, dont les plus connus et communément référencés sont : *Freedom House*,¹⁷⁹ *Polity IV*,¹⁸⁰ ou encore l'*Economist Intelligence Unit's Democracy Index*.¹⁸¹ En prenant l'exemple de *Freedom House* appliqué au cas tunisien, la Tunisie était considérée comme « non libre » avant le soulèvement populaire et classée parmi les régimes les plus répressifs au monde. Après la période d'incertitude politique de 2013, la transition tunisienne est qualifiée de « réussite exceptionnelle ». Toutefois, selon le rapport de 2015, la corruption augmente depuis la Révolution, et les membres des forces de sécurité sont perçus comme faisant partie des groupes les plus corrompus. De plus, l'inefficacité et l'application incohérente des règles de droit ont affaibli le cadre économique fragile de la Tunisie. Selon l'indice de liberté économique de 2015, la persistance d'un système caractérisé par le

¹⁷⁹ Organisation dédiée à l'observation et à l'étude de l'expansion de la liberté et de la démocratie dans le monde. Elle publie annuellement des rapports sur l'état de la démocratie, mesurée à partir des libertés civiles et des droits politiques, chacun étant subdivisé en plusieurs critères.

¹⁸⁰ Projet de recherche qui rassemble des bases de données visant à classer annuellement les pays à des fins d'analyse comparative au niveau mondial. *Polity* examine les caractéristiques du régime et le type d'autorité (démocratique ou autocratique) des institutions dirigeantes d'un pays donné en fonction de six composantes.

¹⁸¹ L'EIU est une division de recherche de *The Economist Group* qui fournit des analyses par pays dans de nombreux domaines. Son indice comprend 60 indicateurs désagregés en cinq dimensions : le processus électoral et le pluralisme, le fonctionnement du gouvernement, la participation politique, la culture politique démocratique, et les libertés civiles. [Plus d'infos](#).

clientélisme et les privilèges est un facteur explicatif de la profonde carence socio-économique du pays.¹⁸²

En 2017, l'indice enregistre une tendance à la baisse et vient ainsi confirmer notre analyse, en raison notamment des reports alors successifs des élections municipales et de la pression croissante exercée sur les médias et le système politique par des figures associées à l'ancien régime. Ces dernières sont parvenues à protéger leurs intérêts grâce à la loi de réconciliation administrative, pourtant fortement désapprouvée. De plus, le gouvernement ne permet pas aux organismes indépendants prévus par la Constitution de disposer des moyens nécessaires à leur autonomie. Enfin, l'extension de l'état d'urgence en vigueur depuis deux ans participe également à l'érosion de l'ordre démocratique en Tunisie.¹⁸³ A partir de cette analyse, Freedom House attribue des cotes ; 2,5/7 pour la liberté, 2/7 pour les droits politiques, et 3/7 pour les libertés civiles (avec 1 : le plus libre, et 7 : le moins libre).¹⁸⁴ Aujourd'hui, la Tunisie est qualifiée par Freedom House comme le seul pays libre dans le Monde arabe mais qui risque, en continuant sur cette voie, de mettre à mal les acquis de la Révolution.

De son côté, l'EIU attribue à la Tunisie le score de 6,32 sur 10 (avec 0 : régime autoritaire, et 10 : démocratie complète), ce qui classe le pays parmi les démocraties défectueuses (*Flawed Democracy*).¹⁸⁵ A noter que selon leur indice, moins de 5% de la population mondiale vit en démocratie complète. Ces indices permettent donc de fournir des scores et de mesurer les aspects liés aux performances démocratiques d'un pays et de les classer. Pourtant, leurs résultats peuvent différer d'un pays à l'autre dans la mesure où ces indices n'intègrent pas les mêmes éléments de mesure dans leur conception de la démocratie. Par exemple, l'EIU considère le vote obligatoire comme affectant négativement la qualité de la démocratie dans un pays. Ceci confirme les mises en garde que certains chercheurs ont exprimées concernant les limites de la méthodologie suivie pour estimer ces scores. De fait, il y a un problème potentiel de validité conceptuelle par rapport aux données empiriques ; la précision ou la fiabilité des indices est trop faible et repose trop fréquemment sur des différences substantielles

¹⁸² MANSOURI Fethi, ARMILLEI Riccardo, *op. cit.*, p.167.

¹⁸³ Freedom House, *Freedom in the World 2018: Democracy in Crisis*, Washington DC : Freedom House, 2018, pp.8, 12-13, 16.

¹⁸⁴ Freedom House, *Freedom in the World 2018. Tunisia Profile*, [[en ligne](#)], consulté le 22 mars 2018.

¹⁸⁵ The Economist Intelligence Unit's Democracy Index, [[en ligne](#)], consulté le 22 mars 2018.

pour justifier qu'un pays avec un score de quelques points plus élevés soit réellement plus démocratique.¹⁸⁶

C'est pourquoi, au vu de la multitude des essais interprétatifs et empiriques de mesure de la démocratie, et à défaut de faire le choix de privilégier un seul de ces indices, il a semblé plus utile de réaliser une étude empirique auprès de Tunisiens, suivant leur évaluation qualitative de l'expérience démocratique tunisienne. Plus que l'attribution de scores et de points, nous estimons tout aussi pertinent, bien qu'à petite échelle, le fait de tenir compte avant tout de l'opinion de citoyens tunisiens, premiers concernés par le sujet, afin de disposer d'un regard venant du côté Sud de la Méditerranée. Ainsi, cette section s'attèlera, après une analyse des dimensions procédurales de la démocratie tunisienne, à la présentation des résultats d'une enquête de satisfaction de l'expérience démocratique.

V.2. Méthodologie

Ce dernier chapitre est abordé sous un angle davantage socio-anthropologique, afin de répondre à la seconde question de recherche : la transition démocratique a-t-elle eu un impact positif sur la vie des Tunisiens, dès lors satisfaits des évolutions du pays en termes démocratiques ? Il s'agira ici d'y répondre à l'aide d'une enquête menée auprès d'un échantillon de 327 répondants tunisiens, sélectionnés par la méthode de quotas (sexe, âge, répartition géographique et statut socio-économique), répartis parmi 23 des 24 gouvernorats du pays. L'enquête a été réalisée par des entretiens face à face ainsi que par l'intermédiaire d'un questionnaire disponible en ligne et sur papier, entre le 2 octobre et le 2 décembre 2017, à l'approche du septième anniversaire de la révolution. Cette démarche a pour objet de tenter de combler empiriquement certains aspects et certaines lacunes substantielles de l'analyse politologique et procédurale de la démocratie.

Pour ce faire, il a semblé intéressant de se baser sur la méthodologie de Leonardo Morlino, qui identifie trois caractéristiques distinctes pour évaluer la qualité d'une démocratie de façon empirique, tout en combinant les aspects quantitatifs et qualitatifs de la plupart des notions normatives de la démocratie. Lorsque la qualité est comprise en termes de **procédure**, elle renvoie au bon fonctionnement des aspects procéduraux établis par la démocratie représentative ; les citoyens peuvent vérifier et

¹⁸⁶ COPPEDGE Michael, GERRING John, ALTMAN David et *alii*, *op. cit.*, pp.248-249.

évaluer si le gouvernement fonctionne selon la règle de droit. Ensuite, la qualité comprise en termes de **contenu** réfère à la capacité de la démocratie à permettre aux citoyens de jouir d'un certain niveau de liberté et d'égalité. Enfin, la qualité d'une démocratie en termes de **résultat** renvoie à la légitimation d'un régime démocratique ou à la mesure dans laquelle les citoyens sont satisfaits du fonctionnement de la démocratie dans leur pays.¹⁸⁷ C'est sur ce dernier aspect que nous avons orienté notre enquête, dont le contenu s'inspire également de précédents sondages d'opinion publique menés par divers organismes,¹⁸⁸ et dont les résultats coïncident avec l'évolution des tendances obtenues entre 2014 et 2017.

Avant d'en présenter les résultats, certaines limites méthodologiques rencontrés sont à mentionner. Comme toute source de collecte de données, l'utilisation d'une enquête présente des avantages et des inconvénients. Citons comme limite la difficulté de généraliser les résultats à l'ensemble de la population. Cette enquête n'a pas pour ambition d'être représentative de l'ensemble de la population tunisienne. Néanmoins, si tel est le cas, une marge d'erreur peut être calculée sur base de la population totale (11 400 000), avec un degré de confiance de 95%, ce qui donnerait une marge d'erreur maximale de 5,42%. Ensuite, la méthode de questionnaire ne permet pas toujours de comprendre comment les répondants comprennent les questions posées. En effet, comme nous le verrons plus loin, l'enquête porte sur les attitudes envers la démocratie, mais ne fournit pas de définition de ce concept afin de ne pas influencer sur le type de réponse, ce qui laisse en revanche libre cours à des interprétations différentes.

Enfin, nous soulignons que l'analyse empirique ici proposée ne reflète pas tous les aspects de la transition tunisienne, et ne fournit ainsi que quelques indications à l'illustration complète de la problématique étudiée. Néanmoins, il n'est pas sans compter une certaine rigueur adoptée, et bien qu'ayant une portée limitée, le sondage permet d'évaluer l'attitude de citoyens lambda envers leur expérience démocratique et ses spécificités, et offre l'occasion de mieux comprendre le degré de satisfaction de la transition et les causes d'insatisfaction, dont les résultats sont corroborés par d'autres enquêtes à plus grande échelle.

¹⁸⁷ MORLINO Leonardo, *op. cit.*, pp.2-4.

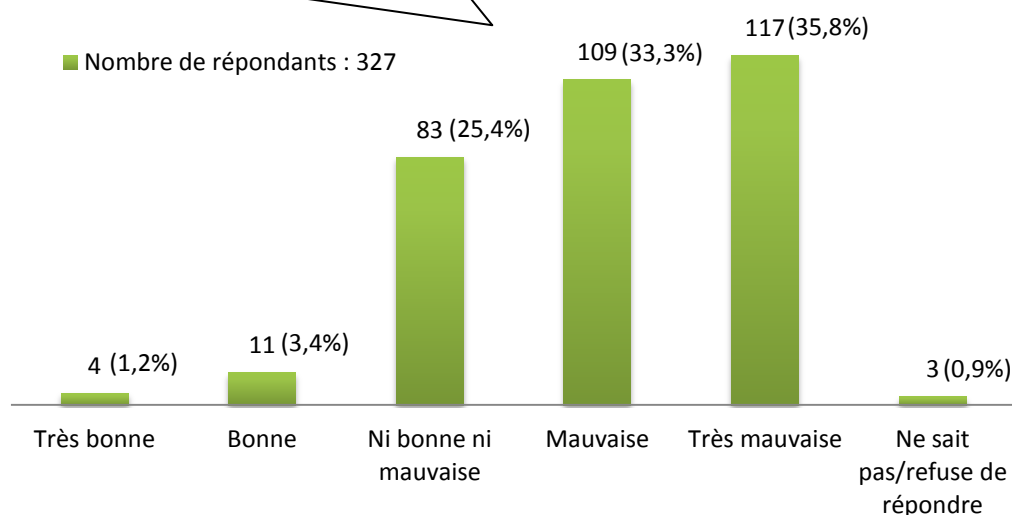
¹⁸⁸ Il s'agit de sondages réalisés par le Baromètre arabe [<http://www.arabbarometer.org>], le *Center for Insights in Survey Research* et l'*Arab Center for Research & Policy Studies*.

V.3. Présentation des résultats

Les résultats de l'enquête ont été répartis en trois thématiques afin d'évaluer la perception et la satisfaction des répondants à l'égard de la situation politique, économique et de l'expérience démocratique tunisienne.

a) Satisfaction de la situation politique

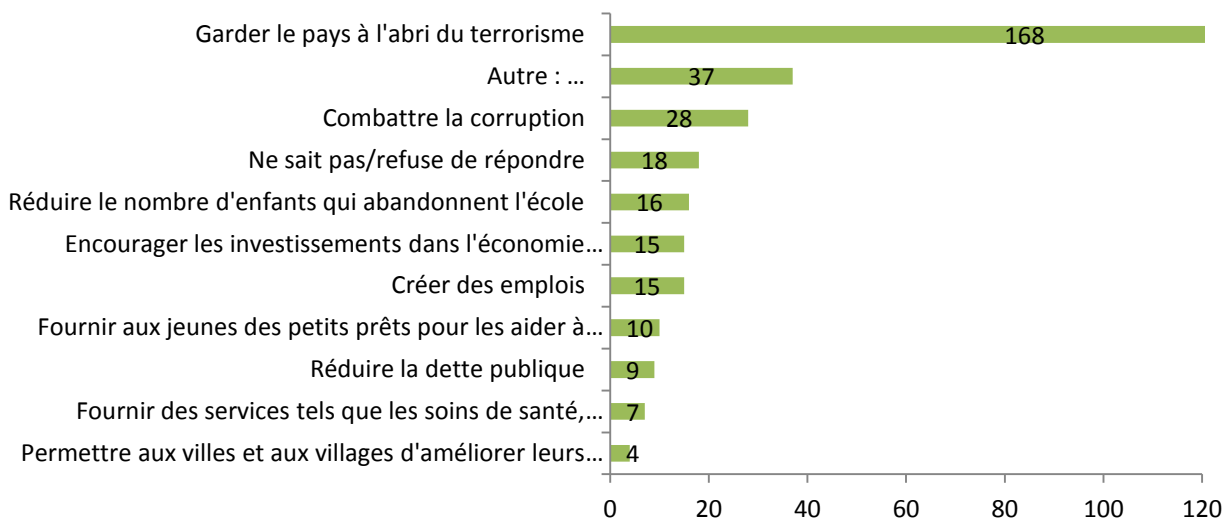
De façon générale, comment évalueriez-vous la performance du gouvernement depuis la révolution de 2010-2011 dans l'exécution de ses fonctions et devoirs ? Les personnes au pouvoir sont-elles dans la bonne ou la mauvaise direction ?



Premièrement, les répondants ont été interrogés sur leur point de vue à l'égard de la performance générale du gouvernement tunisien depuis 2011. Il en ressort une insatisfaction majoritaire envers l'exécution des fonctions des gouvernants, où 69,1% des sondés pensent que les personnes au pouvoir sont dans la mauvaise ou très mauvaise direction, 25,4% estiment que le gouvernement n'est ni dans la bonne ni dans la mauvaise direction, et seulement 4,6% ont avis positif (avec 3,4% qui ont répondu dans la bonne direction, et 1,2% dans une très bonne direction). En revanche, du côté législatif, il apparaît clairement que les Tunisiens sondés sont pour la plupart satisfaits de la nouvelle Constitution de janvier 2014 ; 48% des répondants sont très satisfaits ou plutôt satisfait, 25% indifférents, et 26% pas ou pas du tout satisfaits.¹⁸⁹

¹⁸⁹ Cf. Graphiques 5 et 7 fascicule annexe.

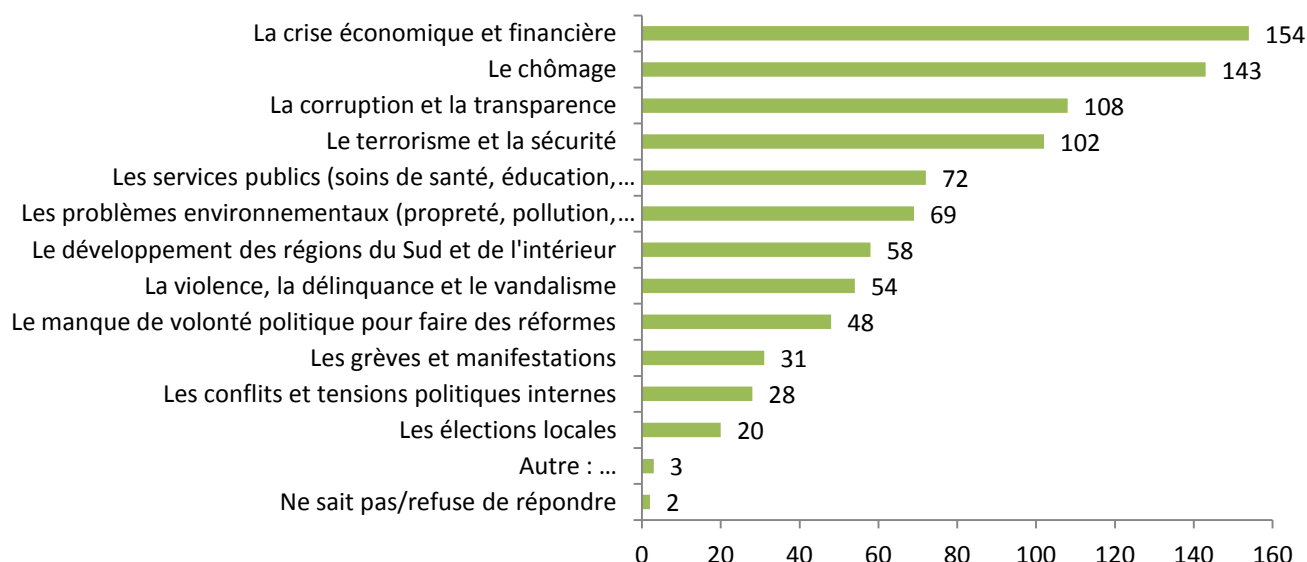
Deuxièmement, à la question : « depuis les élections législatives et présidentielles de 2014, dans quel domaine, selon vous, le gouvernement fait-il du bon travail ? », l'échantillon tunisien considère le travail du gouvernement de façon généralement négative. Mis à part un large consensus sur l'efficacité du gouvernement à garder le pays à l'abri du terrorisme depuis les attaques successives de 2015, les avis sont très mitigés quant aux autres propositions de réponse. En outre, sur cette question, près de 12% des répondants ont volontairement tenus à utiliser la case « autre » pour exprimer leur sentiment que le gouvernement ne fait du bon travail dans aucun domaine susmentionné.¹⁹⁰



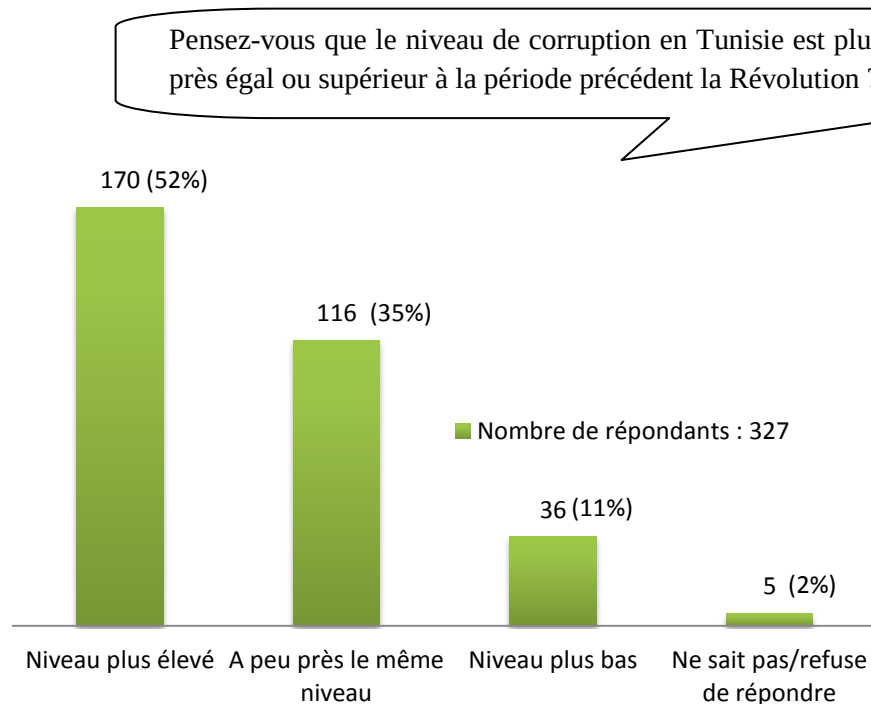
Troisièmement, interrogés sur les plus grands problèmes auxquels le pays doit faire face, les deux plus grandes priorités listées par les répondants sont la crise économique et financière, et le chômage, suivies de la lutte contre la corruption ainsi que le terrorisme et la sécurité. Les réponses moins fréquentes mais également citées comme priorités sont les services publics (soins de santé, éducation, infrastructure), les problèmes environnementaux, le développement des régions du Sud et de l'intérieur, ou encore la violence, la délinquance et le vandalisme. A noter que la tenue d'élections locales se situe en dernière position, priorité visiblement considérée comme peu transcendante pour les répondants.¹⁹¹

¹⁹⁰ Cf. Graphique 8 fascicule annexe. Perception exprimée par les réponses suivantes : rien, لا يوجد, none, rien du tout, لا شيء ; aucun, they're not doing a good job in any domain, لا نقوم بشيء ; ne rien faire, ولا في مجال ; aucun des domaines mentionnés ; nothing. Aussi, quelques sondés considèrent que le gouvernement s'atèle davantage au blanchiment des corrompus, à la protection et au renforcement de la corruption. D'autres encore attestent que les gouvernants servent leurs propres intérêts pour maintenir leur position au pouvoir. Enfin, certains ont simplement commenté : « augmenter le nombre d'employés dans l'Etat, leur salaire et avantages », « voler le pays », « encourager le vol », « partager le gâteau ».

¹⁹¹ Cf. Graphique 9 fascicule annexe.



Concernant le niveau de corruption du pays après la révolution, les sondés expriment clairement leur perception de persistance de cette problématique ; le niveau de corruption est perçu comme étant à un niveau plus élevé ou au même niveau qu'avant le soulèvement (avec respectivement 52% et 35% des répondants), et 11% pensent que la corruption est à un niveau plus bas.



En parallèle, la conviction que le gouvernement cherche à résoudre ce problème est faible ; 47% estiment que le gouvernement travaille à éliminer la corruption dans une mesure limitée, 29% pensent que le gouvernement ne travaille pas du tout à éliminer la corruption, 20% dans une mesure moyenne, et seulement 3% dans une large

mesure.¹⁹² A noter que ce sentiment que le pays est en proie à la corruption est en accord avec les résultats de précédentes enquêtes. Ces chiffres indiquent qu'il y a peu ou pas de changement dans les perceptions publiques à l'égard de la corruption.¹⁹³

Enfin, il a été demandé aux sondés d'envisager, selon eux, la période de gouvernance durant laquelle ils estiment que la Tunisie se porte ou se portait le mieux ; 40,4% ont choisi l'ère de Zine el-Abidine Ben Ali (de 1987 à 2011) ; 35,8% l'ère de Habib Bourguiba (période allant de 1957 à 1987) ; 9,5% la période de transition après les protestations (les deux gouvernements Ennahdha entre décembre 2011 et janvier 2014 ; et seulement 7% la présidence de Béji Caïd Essebsi (de décembre 2014 à aujourd'hui).¹⁹⁴

b) Satisfaction de la situation économique

A propos de cette deuxième thématique abordée dans l'enquête, on constate que les répondants ont manifestement une vision négative de la situation économique de la Tunisie. En effet, 52% des Tunisiens interrogés qualifient la situation économique actuelle de « très mauvaise », 44% de « mauvaise », seulement 3% considèrent que la situation économique est « bonne », et aucun répondant n'a opté pour la case « très bonne ». De surcroît, les résultats du sondage révèlent un état d'esprit majoritairement sceptique des répondants quant à la capacité des gouvernants à sortir le pays de son marasme économique ; seulement 1% des répondants sont positifs quant à une prochaine sortie de crise.¹⁹⁵

En outre, pour refléter un aspect davantage micro-économique, et étant donné la prépondérance des conditions de vie des ménages dans les protestations de l'hiver 2010, les Tunisiens sondés ont été amenés à se prononcer quant à leur situation économique au sein de leur ménage. Un total de 31% des répondants ont déclaré que, leurs revenus ou ceux de leur ménage ne couvrent pas leurs dépenses, et qu'ils font face à des difficultés pour répondre à leurs besoins (mais assez pour survivre) ; 11% estiment que leurs revenus ou ceux de leur ménage ne couvrent pas leurs dépenses et sont confrontés à des difficultés importantes pour se nourrir et acheter les choses les plus essentielles

¹⁹² Cf. Graphiques 10 et 11 fascicule annexe.

¹⁹³ Arab Center for Research & Policy Studies, *Arab Opinion Index 2015 In Brief*, Doha: Arab Public Opinion Program, 2016, pp.6-8.

¹⁹⁴ Cf. Graphique 6 fascicule annexe.

¹⁹⁵ Cf. Graphiques 13 et 15 fascicule annexe.

pour la survie. En revanche, 37% déclarent avoir des revenus suffisants pour couvrir leurs dépenses sans trop de difficultés. Les résultats sont donc partagés, ceci pouvant facilement s'expliquer par la proportion de répondants émanant des régions côtières.¹⁹⁶

c) Satisfaction de l'expérience démocratique

Le sondage d'opinion comprend enfin quelques questions afin d'évaluer l'attitude des répondants à l'égard de la démocratie, pour comprendre d'une part ce que ce terme recouvre pour eux, et d'autre part évaluer leur satisfaction de l'expérience démocratique tunisienne en particulier ainsi que les problèmes potentiels qu'ils y associent. Cette distinction a semblé indispensable dans la mesure où quelqu'un peut considérer la démocratie comme la meilleure forme de gouvernement en général, tout en estimant qu'elle n'est ni souhaitable ni adaptée dans son pays. Exploiter ces données permet dès lors que les questions ne suscitent pas de réponses liées à la notion abstraite de l'idéal démocratique occidental.

De fait, les répondants définissent la démocratie de différentes manières, et les résultats de cette enquête révèlent une fois encore que les gens ont des points de vue différents sur les caractéristiques essentielles à la démocratie. La caractéristique la plus souvent citée est « fournir les besoins de première nécessité », pour 28% des sondés, s'ensuivent presque *ex aequo* « des opportunités économiques pour la classe moyenne », et « la protection des droits de l'homme », avec 23%. Enfin, « la liberté de critiquer ceux qui sont au pouvoir », et « des opportunités pour changer le gouvernement par des élections libres » sont à leur tour cités, mais dans une moindre mesure, et presque à *ex aequo* également, avec respectivement 11% et 10% des répondants. A noter que certains répondants, parmi les réponses libres, ont accordé une importance particulière au domaine de la justice sociale et à l'application de la loi et des droits individuels. On constate ainsi que les conceptions de la démocratie diffèrent parmi les répondants, mais que la majorité de l'échantillon considère en termes économiques plutôt qu'en termes politiques les caractéristiques les plus importantes de la démocratie. Nous proposerons dans le point suivant les facteurs expliquant la faible représentation des aspects politiques de la démocratie.¹⁹⁷

¹⁹⁶ Cf. Graphique 14 fascicule annexe.

¹⁹⁷ Cf. Graphique 17 fascicule annexe.

La question suivante visait à établir le positionnement des Tunisiens interrogés par rapport à la démocratie comme forme de gouvernement. De manière générale, 39% des sondés sont tout à fait d'accord avec la déclaration suivante : « la démocratie peut avoir ses problèmes, mais elle est préférable que toute autre forme de gouvernement ». Néanmoins, 43% des répondants ne sont pas d'accord, et pensent que dans certaines circonstances, un gouvernement non démocratique peut être préférable. Enfin, 16% sont fortement en désaccord, et estiment que peu importe la forme de gouvernement qu'ils ont. Les répondants ont ensuite été amenés à se positionner par rapport aux limites potentielles du système démocratique. L'enquête démontre alors que si 34% des Tunisiens interrogés considèrent la démocratie comme le meilleur système, 33% pensent que la démocratie est indécise, 17% que la démocratie est mauvaise pour l'économie, et 13% qu'elle est mauvaise pour la stabilité.¹⁹⁸

Afin de connaître le degré de satisfaction général de l'expérience démocratique tunisienne, les Tunisiens interrogés ont ensuite répondu à la question suivante : « êtes-vous satisfait de la démocratie en Tunisie ? ». Malgré les nombreux défis évoqués, le bilan global est nuancé ; 44% s'estiment « pas très satisfait », 29% « plutôt satisfait », 22% « pas satisfait du tout » et 4% « très satisfait ». Sur une échelle numérique allant de zéro à dix (avec 0 : autocratie, et 10 : démocratie complète), les répondants donnent une note moyenne de cinq sur dix à la démocratie tunisienne. Interrogés plus précisément sur leur qualification de l'expérience démocratique tunisienne, 58% des répondants considèrent que la Tunisie est un régime hybride, 19% une démocratie défectueuse, 19% également estiment que la Tunisie n'est pas une démocratie du tout, mais un régime autoritaire, et 3% pensent que leur pays est une démocratie complète.¹⁹⁹ En d'autres mots, les Tunisiens sondés estiment que leur pays est à un niveau intermédiaire entre un régime de type autoritaire et un régime de type démocratique.

Enfin, en guise de dernière question, nous avons voulu connaître le degré de satisfaction global des répondants Tunisiens, presque sept ans après leur révolution. Bien que n'ayant pas exprimé d'objection de principe quand à la révolution même ou à ses objectifs, le sentiment qui en ressort est majoritairement l'apanage de la déception comparé à l'enthousiasme qui prévalait en 2011-2012, ce qui affecte leur appréciation des avancées qui ont suivi. De fait, seulement 3% de l'échantillon se dit satisfait des

¹⁹⁸ Cf. Graphiques 16 et 18 fascicule annexe.

¹⁹⁹ Cf. Graphiques 19, 20 et 21 fascicule annexe.

changements survenus et constate une amélioration de leur situation, 17% sont satisfaits et ont connu une amélioration seulement dans certains domaines, alors que 78% des personnes interrogées se disent non satisfaites des changements opérés dans la mesure où leur situation n'a pas changé ou a empiré depuis la révolution (avec respectivement 43% pour une situation en *statu quo*, et 35% une détérioration).²⁰⁰

V.4. Analyse critique et adéquation

Bien qu'une certaine marge d'erreur puisse être justifiée dans l'appréciation de ces résultats, les tendances générales qui en émanent peuvent s'expliquer de plusieurs façons.

Premièrement, la popularité du gouvernement tunisien auprès de l'opinion publique est sans conteste liée à sa performance pour répondre aux attentes des Tunisiens. Et vice versa, la performance économique du pays impacte directement la confiance des Tunisiens dans le système politique.²⁰¹ Or, on constate que l'opinion des répondants sur l'efficacité gouvernementale est généralement négative. De fait, beaucoup de Tunisiens s'attendaient à des changements économiques plus larges résultant du changement du système politique, dont l'amélioration de leurs conditions socio-économiques. Par conséquent, la non satisfaction des facteurs socio-économiques affecte négativement le soutien des sondés et la légitimité qu'ils accordent au système politique actuel. Les vagues de protestations de janvier 2018 en sont la meilleure illustration ; tôt ou tard, la plupart des Tunisiens allaient réclamer de la classe politique une amélioration tangible de leur vie matérielle, une baisse du taux de chômage, la sécurité du pays,... Après tout, le soulèvement populaire s'est déclenché dans un contexte de mécontentement économique combiné à l'injustice sociale et à la conscience que les élites dirigeantes utilisaient le pouvoir pour leurs intérêts matériels, y compris par des moyens de corruption.²⁰² Comme le dit Mohamed Nachi : « *le vent de liberté qui a soufflé après le 14 janvier 2011 a entraîné beaucoup d'occasions manquées, ainsi que des décisions politiques décevantes* ». ²⁰³

²⁰⁰ Cf. Graphique 22 fascicule annexe.

²⁰¹ MANSOURI Fethi, ARMILLEI Riccardo, *op. cit.*, pp.167-168.

²⁰² BURNELL Peter, *op. cit.*, p.845.

²⁰³ NACHI Mohamed, « Révolution et transition démocratique en Tunisie. L'invention d'un nouveau compromis politique ? », *op. cit.*, p.207.

Ainsi, la transition tunisienne est un processus toujours en cours mais dont la viabilité à long terme dépend de la capacité du gouvernement à résoudre un certain nombre de problèmes perçus comme prioritaires par les Tunisiens. Les gouvernants sont donc indéniablement susceptibles d'être jugés sur leurs résultats en termes d'emploi, particulièrement à l'égard des jeunes diplômés. Depuis 2015, il semble que le gouvernement ait réussi à maîtriser la crise liée au terrorisme, élément qui se dégage d'ailleurs des résultats de l'enquête. Toutefois, ces aspirations populaires seront difficiles à combler à court terme, quels que soient les politiciens au pouvoir. En aparté, et à défaut de rejeter l'entière responsabilité des défis actuels sur le gouvernement, il convient aussi de mentionner que la liberté politique dont jouit le gouvernement tunisien est en partie limitée par les contraintes budgétaires et la situation financière du pays ainsi que par les forces structurelles du système économique et financier mondial. La conjoncture actuelle n'est pas seulement causée par la transition démocratique, il s'agit aussi des conséquences des politiques menées durant les décennies précédentes. En outre, la situation actuelle pourrait s'avérer problématique pour les dirigeants, d'autant plus si ce sont les politiques néolibérales elles-mêmes, outre la façon dont les gouvernements les ont appliquées, qui ont également contribué, en partie, aux conséquences sociales néfastes et à la protestation populaire qui a renversé le régime autoritaire.²⁰⁴

Quoi qu'il en soit, ce qui ressort clairement de cette enquête ainsi que d'autres sondages menés depuis le soulèvement, c'est une certaine méfiance populaire grandissante à l'égard de la politique électorale et une aggravation de la frustration face au manque de progrès dans l'amélioration des demandes sociales et économiques, en particulier pour les Tunisiens des régions défavorisées du Sud et de l'intérieur, pour lesquels les objectifs initiaux de la révolution - travail, liberté et dignité - restent insatisfaits.²⁰⁵ Selon le rapport de l'OCDE de 2015, il n'y a eu aucun changement depuis 2011, si ce n'est une détérioration supplémentaire des perspectives d'emploi pour les jeunes.²⁰⁶ Sans réformes, la situation économique de nombreux Tunisiens ne s'améliorera pas, ce qui contribuera à la désillusion politique de la population ainsi qu'au

²⁰⁴ BURNELL Peter, *op. cit.*, p.848.

²⁰⁵ MCCARTHY Rory, *Will Tunisia's fragile transition survive the Sousse attack?*, in *Tunisia's Volatile Transition to Democracy*, *op. cit.*, p.32.

²⁰⁶ OCDE, *Youth in the MENA Region: How to Bring Them In*, Organisation for Economic Cooperation and Development, Paris, 2015. p.34.

climat globalement instable sur le plan sociopolitique.²⁰⁷ Comme le dit Sophie Bessis : « *la population était sceptique sur la capacité des gouvernants à sortir le pays de l'ornière. Elle est désormais au mieux indifférente, au pire hostile à une classe politique qui semble loin de ses préoccupations* ». ²⁰⁸

Il est vrai que, la scène politique tunisienne, qui plus est étant donné l'héritage de Ben Ali, a évolué dans un espace séparé de la société civile. Ensuite, pendant les quatre premières années post-révolutionnaires, l'accent a été mis sur le débat idéologique et politique, qui était certes pertinent pour la rédaction de la Constitution, mais qui ne reflétait aucune des préoccupations initiales de la révolution en termes d'emploi, de justice, de dignité et de lutte contre la corruption.²⁰⁹ Les partis politiques, après la révolution, sont préoccupés par des intérêts propres et constituent un univers séparé de compétition électorale animé par des enjeux perçus comme dérisoires pour les citoyens lambdas et détachés de leurs préoccupations matérielles. Par exemple, à Gafsa et dans sa ville voisine Redeyef, les grands débats politiques et les clivages idéologiques autour de la religion et de la laïcité importent fort peu pour les résidents de cette région où le chômage monte en flèche (environ 40% voire davantage, en considérant les diplômés et les femmes). Les résidents se plaignent de la dégradation de leur situation depuis le renversement de Ben Ali et accusent autant les corrompus liés à l'ancien régime que ceux du parti Ennahdha.²¹⁰ A cet égard, un sondage sur les attitudes des électeurs tunisiens envers les partis politiques révèle que 72% des Tunisiens ont une perception négative des partis politiques et estiment que ces derniers ne sont pas sur la bonne voie en termes de compréhension de leurs besoins.²¹¹ Il y a donc une perte de confiance des Tunisiens envers les institutions publiques et la classe politique.

En outre, selon l'ICG, la prolifération des formations politiques « *empêchent le citoyen de désigner clairement un responsable à ce qu'il perçoit comme un délitement des institutions publiques. Ceci alimente sa défiance à l'égard de la classe politique*

²⁰⁷ PREISLER Benjamin, *Three remarks on the Tunisian elections*, in *Tunisia's Volatile Transition to Democracy*, op. cit., p.14.

²⁰⁸ BESSIS Sophie, op. cit., p.18.

²⁰⁹ BOUGHZALA Mongi, BEN ROMDHANE Saoussen, op. cit., p.32.

²¹⁰ CHOMIAK Laryssa, *The richness of Tunisia's new politics*, in *Tunisia's Volatile Transition to Democracy*, op. cit., p.8.

²¹¹ Ces résultats sont tirés d'un sondage réalisé en mai 2016 par Sigma Conseil : MANSOURI Fethi, ARMILLEI Riccardo, op. cit., p.162, ainsi qu'une autre enquête : ROBERTS Ken, KOVACHEVA Siyka, KABAIVANOV Stanimir, *Scientific Report. Modernisation theory meets Tunisia's youth during and since the revolution of 2011*, SAHWA Project : Researching Arab Mediterranean Youth Towards a New Social Contract, 2016, pp.2,10,13,17.

qu'il considère souvent comme un bloc corrompu ». ²¹² La corruption, comme nous l'avons démontré dans l'enquête, est également un autre facteur susceptible d'influencer la satisfaction envers le système politique, selon le degré d'engagement du gouvernement pour lutter contre ce phénomène. Il n'est pas sans rappeler que la colère envers la corruption endémique était une préoccupation majeure des protestations de 2010-2011. Le gouvernement Chahed l'a sûrement compris, en initiant comme slogan au dernier remaniement ministériel du 6 septembre 2017 : la « guerre contre la corruption ». Ce qui n'a vraisemblablement pas encore été suivi d'effets concrets, eu égard de la perception des répondants sur la question. De fait, selon le récent article de Khadija Mohsen-Finan, si cette initiative figurait dans les « priorités théoriques » du gouvernement, elle n'est pas tant désirée par le Président dans les faits, ni par Rached Ghanouchi (leader d'Ennahdha) qui tentent de freiner les initiatives de Youssef Chahed. ²¹³

En définitive, et comme l'a démontré le sondage, on constate une nostalgie grandissante de l'époque de Ben Ali parmi une frange de la population, qui, prenant conscience du fait que la corruption est en train de gangrener les élites politiques et l'administration, est amenée, parfois aussi aidée par certaines médias et routards de la classe politique, à se résigner à la nécessité d'une « *main autoritaire qui empêcherait l'Etat de se déliter* ». ²¹⁴ Les Tunisiens se demandent quel dividende leur révolution a apporté, et semblent se prêter à un calcul de type 'coûts-bénéfices' entre leur situation ante et post révolution, dont le résultat étant maigre, en viennent parfois même à regretter ce que Hibou a appelé le « pacte de sécurité » ²¹⁵ et la relative stabilité économique associés à la période pré-2011. Cette nostalgie des années 1990-2000 est d'ailleurs relatée dans quelques commentaires anonymes de l'enquête ;

« le dinar dans l'ère Ben Ali c'était 1.8 par rapport à l'euro, là on frôle les 3 et on va vers 4 selon certains experts » ; « (...) avant la révolution.. la belle époque ! En fait moi c'est toute ma vie cette époque c'est les meilleurs moments. Quand on jouait au foot à la cité jusqu'à une heure tardive je ne connaissais pas du tout la peur et mes parents n'avaient pas de soucis du style comme aujourd'hui : on va me le kidnapper, violer,... Avec 1 dinar j'achetais du hamas pas mal de choses, les hôtels étaient pleins avec des

²¹² International Crisis Group, *La transition bloquée : corruption et régionalisme en Tunisie*, op. cit., p.7.

²¹³ MOHSEN-FINAN Khadija, op. cit., p.12.

²¹⁴ International Crisis Group, *La transition bloquée : corruption et régionalisme en Tunisie*, op. cit., p.5.

²¹⁵ Ce « pacte de sécurité » permettait à Ben Ali de prévenir tout risque d'illégitimité en constituant un Etat capable d'empêcher toute instabilité, d'offrir un sentiment de protection à la population tout en lui permettant d'accéder à la consommation et à la modernité. HIBOU Béatrice, op. cit., p.6.

touristes de qualité (...) ; « le pouvoir d'achat des Tunisiens était mieux avant le 14 janvier 2011 et cette soit disant "révolution" » ; « (...) je m'attendais à ce que la révolution améliore nos conditions mais dommage c'est pire. A l'époque de Ben Ali je n'avais certes pas de droits mais par contre on était capables de manger (...) » ; « يحيى بن علي » (vive Ben Ali).²¹⁶

Pour commenter à présent les résultats de l'enquête à l'égard de la démocratie, et par rapport à la définition de la démocratie, nous avons remarqué que les répondants mettent davantage l'accent sur les paramètres économiques plutôt que sur les droits politiques. Dans le cas tunisien, ces variations pourraient être expliquées de plusieurs façons, outre par des questions de méthodologie et d'échantillonnage. D'abord, il peut être concédé que la Révolution tunisienne était en majeure partie portée par des revendications d'ordre économiques, cette dimension avait donc d'emblée une importance particulière aux yeux des Tunisiens. Ensuite, nous pouvons considérer qu'une fois les principaux droits politiques et civils acquis (et donc les mesures procédurales), les Tunisiens, ne constatant pas d'amélioration de leurs conditions sociales allant de pair avec les aspects politiques, sont amenés à espérer et à attendre d'une démocratie effective idéale qu'elle apporte satisfaction aux paramètres socio-économiques latents (et donc les mesures substantielles de la démocratie). En ce sens, la perception selon laquelle la transition politique est aboutie renforce l'inertie des aspects socio-économiques. Après tout, nous avons vu que la démocratie est un principe au nom duquel est exigé une extension de droits et d'exigences considérés comme essentiels aux gouvernés. De fait, les sondés en viennent à estimer que la démocratie est bien plus que la simple possibilité de voter lors d'élections libres et équitables.

Il semble ainsi que l'engagement des répondants envers la démocratie soit conditionné par un critère rédhibitoire qu'est : ses résultats en termes économiques. Dès lors, entre le choix d'avoir en Tunisie un système de gouvernement démocratique, même si cela signifie que l'économie ne s'améliore pas, et avoir une autre forme de gouvernement mais qui conduit à de meilleures conditions économiques, le choix des sondés a tendance, au fil des années, à pencher pour la deuxième option.²¹⁷ En outre, et suite aux événements survenus lors de la phase 2015-2018, certaines questions sur la nature de la démocratie en Tunisie sont soulevées, notamment le fait que les attaques

²¹⁶ Cf. fascicule annexe pp.18-22. Voir aussi le reportage de France 24 : *Rêves démocratiques, pauvreté, terrorisme... Les Tunisiens divisés*, 11 mars 2016, [\[en ligne\]](#).

²¹⁷ Résultat également corroboré par d'autres enquêtes : DOHERTY David, SCHRAEDER Peter J., *op. cit.*, ainsi que par les travaux de ROBBINS Michael, *op. cit.*, p.107.

terroristes et les décisions gouvernementales qui ont suivi, ont d'une certaine manière influencé l'opinion publique sur la démocratie et la préférence pour ce type de régime politique et ses perspectives en Tunisie. Plusieurs enquêtes menées avant et après les attaques terroristes ont démontré que les attentats ont eu un effet corrosif sur les Tunisiens, devenus sceptiques envers la démocratie et moins optimistes quant à la viabilité de ce système politique et la capacité du pays à devenir pleinement démocratique.²¹⁸ Ceci expliquerait également la tendance des répondants à penser que dans certaines circonstances, un gouvernement non démocratique peut être préférable. Résultat également corroboré par plusieurs enquêtes menées entre 2012 et 2014 ; la proportion de Tunisiens en accord avec la démocratie comme meilleure forme de gouvernement a chuté d'environ 20% (en passant de 86 à 64%).²¹⁹

La diffusion d'attitudes favorables envers les institutions démocratiques existantes et l'approbation de leurs activités suggéreraient une satisfaction et, indirectement, une perception de la société civile d'un certain niveau de réactivité du gouvernement.²²⁰ Or, le cas tunisien, de par cette étude empirique, démontre que les sondés ne considèrent pas leurs institutions actuelles comme les seules véritables garantes de l'accomplissement des revendications ayant conduit à la révolution. Cette insatisfaction représente un réel défi à la légitimité du système politique. Selon le Baromètre arabe, dès lors que les citoyens perdent foi en la démocratie en tant que système de gouvernance, la probabilité d'une transition réussie s'en verra affectée. Par ailleurs, les élites politiques susceptibles de vouloir favoriser leurs intérêts se voient alors offerts une opportunité de détourner le processus de transition démocratique.²²¹ Comme le disent Soldo et Moustier : « *constitué en univers séparé, le milieu politique finit par obéir à ses lois propres, parfois fort éloignées des problématiques des citoyens ou de l'intérêt général. Ainsi, aucun régime politique ne peut être considéré dans sa forme comme un système démocratique parfait. Et c'est bien là l'intérêt d'une approche de la démocratie comme processus* ». ²²²

²¹⁸ ANDERSEN Robert, BRYM Robert, *op. cit.*, pp.2-4.

²¹⁹ BENSTEAD Lindsay, *Why some Arabs don't want democracy*, in *Tunisia's Volatile Transition to Democracy*, *op. cit.*, p.25.

²²⁰ MORLINO Leonardo, *op. cit.*, p.21.

²²¹ ROBBINS Michael, *Tunisia Five Years after the Revolution: Findings from the Arab Barometer*, 15 May 2016, p.1.

²²² SOLDI Edina, MOUSTIER Emmanuelle, *op. cit.*, p.76.

De même, il est à noter qu'à l'époque précédant la révolution, la majorité des Tunisiens n'avait jamais vécu sous une « démocratie effective », et n'avait donc que peu ou pas d'expérience directe avec la démocratie, ce qui pourrait amener un grand nombre à espérer (à tort) beaucoup de ce système, qui n'est néanmoins pas le remède miracle à tous les maux d'un pays. Toutefois, si les jeunes Tunisiens sont devenus beaucoup plus préoccupés par les problèmes potentiels associés à la démocratie, pour cause notamment l'environnement socio-économique, politique et sécuritaire difficile,²²³ ils restent relativement favorables à ce système de gouvernance sept ans après la révolution. Les répondants soutiennent les valeurs de la démocratie mais éprouvent une déception croissante à l'égard de l'expérience tunisienne post-2011. Ce constat est clairement visible dans d'autres enquêtes de 2016, réalisées auprès d'autres échantillons de répondants.²²⁴ Finalement, le dilemme du soutien populaire à l'expérience démocratique tunisienne réside dans sa capacité de répondre de manière appropriée aux demandes de la révolution.

V.5. Perspectives d'avenir

L'avenir de l'expérience démocratique tunisienne est encore fragile et celle-ci doit être considérée comme un processus en cours, tel est le propre de toute révolution. Il reste ainsi difficile aujourd'hui d'anticiper la profondeur et la destinée des transformations politiques survenues depuis la révolution, étant donné qu'elles ne disposent pas encore d'une décennie de pratique de multipartisme ; elles doivent encore affronter sur le long terme la réalité de l'exercice (démocratique) du pouvoir politique.

L'analyse politologique de la transition tunisienne a révélé une série d'évolutions positives, dont l'aménagement d'un système électoral démocratique, libre et transparent portant au pouvoir des forces autrefois réprimées, et ouvrant la voie à un système politique multipartisan, alors que la Tunisie était, dans les faits, un Etat à parti unique depuis l'indépendance en 1956 jusqu'en 2011.²²⁵ La transition permet également la rédaction et l'adoption d'une nouvelle Constitution, respectueuse des principes de démocratie. En outre, l'élément qui aura vraisemblablement le plus marqué cette période

²²³ Constat déjà observé entre 2011 et 2013, sur base de plusieurs enquêtes qui ont examiné le soutien populaire parmi les jeunes envers la démocratie et l'islam politique au moment de la révolution, et le changement dans les attitudes des jeunes à la suite des événements qui ont suivi la révolution. ROBBINS Michael, « Youth, Religion and Democracy After the Arab Uprisings: Evidence from the Arab Barometer », *op. cit.*

²²⁴ ROBERTS Ken, KOVACHEVA Siyka, KABAIVANOV Stanimir, *op. cit.*, p.19.

²²⁵ Idem, p.23.

de transition est la vivacité de la société civile tunisienne comme facteur influant sur la prise de décision politique. Comme le dit Bichara Khader : « les jeunes ont été le fer de lance » de la révolution, « ils ont pris possession de l'espace public », ont brisé « le mur de la peur » et se sont mobilisés de façon spontanée et suprapartisane.²²⁶ Tout ceci de manière relativement pacifique en comparaison des épisodes violents survenus dans les pays voisins, ce qui laisse penser que la démocratie tunisienne est réellement en marche.

Cependant, l'analyse de la deuxième phase et la confrontation empirique ont révélé la présence d'une myriade de défis encore à vaincre malgré l'ancrage démocratique. D'abord, pour revenir sur la société civile, la veille populaire joue un rôle de contre-pouvoir pour renverser les pratiques antidémocratiques et maintenir les acquis de la révolution. Selon Laugier et Ogien : « *faire entendre publiquement une revendication de démocratie réelle vise essentiellement à rappeler que les gouvernés entendent exercer leur vigilance sur l'action de leurs gouvernants et dénoncer les écarts que celle-ci marque avec les promesses de la démocratie* ». ²²⁷ En Tunisie, cela a notamment été le cas lorsque le gouvernement provisoire a dû, face à la mobilisation populaire, revoir les projets d'Ennahdha d'inscrire la *shari'a* et la « complémentarité » hommes-femmes dans la Constitution.²²⁸ Cependant, il semblerait que la portée de ce contre-pouvoir s'estompe comme l'atteste l'adoption de la loi sur la réconciliation, pourtant fortement contestée. Les citoyens semblent de plus en plus mis à l'écart, l'opposition politique exerce de moins en moins son rôle de levier lors des débats démocratiques et les décisions politiques semblent être davantage prises à huis-clos.

Ensuite, bien que le bilan politique et le cheminement d'une architecture institutionnelle aient pris la bonne voie, sachant que la présence d'institutions étatiques viables est une condition *sine qua non* d'un système démocratique, cette architecture n'est néanmoins pas suffisamment mise en pratique pour assurer une plus grande responsabilisation de l'exécutif, dans une Tunisie qui a historiquement vu la législature, la magistrature et les partis (d'opposition) souvent asservis ou réprimés. En outre, il reste des défis urgents tels que la capacité des gouvernants de répondre aux demandes des citoyens en matière d'amélioration matérielle, de création d'emplois et de justice

²²⁶ KHADER Bichara, *op. cit.*, p.37.

²²⁷ LAUGIER Sandra, OGIEEN Albert, *op. cit.*, p.29.

²²⁸ NACHI Mohamed, « Révolution et transition démocratique en Tunisie. L'invention d'un nouveau compromis politique ? », *op. cit.*, p.215.

sociale, éléments perçus comme essentiels à l'accomplissement d'une démocratie effective en Tunisie.

Dès lors, la transition a garanti une relative stabilité mais les gouvernants ont fait la sourde oreille à l'égard des problèmes sociaux, de sorte que les injustices socioéconomiques sont de plus en plus criantes. L'analyse a également démontré la recrudescence de vieux démons de la dictature dont certaines pratiques clientélistes et de corruption, ainsi qu'une restriction des droits et libertés depuis 2015. Ces dérives autoritaires pourraient à terme constituer un obstacle à la voie de la démocratisation, ou du moins en constituer une phase creuse, et entraîner un délitement des institutions. Tout comme le non règlement de la dégradation économique, qui pourrait compromettre la stabilité interne et raviver la polarisation politique. Enfin, le pays s'apprête à vivre une période d'incertitude électorale, avec des nouvelles élections législatives et présidentielles en 2019.

Si la Tunisie fait toujours l'éloge des « Printemps arabes » et est toujours citée comme le meilleur espoir de la région pour consolider sa transition entre le régime autoritaire de Ben Ali et une forme de gouvernement plus inclusive, la démarche empirique de ce mémoire nous a fait prendre conscience d'une autre réalité, où « le paradigme d'une révolution heureuse »²²⁹ tunisienne semble s'estomper, ou du moins vivre une phase tortueuse. Dans les faits, les Tunisiens sont de plus en plus acculés dans leur quotidien, ils ont vu leur économie s'aggraver, les inégalités persister et leur frustration s'accroître, au point qu'une nostalgie autoritaire prenne le dessus lors de conversations de café. La vague d'optimisme et l'euphorie qui ont caractérisé la phase initiale des lendemains de révolution laissent dorénavant place à un pessimisme des attentes vaines, requestionnant la capacité du pays de consolider sa transition démocratique, à défaut d'un retranchement vers un autoritarisme masqué. La Tunisie est-elle destinée à faire partie des « démocraties sans démocrates »,²³⁰ ou va-t-elle surmonter ses tourments pour s'inventer une démocratie effective et faire taire les partisans qui considèrent que la démocratie ne sied définitivement pas au Monde arabe ?

²²⁹ KHADER Bichara, *op. cit.*, p.43.

²³⁰ SALAME Ghassan, *Démocraties sans démocrates : politiques d'ouvertures dans le monde arabe et islamique*, Paris : Fayard, 1994, 452 p.

Une démocratie effective doit être considérée comme un processus à multiples facettes et perpétuel, ciblant plusieurs niveaux de la vie en société. La démocratie n'est jamais achevée, elle est sans cesse redéfinie, mais si la « révolution de Jasmin » a réussi à s'en approprier les principes fondateurs à travers un consensus politique et un multipartisme empreint de ses valeurs islamiques, cela ne fait pas de ce pays une démocratie aboutie et effective. Nous avons vu combien ce concept est pluriel et ne se limite pas à des mesures procédurales du « politiquement correct ».

La transition peut être lente, non linéaire, et osciller entre démocratie et autoritarisme ; nous l'avons évoqué, il n'y a pas de paradigme de la transition démocratique pour qualifier l'espace parfois indistinct entre la démocratie pleinement effective et la dictature pure et dure. L'instabilité peut resurgir mais un retour à l'autocratie est une alternative vouée à rencontrer de fortes résistances si elle dépasse un certain degré. Une partie de la classe politique ne le permettrait pas ainsi que la société civile. La liberté qui s'est installée ces sept dernières années est considérée comme acquise et les tentatives de restauration pure et dure du climat de peur jadis vécu semble peu probable.²³¹ A l'avenir, la stabilisation du processus démocratique et la légitimité des nouvelles institutions dépendent de la capacité de l'Etat à mettre en œuvre une stratégie économique cohérente qui réponde aux principales demandes initiales de la population, d'ordre économique et sociale. Dans le cas contraire - même si elles ne peuvent être pleinement satisfaites à court terme - des perturbations sociales sont susceptibles de s'accroître et de menacer la transition.²³²

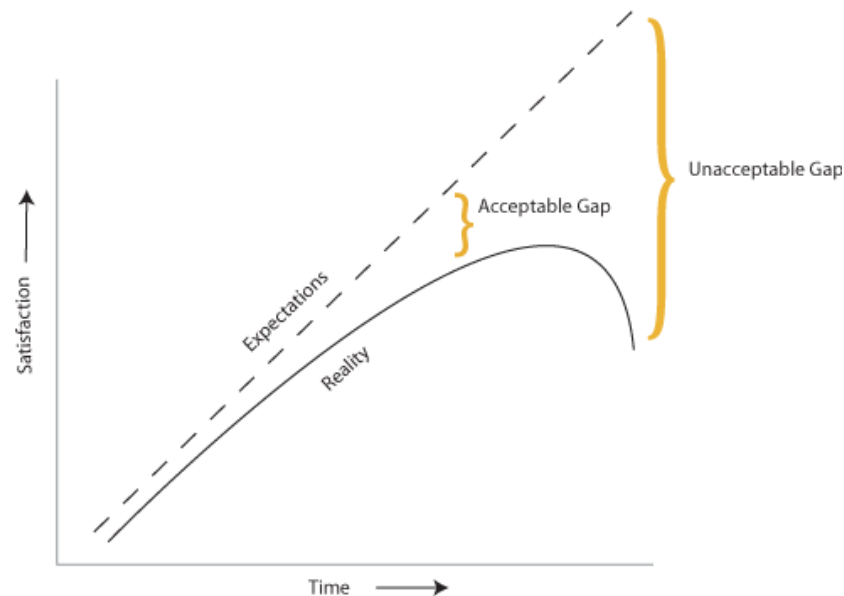
Nous terminerons, à défaut d'avancer un scénario précis, par faire référence à une revisite de la courbe en J de Davies²³³ pour mieux saisir le dilemme de l'avenir de la transition démocratique tunisienne. En raison de l'écart de plus en plus pesant entre les attentes des Tunisiens et les capacités du gouvernement d'y répondre, la transition est susceptible d'entrer dans certaines périodes de crise. La dernière illustration remonte au septième anniversaire de la révolution en janvier 2018, où de vives protestations sociales ont témoigné pendant plusieurs nuits et journées consécutives de l'insatisfaction

²³¹ International Crisis Group, *Endiguer la dérive autoritaire en Tunisie*, op. cit., p.4.

²³² BOUGHZALA Mongi, BEN ROMDHANE Saoussen, op. cit., p.34.

²³³ Repris par Vincent LEGRAND via GLANTZ H. Michael, *Davies J-curve Revisited*, *Fragilecologies*, 27 June 2003, [[en ligne](#)], consulté le 15 avril 2018.

de la population à l'égard de la situation actuelle,²³⁴ d'autant plus que l'Etat fomenté les attentes, tantôt par les discours officiels vantant la réussite de sa transition démocratique, tantôt annonçant « la guerre contre la corruption », alors que les indicateurs sont toujours et davantage au rouge. Si la société civile et la jeunesse tunisienne se maintient à l'avenir en tant que gardienne des exigences de la révolution et continue d'exercer une veille en guise de rappel pour les gouvernants, elle pourrait être ce vecteur de consolidation de la transition et une source d'espoir pour le succès de la démocratie tunisienne.



²³⁴ Couverture de la presse, et chronologie des faits, du 8 au 14 janvier 2018. [[en ligne](#)], ou encore [ici](#), [ici](#), et [ici](#), consultés le 15 avril 2018.

VI. Conclusion

D'un regard occidental, et sept ans après les soulèvements arabes, la rhétorique exceptionnaliste de la Tunisie est toujours de mise à l'instar des évolutions chaotiques et du parcours agonisant de ses voisins, de sorte que le pays reste l'étendard de la réussite la plus aboutie de ces « Printemps arabes » mal nommés et peu ou prou moribonds. Il n'en est pas tant du point de vue du côté Sud de la Méditerranée, lorsqu'on laisse les premiers concernés se prêter à l'exercice d'évaluation de leur *thawra*.

Dans un premier temps, l'identification des forces démocratiques de l'expérience tunisienne et les éléments justifiant la réussite de la « révolution de la figue de barbarie » ont été présentés ; la mise en marche d'une transition prometteuse en termes politiques et institutionnels notamment par la tenue d'élections démocratiques, une politique de consensus ayant contribué à l'adoption d'une nouvelle Constitution, ou encore le rôle proactif de la société civile comme garde-fou des slogans révolutionnaires.

Néanmoins, la vision étroite de la démocratie, *stricto sensu*, est souvent réduite aux règles et procédures formelles de démocratisation. Dans les faits, en reprenant les termes de Sandra et Ogien : « À l'enthousiasme des jours d'effervescence ont succédé les amertumes des temps de dégrisement. Les rêves d'instauration d'authentiques régimes de liberté et d'égalité dans les pays arabes se sont heurtés aux dures réalités de la démocratie électorale ».²³⁵ Ainsi, si les avancées indéniables en termes de réalisations politiques ne sont pas à dénigrer, l'analyse de la phase 2015-2018 ainsi que la confrontation empirique ont démontré que la transition est à l'heure actuelle minée par l'inertie de certaines pratiques qui représentent autant de failles et de risques au processus de démocratisation.

Cette analyse ne prétend détenir la clé des maux et ne prétend pas savoir ce vers quoi la transition tunisienne devrait tendre, nous laissons cela à d'autres, et surtout aux Tunisiens. En revanche, à travers ce mémoire, notre objectif principal a été atteint : celui d'alimenter la discussion sur la conception pré-fondée de la démocratie et de sa configuration dans le cas tunisien en situation post-révolutionnaire. L'établissement de

²³⁵ LAUGIER Sandra, OGIEN Albert, *op. cit.*, p.45.

faits en termes politologiques est insuffisante, tout comme la perception de Tunisiens n'est qu'une approximation empirique et éperdument variable. Quoi qu'il en soit, cette lecture croisée, si tant est qu'elle puisse être appréciée à sa juste valeur, a le mérite d'offrir un bilan provisoire sept ans après la révolution et de souligner la persistance de nombreuses réalités économiques, sociales et politiques, sans minimiser les réalisations notoires des premières années de transition.

Et de conclure sur une citation de Marc Crapez qui nous a semblé répondre méticuleusement et avec une once de poésie au titre de ce mémoire : « *Un processus de démocratisation est toujours écartelé entre l'impatience des aspirations qu'il suscite et l'abnégation de la longue marche qu'il implique* ». ²³⁶ Sans tomber dans l'écueil téléologique, il ne faut pas oublier que la démocratie européenne ne s'est pas faite en un jour, ni en un siècle, et qu'elle ne prétend pas à la perfection, même en 2018. A cet égard, je pense qu'il faut relativiser les jugements empreints de l'échelle des valeurs occidentales qui désavoueraient le caractère démocratique de la Tunisie post-révolutionnaire, si inaboutie ou imparfaite soit-elle. Tout comme il faut trouver un juste milieu entre les acquis de la révolution et les défis encore à surmonter, sans verser dans un pessimisme noir. Comme le dit Zakya Daoud : « *à l'espoir éperdu succède toujours une dépression excessive* ». ²³⁷ Il serait dès lors incongru d'en conclure à l'échec de la transition tunisienne, ou avancer qu'elle n'a aucune pertinence future, tout comme il serait réducteur de se laisser submerger par un populisme nostalgique et les ressentiments pessimistes des déçus de la révolution. Tant qu'il y aura des voix pour faire valoir les évolutions positives par rapport au régime autoritaire et considérer les défis comme des opportunités, l'expérience démocratique tunisienne aura un avenir, bien qu'il puisse être rempli de doutes.

²³⁶ CRAPEZ Marc, *op. cit.*, p.657.

²³⁷ DAOUD Zakya, *op. cit.*, p.333.

VII. Bibliographie

Monographies

BAUDEWYNS Pierre, BALZACQ Thierry, LEGRAND Vincent et *alii*, *Fondements de science politique*, Bruxelles : De Boeck, 2014, 440 p.

BRYNEN Rex, KORANY Bahgat, NOBLE Paul, *Political liberalization and democratisation in the Arab world. Volume 1, Theoretical perspectives*, Boulder, Colorado: Lynne Rienner, 1995, 349 p.

DAOUD Zakya, *La révolution arabe, 1798-2014 : espoir ou désillusion ?*, Paris : Perrin, 2015, 392 p.

GUIDERE Mathieu, *Le choc des révolutions arabes*, Paris : Autrement, Coll. « Frontières (Autrement) », 2011, 210 p.

KHADER Bichara, *Le printemps arabe : un premier bilan : points de vue du sud*, Louvain-la-Neuve : Centre tricontinental, Coll. « Alternatives Sud », 2012, 208 p.

LAUGIER Sandra, OGIER Albert, *Le principe démocratie : enquête sur les nouvelles formes du politique*, Paris : La Découverte, Coll. « Cahiers libres », 2014, 282 p.

MANIN Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Calmann-Lévy, 1995, 319 p.

MARZOUKI Moncef, GEISSER Vincent, MAMERE Noël, *Dictateurs en sursis : la revanche des peuples arabes*, Ivry-sur-Seine (Paris) : Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 2011, 189 p.

MARZOUKI Moncef, *Le mal arabe. Entre dictatures et intégrismes : la démocratie interdite*, Paris : L'Harmattan, mai 2004, 192 p.

MORLINO Leonardo, *Quality of Democracy: How to Analyze Them*, UK (University of Aberdeen): Centre for the Study of Public Policy, 2009, n°465, 40 p.

M'RAD Hatem, BEN SALEM Maryam, MEJRI Khaled, et *alii*, *National Dialogue in Tunisia*, Tunis: Nirvana, Tunisian Association of Political Studies (ATEP), 2015, 160 p.

SALAME Ghassan, *Démocraties sans démocrates : politiques d'ouvertures dans le monde arabe et islamique*, Paris : Fayard, 1994, 452 p.

Ouvrages collectifs

LAMLOUM Olfa, RAVENEL Bernard (sous la direction de), *La Tunisie de Ben Ali : la société contre le régime*, Paris : L'Harmattan, Coll. « Les Cahiers de Confluences », 2002, 282 p.

NACHI Mohamed, « Révolution et transition démocratique en Tunisie. L'invention d'un nouveau compromis politique ? », in MUNERA Léopoldo, de NANTEUIL Matthieu (sous la direction de), *La vulnérabilité du monde. Démocraties et violence à l'heure de la globalisation*, Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant, 2014, pp. 207-221.

Articles scientifiques

ALLAL Amin, « Le "prix" de la révolution en Tunisie », *Savoir/Agir*, 2015, n°34, pp. 117-122.

ALLAL Amin, « Retour vers le futur. Les origines économiques de la révolution tunisienne », *Pouvoirs*, 2016, n°156, pp. 17-29.

ANDERSEN Robert, BRYM Robert, « How Terrorism Affects Attitudes towards Democracy: Tunisia in 2015 », *Canadian Review of Sociology* (forthcoming in), 2017, 12 p.

BESSIS Sophie, « Tunisie : les lendemains d'une révolution », *Confluences Méditerranée*, 2015, n°94, pp. 17-27.

BOURGOU Taoufik, « Renseignement et terrorisme en phase de transition politique : le cas de la Tunisie », *Sécurité et stratégie*, 2015, pp. 54-61.

BURNELL Peter, « Democratisation in the Middle East and North Africa: perspectives from democracy support », *Third World Quarterly*, 2013, vol. XXXIV, n°5, pp. 838-855.

COPPEDGE Michael, GERRING John, ALTMAN David et *alii*, « Conceptualizing and Measuring Democracy: A New Approach », *Perspectives on Politics*, vol. IX, n°2, June 2011, pp. 247-267.

CRAPEZ Marc, « La démocratie dans l'aire arabo-musulmane », *Politique étrangère*, 2011, pp. 647-659.

DAYAN-HERZBRUN Sonia, « Utopies anti-autoritaires et projet démocratique en contexte musulman », *Tumultes*, 2017, n°49, pp. 105-119.

EL MEEHY Asya, « "C'est l'économie, idiot !" Les soulèvements au Bahreïn, en Egypte et en Tunisie », *Critique internationale*, 2013, n°61, pp. 51-67.

GAZAGNADOU Didier, « L'islam et la démocratie politique », *Commentaire*, 2015, n°150, pp. 299-306.

GOBE Eric, « La Tunisie en 2016 : La présidentialisation de l'impuissance politique (an II) », *L'Année du Maghreb*, 13 novembre 2017, n°17, pp. 313-333.

HEURTAUX Jérôme, « Rendre intelligible "l'après" d'une "révolution". Monde arabe (2011-2015) », *Politix*, 2015, n°112, pp. 176-186.

HIBOU Béatrice, « Tunisie. Economie politique et morale d'un mouvement social », *Politique africaine*, 2011, n°121, pp. 5-22.

HMED Choukri, « Au-delà de l'exception tunisienne : les failles et les risques du processus révolutionnaire », *Pouvoirs*, 2016, n°156, pp. 137-147.

MANSOURI Fethi, ARMILLEI Riccardo, « The Democratic 'Transition' in Post-revolution Tunisia: Conditions for successful 'Consolidation' and Future Prospects », *Revolutions: Global Trends & Regional Issues*, vol. IV, n°1, 2016, pp. 156-181.

MARZOUKI Nadia, « La transition tunisienne : du compromis démocratique à la réconciliation forcée », *Pouvoirs*, 2016, n°156, pp. 83-94.

MOGHADAM M. Valentine, « What is democracy? Promises and perils of the Arab Spring », *Current Sociology*, 2013, vol. LXI, n°4, pp. 393-408.

MOHSEN-FINAN Khadija, « Tunisie : la tentation de l'absolutisme », *Esprit*, 2017, pp. 9-13.

MONGIN Olivier, « Pour la Tunisie. La démocratie à l'horizon ! », *Esprit*, 2011, pp. 6-14.

MOUAQIT Mohammed, « L'islam entre principe démocratique et démocratie libérale », *Diogène*, 2016, n°253, pp. 97-109.

MYARD Jacques, « Révolutions arabes : l'histoire continue », *Géoéconomie*, 2014, n°69, pp. 65-81.

NACHI Mohamed, « Transition to democracy in Tunisia: Learning about citizenship in a national and transnational context », *Social Science Information*, 2016, vol. LV, n°4, pp. 429-445.

ROBBINS Michael, « After the Arab Spring: People still want Democracy », *Journal of Democracy*, October 2015, vol. XXVI, n°4, pp. 80-89.

ROBBINS Michael, « Youth, Religion and Democracy After the Arab Uprisings: Evidence from the Arab Barometer », *The Muslim World*, January 2017, vol. CVII, pp. 100-126.

SALAME Ghassan, « Sur la causalité d'un manque : pourquoi le monde arabe n'est-il donc pas démocratique ? », *Revue française de science politique*, 1991, n°3, pp. 307-341.

SOLDO Edina, MOUSTIER Emmanuelle, « Transition démocratique et culture en Méditerranée », *Maghreb - Machrek*, 2014, n°219, pp. 69-95.

Working Papers

BAKER Lauren, et alii, *Tunisia's Volatile Transition to Democracy*, George Washington University: Institute for Middle East Studies, « POMEPS Briefings », 6 November 2015, n°27, 64 p.

BOUGHZALA Mongi, BEN ROMDHANE Saoussen, *Transition from Autocracy to Democracy in Tunisia: Factors Underlying the Tunisian Uprising and the Prospects for Consolidating the Transition to Democracy*, « American University of Beirut Institute of Financial Economics », 2015, n°3, 49 p.

EL GANTRI Rim, *Tunisia in Transition. One Year After the Creation of the Truth and Dignity Commission*, Tunis: The International Center for Transitional Justice (ICTJ), « Briefing », September 2015, 12 p.

Mémoires de fin d'études, Thèses de doctorat

SOLOT Elodie, *Fonctionnement de la démocratie en Tunisie de 1987 à nos jours*, Mémoire de master en Sciences politiques et administratives, Mons : FUCAM UCL, 2008, 72 p.

Syllabi

LEGRAND Vincent, *Analyse socio-politique du Monde Arabe*, Synthèse de cours (non publiée), Louvain-la-Neuve : UCL, 2016-2017, 118 p.

MARECHAL Brigitte, *Socio-anthropologie de l'Islam contemporain*, Synthèse de cours (non publiée), Louvain-la-Neuve : UCL, 2016-2017, 125 p.

Documents officiels

Amnesty international, « *Nous ne voulons plus avoir peur* ». *Tunisie. Violations des droits humains sous l'Etat d'urgence*, Londres : Amnesty international, février 2017, 53 p.

Amnesty international, *Tunisie. Les violations des droits humains se poursuivent au nom de la sécurité*, Londres : Amnesty international, août 2009, 23 p.

Arab Center for Research & Policy Studies, *Arab Opinion Index 2015 In Brief*, Doha: Arab Public Opinion Program, 2016, 43 p.

Arab Center for Research & Policy Studies, *Findings from the 2016 Arab Opinion Index Announced*, 13 March 2017, 17 p.

Center for Insights in Survey Research, *Survey of Tunisian Public Opinion*, International Republican Institute (IRI), December 2016, 54 p.

DOHERTY David, SCHRAEDER Peter J., *Support for Democracy, Social Forces, and Mass Participation in the Tunisian Revolution*, Loyola University Chicago: Department of Political Science, 53 p.

Freedom House, *Freedom in the World 2018: Democracy in Crisis*, Washington DC : Freedom House, 2018, 24 p.

International Crisis Group, *Endiguer la dérive autoritaire en Tunisie*, Bruxelles : Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord, 11 janvier 2018, n°180, 27 p.

International Crisis Group, *La transition bloquée : corruption et régionalisme en Tunisie*, Bruxelles : Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord, 10 mai 2017, n°177, 35 p.

OCDE, *Youth in the MENA Region: How to Bring Them In*, Paris: Organisation for Economic Cooperation and Development, 2015, 114 p.

ROBBINS Michael, *Tunisia Five Years after the Revolution: Findings from the Arab Barometer*, 15 May 2016, 17 p.

ROBERTS Ken, KOVACHEVA Siyka, KABAIVANOV Stanimir, *Scientific Report. Modernistion theory meets Tunisia's youth during and since the revolution of 2011*, SAHWA Project : Researching Arab Mediterranean Youth Towards a New Social Contract, 2016, 33 p.

Traités et textes de lois

« Constitution de la République tunisienne », *Journal Officiel de la République Tunisienne*, 20 avril 2015, 32 p.

Contributions à des colloques, conférences, forums, chairs

CASSANI Andrea, PELLEGGATA Alessandro, *Democracy and democratization. The other way around: Investigating the "reverse wave of de-democratization hypothesis"*, Università della Calabria: the XXIX Annual Conference of the Italian Political Science Association, 10-12 September 2015, 32 p.

IHEDN, *La géopolitique du printemps arabe, 6^e séminaire à Bruxelles*, Bruxelles : l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN), 3 juillet 2014, 35 p.

LEGRAND Vincent, *Tunisie : les mouvements sociaux, dépossédés de leur Révolution ? Économie politique d'un régime et d'une révolution*, in *Printemps arabe : un an après. Quel bilan tirer de l'action des syndicats lors des printemps arabes et au-delà ?*, Bruxelles : Cahiers du CIEP, Journée d'étude d'actualité politique du Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC), 13 janvier 2012, pp. 12-23.

Sitographie

www.arabbarometer.org
www.freedomhouse.org
www.huffpostmaghreb.com
www.jeuneafrique.com
www.kapitalis.com/tunisie
www.lemonde.fr

Publications en série

La Presse, Tunis, septembre 2017 - novembre 2017.

Le Temps, Tunis, septembre 2017 - novembre 2017.

Documents Internet

Arab Center Washington DC, *The 2015 Arab Opinion Index; Arab Public Attitudes Towards Democracy*, 7 mars 2016, [en ligne] <http://arabcenterdc.org/survey/arab-public-attitudes-towards-democracy>, consulté le 4 mai 2017.

GADDES Chawki, *Le Régime Politique Tunisien dans la Constitution de 2014 et son fonctionnement après les Élections*, 24 octobre 2014, [en ligne] <https://tn.boell.org/fr/2014/10/24/le-regime-politique-tunisien-dans-la-constitution-de-2014-et-son-fonctionnement-apres-les>, consulté le 16 mars 2018.

GAXIE Daniel, *Démocratie*, Encyclopaedia Universalis, [en ligne] <https://www.universalis.fr/encyclopedie/democratie>, consulté le 30 avril 2017.

GHILES Francis, *Something is rotten in the State of Tunisia*, OpenDemocracy, 29 January 2016, [en ligne] : <https://www.opendemocracy.net/north-africa-west-asia/francis-ghil-s/something-is-rotten-in-state-of-tunisia>, consulté le 15 décembre 2017.

GLANTZ H. Michael, *Davies J-curve Revisited*, Fragilecologies, 27 June 2003, [en ligne] : http://fragilecologies.com/archive/jun27_03.html, consulté le 15 avril 2018.

MARZOUKI Nadia, MEDDEB Hamza, *Tunisia: Democratic Miracle or Mirage?*, Jadaliyya, 11 June 2015, [en ligne] : <http://www.jadaliyya.com/Details/32181/Tunisia-Democratic-Miracle-or-Mirage>, consulté le 15 décembre 2017.

YERKES Sarah, *Democracy Derailed?, Tunisia's Transition Veers Off Course*, Foreign Affairs, 2 octobre 2017, [en ligne] : <https://www.foreignaffairs.com/articles/tunisia/2017-10-02/democracy-derailed-0?cid=int-lea&pgtype=hpg>, consulté le 3 avril 2018. (+check https://www.huffpostmaghreb.com/2017/10/03/democratie-tunisienne_n_18170918.html?ncid=fcbklnkfrhpmg00000006)

Documents audio-visuels

France 24, *Rêves démocratiques, pauvreté, terrorisme... Les Tunisiens divisés*, ajoutée le 11 mars 2016, [en ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=LrVbaBkY7jI>, consultée le 4 mai 2017.

MISKE Karim, BALL Marc, *Tunisie, les voix de la révolution*, Documentaire ARTE France, ajoutée le 21 février 2018, [en ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=kTuPURhala0>, consultée le 4 avril 2018.

VIII. Annexes

1) Carte de la Tunisie



Source : International Crisis Group, *Endiguer la dérive autoritaire en Tunisie*, Bruxelles : Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord, 11 janvier 2018, n°180, p.17.

2) Chronologie politique post-révolutionnaire

Présidence de la République tunisienne :

- ☛ Mohamed Ghannouchi (se déclare chargé de l'intérim présidentiel lors d'une allocution télévisée) : le 14 janvier 2011
- ☛ Fouad Mebazaa (président par intérim par le Conseil constitutionnel) : du 15 janvier 2011 au 13 décembre 2011
- ☛ Moncef Marzouki (président par l'ANC) : du 13 décembre 2011 au 31 décembre 2014
- ☛ Béji Caïd Essebsi (président par élection) : depuis le 31 décembre 2014 (suite aux élections du 21 décembre)

Chefs du gouvernement :

- ☛ Béji Caïd Essebsi (Premier ministre) : du 27 février au 24 décembre 2011
- ☛ Hamadi Jebali : du 24 décembre 2011 au 13 mars 2013
- ☛ Ali Larayedh : du 13 mars 2013 au 29 janvier 2014
- ☛ Mehdi Jomaa (gouvernement de technocrates) : du 29 janvier 2014 au 6 février 2015
- ☛ Habib Essid : du 6 février 2015 au 27 août 2016
- ☛ Youssef Chahed : depuis le 27 août 2016

La Tunisie, berceau des « Printemps arabes » de l'hiver 2010-2011, est aujourd'hui encore, sept ans après le soulèvement populaire, considérée comme une exception et saluée pour ses réalisations post-révolutionnaires. De fait, vu de l'Occident, et à travers une analyse politologique et procédurale des principes de base de la démocratie, le pays a relativement bien réussi sa transition démocratique en revoyant ses fondements institutionnels et politiques. Néanmoins, l'analyse critique plus approfondie de ces dernières années de transition ainsi que l'apport d'une approche empirique de la l'expérience démocratique dressent un tableau moins optimiste du contexte tunisien actuel, parsemé de failles et de risques. L'effervescence et l'euphorie des lendemains de révolution laissent désormais place à l'inertie des attentes vaines.

Mots-clé : Tunisie, révolution, Printemps arabe, démocratie, transition.